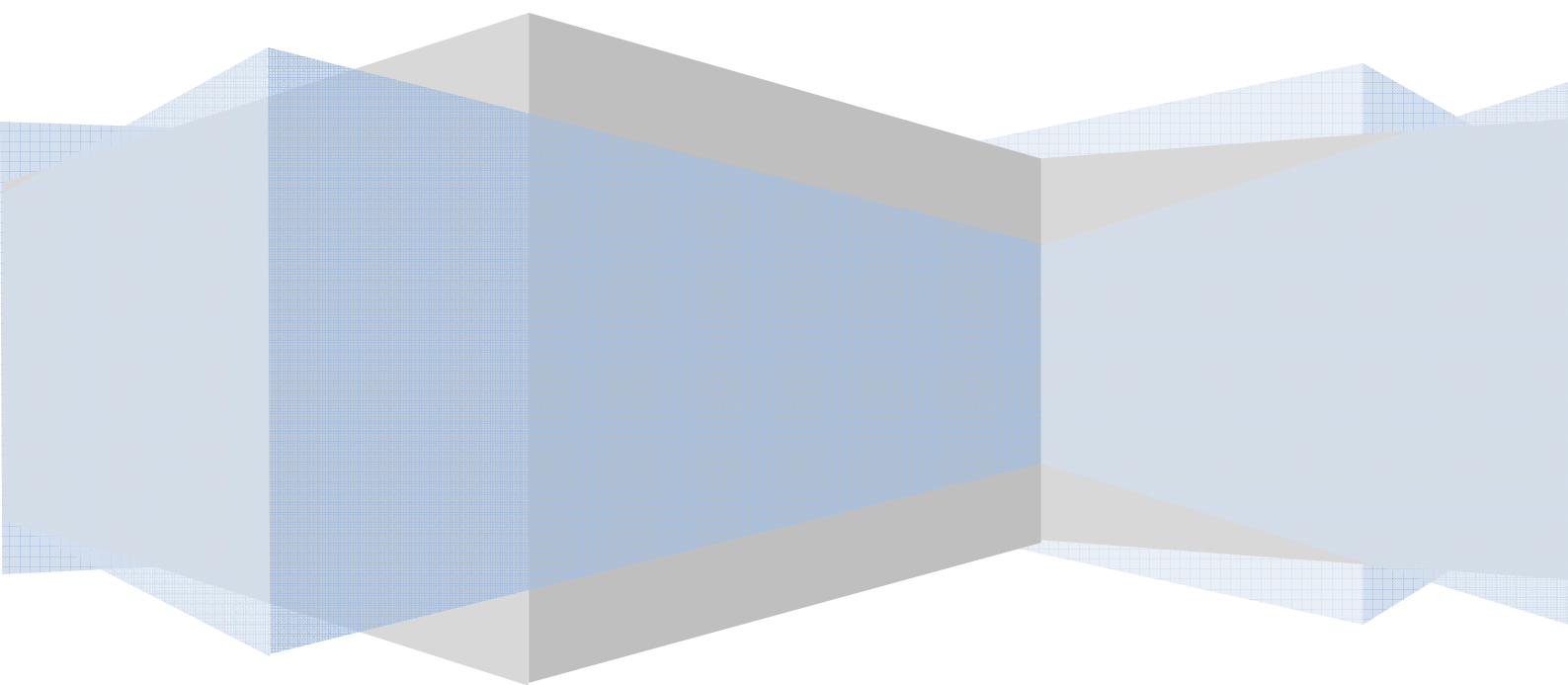


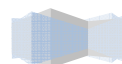
# MONTUPET

*Rapport financier annuel 2014*



## **SOMMAIRE**

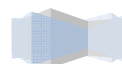
<b><u>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</u></b>	Page 2
<b><u>RAPPORT DE GESTION</u></b>	Page 3
1. RESULTATS, FINANCEMENT ET PERSPECTIVES	Page 3
2. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	Page 10
3. INFORMATIONS JURIDIQUES SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL	Page 12
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	Page 23
5. RAPPORT GROUPE SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE	Page 26
TABLEAU DES RESULTATS DE MONTUPET SA DES CINQ DERNIERS EXERCICES	Page 41
<b><u>COMPTES CONSOLIDES</u></b>	Page 42
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	Page 47
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	Page 63
<b><u>COMPTES SOCIAUX</u></b>	Page 65
ANNEXE SOCIALE	Page 69
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE MONTUPET SA	Page 83
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	Page 84
<b><u>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL, A L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES, AUX CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QU'AUX PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE</u></b>	Page 86



## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion qui suit présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Stéphane MAGNAN  
Président et Directeur Général



**RAPPORT DE GESTION****1. RESULTATS, FINANCEMENT ET PERSPECTIVES**

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, ces comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2014.

## Principales activités et productions

Montupet conçoit et fabrique des pièces et équipements destinés à l'industrie automobile :

- des pièces pour les moteurs, brutes ou usinées : culasses, bloc-cylindres, collecteurs d'admission, corps de turbos compresseurs,
- des pièces de structure, de liaison au sol et de freinage, brutes ou usinées,
- une partie des outillages nécessaires à sa production.

**RESULTATS**

Le groupe Montupet enregistre un chiffre d'affaires de 451,8 M€ pour l'exercice 2014, en hausse de 7,4 % par rapport à 2013.

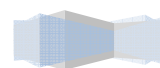
Le résultat opérationnel 2014 atteint 57,6 M€, en croissance de 30 % par rapport à 2013. Cette performance s'explique par l'effet conjugué d'un mix géographique toujours plus favorable et de gains de productivité enregistrés sur l'ensemble des sites du groupe, grâce à l'efficacité de toutes les équipes de l'entreprise.

La marge brute d'autofinancement à fin 2014 s'élève à 80,5 M€, en hausse de 25 % par rapport à 2013 et le résultat net part du groupe augmente de 36% à 45,3 M€.

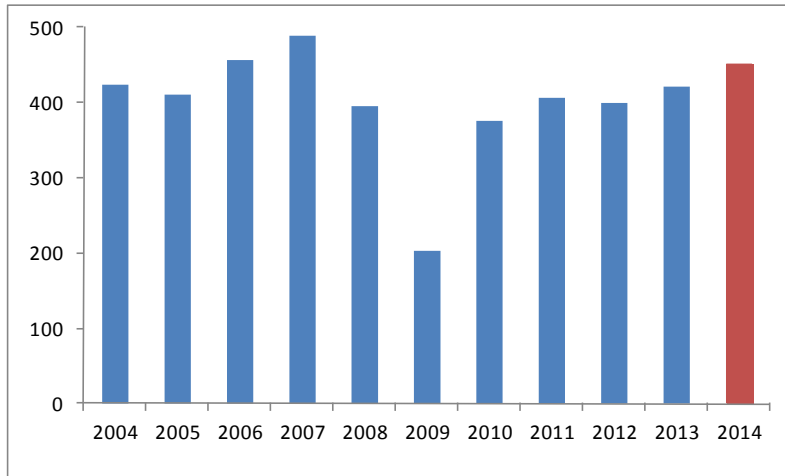
## Chiffres clés consolidés du groupe Montupet au 31 décembre 2014

En M€	2014	2013 *
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	451,8	420,7
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies	57,6	44,3
Résultat net « part du groupe »	45,3	33,3
Marge brute d'autofinancement	80,5	64,4
Endettement financier net	78,6	80,9
Capitaux propres	234,6	195,0
Endettement financier net / capitaux propres	0,34	0,41

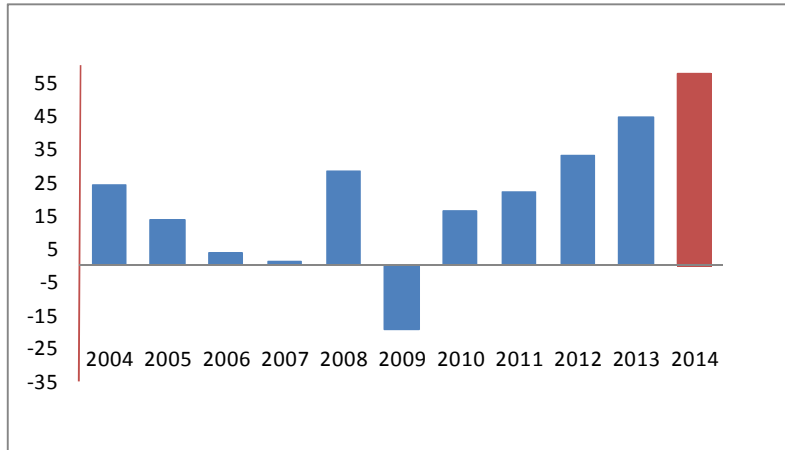
\* Note : Les données au 31 décembre 2013 telles que publiées, ont été retraitées en application de la norme IAS 8 applicable en matière de correction d'erreurs. La correction d'erreur est explicitée en annexe des comptes consolidés 2014 (publication Avril 2015).



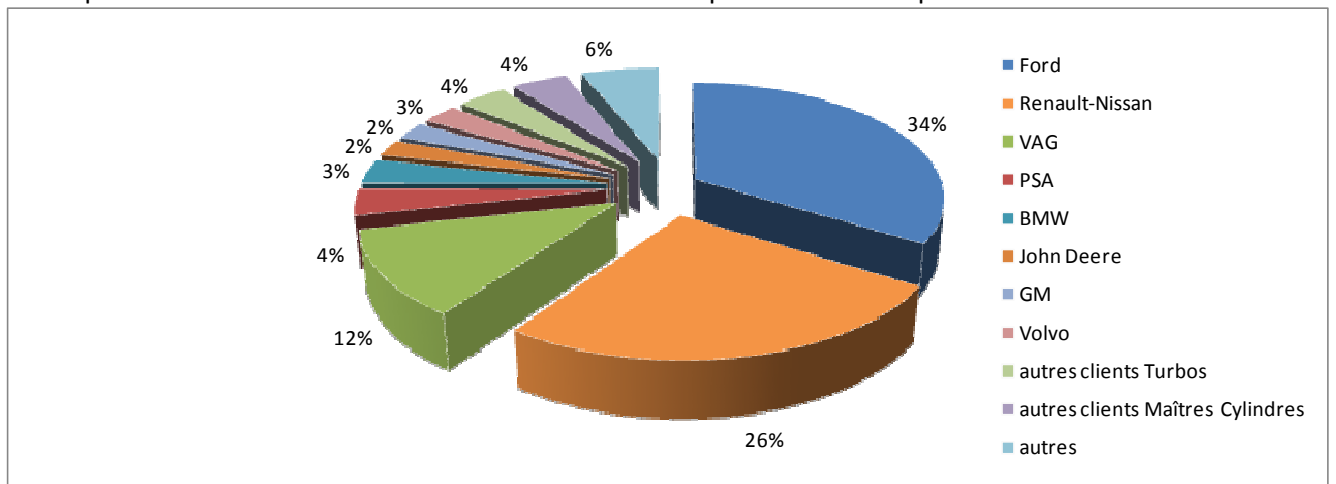
Evolution sur 10 ans du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies (M€)<sup>1</sup>



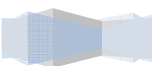
Evolution sur 10 ans du résultat opérationnel courant consolidé des activités poursuivies (M€)<sup>1</sup>



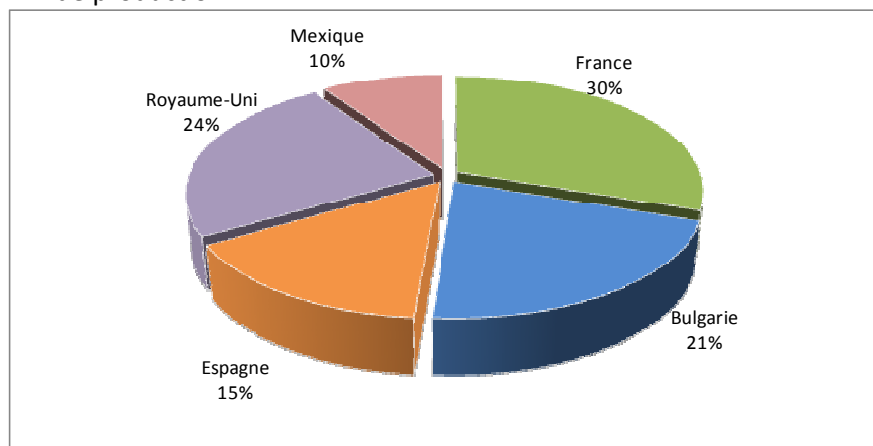
Répartition du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies 2014 par client



<sup>1</sup> En normes IFRS à partir de 2004. Ces données tiennent compte des évolutions du périmètre de consolidation du Groupe.



Répartition du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies 2014 par zone géographique de production



## INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT

L'essentiel de la marge brute d'autofinancement du Groupe (80,5 M€) est consacré à la préparation de l'avenir industriel de Montupet. Outre son implantation en Inde via une joint-venture, les investissements engagés ou réalisés en 2014 ont pour objet la croissance interne et l'amélioration de la productivité des sites existants tout en réalisant des progrès en matière de sécurité, d'environnement et d'innovation.

Les investissements incorporels sont principalement constitués des frais de développement activés des nouveaux produits issus des commandes acquises ces dernières années et s'élèvent en 2014 à 8,3 M€.

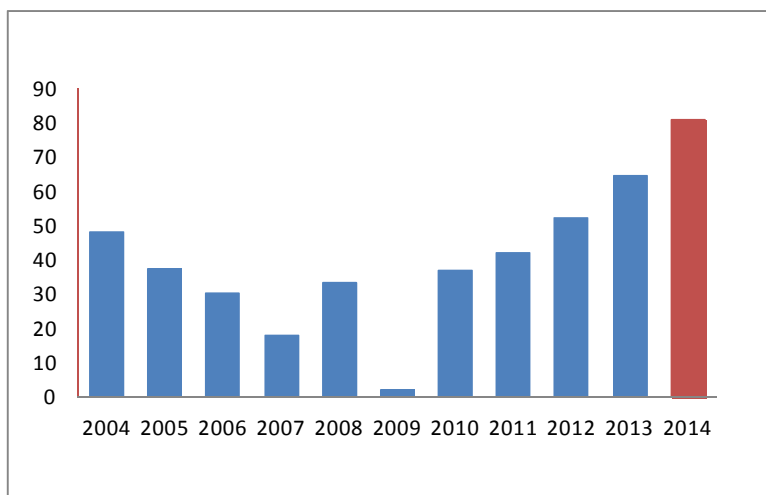
Les investissements corporels réalisés sont en augmentation à 47,7 M€ cette année et s'inscrivent dans la continuité des investissements engagés en 2013:

- De nouvelles capacités de production pour le démarrage de nouveaux produits:
  - A Torréon (Mexique), pour le démarrage des culasses SGE de General Motors ;
  - A Belfast (Royaume-Uni), pour le démarrage de la nouvelle culasse Panther ;
- Le réaménagement, la conversion et l'accroissement de capacité des moyens de production existants pour le démarrage de nouvelles références :
  - A Roussé (Bulgarie), la nouvelle culasse Volvo VED4 avec par ailleurs une extension du bâtiment ;
  - A Châteauroux (France), la nouvelle référence de la culasse Renault R9 ainsi que la nouvelle pièce de structure Porsche ;
  - A Laigneville (France), les nouvelles culasses BMW N63 et Ford Puma T6 ;
  - A Saragosse (Espagne), la nouvelle vanne EGR Renault K9 et les nouveaux turbocompresseurs IHI et Daimler ;
- L'automatisation et la robotisation de capacités de production des usines historiques :
  - Châteauroux et Laigneville pour les culasses et Saragosse pour les maitres cylindres ;

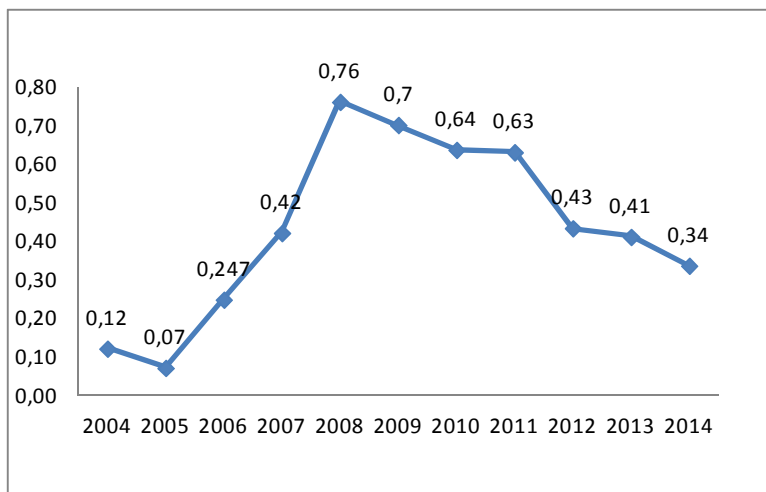
- La généralisation et l'accroissement de capacité des équipements de recyclage des copeaux pour les productions de Laigneville et Châteauroux ainsi que Roussé ;
- De nouveaux équipements (fours, compresseurs) à basse consommation à Châteauroux, Laigneville et Roussé et un système d'aspiration amélioré à Roussé ;

En 2015, les investissements engagés par le Groupe portent sur la préparation de la croissance importante des fabrications prévue au cours de l'année 2015 et en 2016, principalement au Mexique et en Bulgarie.

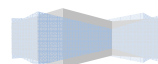
Evolution sur 10 ans de la marge brute d'auto financement toutes activités confondues en M€  
(2)



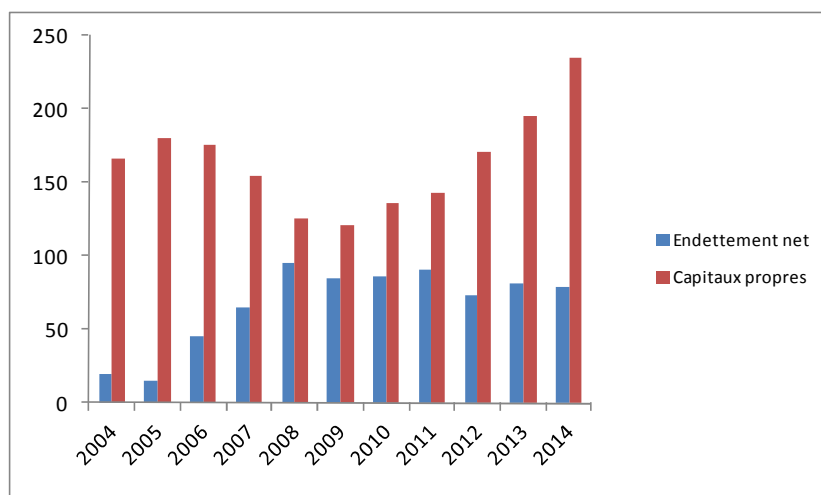
Ratio endettement net/ Capitaux propres (E/C)



<sup>2</sup> En normes IFRS à partir de 2004



## Endettement net et Capitaux propres en M€



## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

Aucun fait marquant postérieur à la clôture hormis la participation de Montupet SA dans l'augmentation de capital de sa joint-venture Jaya Hind Montupet Private Limited à hauteur de 2 860k€.

La visibilité sur le carnet de commandes du Groupe, confortée par les confirmations de commandes obtenues en 2014, est excellente, permettant d'envisager une poursuite de la dynamique de croissance des volumes et de la rentabilité de Montupet dans les années à venir, et ce dès 2015.

## RISQUES ET INCERTITUDES

## Risques liés à l'activité du Groupe

Le Groupe Montupet opère exclusivement sur le marché automobile en tant que fournisseur de rang 1 de plusieurs constructeurs mondiaux et fournisseur de rang 2 d'équipementiers (pour environ 10% de ses ventes). Il est donc soumis aux variations cycliques ou accidentelles de ce marché global.

Les clients sont actuellement, par ordre décroissant de chiffre d'affaires, FORD, RENAULT-NISSAN, AUDI, PSA, BMW, CONTINENTAL TEVES, JOHN DEERE, GM. Aujourd'hui le risque de défaillance de l'un de ces constructeurs ou équipementier, paraît extrêmement faible.

Les risques liés au manque de succès d'un véhicule sont réduits par la distribution du chiffre d'affaires sur un grand nombre de programmes de moteurs. Ces moteurs sont montés sur plusieurs véhicules d'une même marque, incluant des petits utilitaires, et sont même pour certains échangés entre marques, ce qui diminue encore l'impact de la mévente éventuelle d'un modèle automobile.

Lorsqu'un programme moteur se révèle malgré tout très en dessous des hypothèses de volume ou de durée retenues pour l'établissement du prix de vente de la culasse, une compensation financière est demandée au constructeur sur la base d'une étude économique, et en général obtenue. En effet la relation maintenue sur le long terme entre un nombre restreint de clients et un nombre encore



plus restreint de fournisseurs, est une caractéristique du marché des pièces de fonderie aluminium très sollicitées, comme le sont les culasses, les pièces de freinage et les pièces de liaison au sol.

Le coût de la matière première est répercuté dans le prix des pièces par une formule mathématique propre à chaque client, ce qui protège le Groupe des hausses du cours de l'aluminium.

L'approvisionnement des matières premières reste tendu tant en première qu'en deuxième fusion. Il existe un risque faible sur l'approvisionnement en provenance de Russie en cas de tension internationale. Nous n'identifions pas de risque de pénurie de matière consommable pour l'exercice en cours.

La compétition entre constructeurs et entre fournisseurs conduit à accepter des calendriers de réduction des prix de vente, que l'entreprise doit compenser par des gains de productivité. Cette productivité provient de sources combinées :

- les investissements dans l'automatisation des tâches, lorsque des volumes de production importants sont en jeu,
- la création d'unités de production dans des zones à plus faibles coûts, de main d'œuvre en particulier,
- et partout des méthodes de recherche de gains, dont la caractéristique commune est d'impliquer non seulement des experts, mais aussi les acteurs de chacune de nos activités.

Par ces efforts constants, l'entreprise parvient à satisfaire ses clients dans la durée et donc à gagner progressivement des parts de marché.

### Risques de taux

Montupet ne réalise pas d'opération de couverture, et aucune opération n'est actuellement couverte. Tous les emprunts du groupe sont spécifiés à taux variable.

### Risques de change

#### **En France**

Montupet SA a réalisé un profit de change net de 752 K€ en 2014 (contre une perte de 423 K€ en 2013). Les pertes et gains de change de Montupet SA proviennent principalement des créances et dettes libellées en devises envers les clients et les fournisseurs.

#### *- Opérations de MSA en Peso Mexicain*

Montupet SA paie en pesos mexicains (MXN) les frais de fonctionnement que sa filiale mexicaine Montiac SA de CV lui refacture dans le cadre de son contrat de « maquiladora », soit 312 099 KMXN au titre du contrat en 2014 (soit 17 732 K€). Le cours moyen du MXN s'est apprécié de 0,1 % par rapport à 2013.

#### *- Opérations de MSA en Dollar US*

Montupet SA vend en US \$ la production de Montiac SA de CV, dont elle est propriétaire. Le chiffre d'affaires s'est établi à 39 609 K€ dans ses livres (20% du chiffre d'affaires de Montupet SA). Le cours moyen de l'USD s'est apprécié de 10% en 2014.

### **En Irlande-du-Nord**

En 2014, Montupet UK a vendu environ 85 % de sa production en GBP et 15% en euros à Montupet SA, mais le prix de vente en euros au client final varie contractuellement en fonction de la parité €/GBP.

### **Au Mexique**

Les équipements de structure sont achetés par Montiac essentiellement en €. Montiac refacture à Montupet SA ses frais de production en MXN et Montupet SA vend la production en USD. Montiac n'encourt donc pas de risque de change, reporté sur Montupet SA.

### **En Bulgarie**

Les opérations sont réalisées en Leva ou en euros et ne génèrent pas de risque de change, la parité leva/euros étant fixe.

### **Risques de crédit**

Montupet SA a signée une nouvelle Convention de Crédit en date du 22 décembre 2014 qui remplace celle du 24 novembre 2011. Cette nouvelle Convention de Crédit signée entre Montupet SA et ses banques, BNP Paribas, BECM, LCL, le Crédit du Nord, la BRED, la Banque Palatine et Natixis prévoit :

- un crédit à terme d'un montant de 50 000 k€
- un crédit réutilisable d'un montant de 100 000 k€,

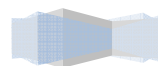
sachant que le total des engagements représente un montant en principal cumulé de 150 000k€ et que Montupet remboursera le crédit à terme sur 5 ans.

Dans le cadre de la Convention de Crédit signée avec ses banques le 22 décembre 2014, Montupet SA s'est engagée, sur la base de ses comptes consolidés annuels ou semestriels, et sur une base de douze mois glissants, à respecter les Ratios Financiers suivants:

- Ratio de Gearing <1
- Ratio Dette nette/EBITDA <2,5

Au 31 décembre 2014, Montupet SA respecte l'ensemble des engagements de la Convention de Crédit.

Outre le respect des ratios, les établissements de crédit requièrent le respect des lois et règlements, la limitation à l'octroi de sûretés sur l'un quelconque de ses actifs, une restriction aux cessions d'actifs, aux opérations de restructuration et aux acquisitions.



### Risques industriels et juridiques liés à l'environnement

Montupet est attentive à la maîtrise de l'impact environnemental des sites industriels et des risques qui y sont attachés. Les activités du groupe relèvent des régimes classiques, de déclarations et d'exploitation propres à chaque pays. Outre les réglementations nationales et locales, les différentes catégories d'activités à risques font l'objet d'autorisations spécifiques. La conformité réglementaire est gérée dans chaque site, avec une démarche d'amélioration continue.

Les risques liés à l'environnement sont ceux résultant de l'emploi et du rejet d'huiles minérales, de produits chimiques (amines, composés volatils, solvants, peintures, mastics et colles...), de la fonderie d'aluminium, d'ateliers de compression d'air, de radiographie. Des installations de filtres dépoussiéreurs, de déshuileurs, de recyclage du sable, des copeaux et de l'huile, d'oxydateurs thermiques sont mises en place ; des mesures régulières de surveillance sont pratiquées. Plusieurs sites possèdent leur propre station de traitement des eaux. Il existe partout des plans d'urgence et des systèmes de prévention incendie.

En France, le site de Laigneville, dont Montupet est locataire, est installé sur un terrain pollué par son précédent occupant (Desnoyers), contractuellement responsable de sa dépollution.

Un commentaire sur les conséquences environnementales liées à l'activité est présenté séparément à ce rapport.

### Politique d'assurances

Montupet SA et ses filiales sont couvertes par des contrats d'assurance sur le risque « dommages matériels/ pertes d'exploitation » dans la limite générale de garantie de 250 millions d'euros et sur les risques « responsabilité civile exploitation » à hauteur de 25 millions d'euros par sinistre et « responsabilité civile produits » à hauteur de 25 millions d'euros par an.

## 2. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Dans un contexte d'activité diversifiée et soutenue, les départements de la Direction technique ont su maîtriser leur budget à hauteur de 10 M€ en 2014, (contre 12,5 M€ en 2013) et le Groupe a obtenu, pour les travaux 2014, un Crédit Impôt Recherche s'élevant à 2405 k€. Le montant des frais de développement activés au 31 décembre 2014 est de 8,3 M€.

### Recherche Innovation et Ingénierie

#### Développements logiciels

Les travaux se poursuivent afin de modéliser les phénomènes physiques rencontrés lors des différentes étapes du procédé. L'objectif de ces travaux est de pouvoir disposer de modèles prédictifs fiables permettant ensuite d'améliorer la conception des outillages et d'affiner les paramètres du process pour arriver à produire des pièces à la qualité sans cesse améliorée.

En 2014, une nouvelle thèse a été engagée pour mieux comprendre le processus de déformation des noyaux à la coulée. Ce problème est particulièrement patent avec les géométries de culasses des moteurs downsizés intégrant notamment deux voire trois noyaux de circulation d'eau. L'obtention *in fine* d'un modèle prédictif fiable pour la déformation de ces noyaux avec pour objectif d'identifier le meilleur procédé candidat (boite froide, boite chaude, inorganique, ...) et de concevoir les outillages adaptés pour leur fabrication en grande série.

Par ailleurs, Montupet a obtenu le soutien de l'Agence Nationale de la Recherche pour le projet FIMALIPO : ce programme de trois ans vise, en collaboration avec l'École des Mines de Paris et l'INSA de Lyon, à comprendre les mécanismes et à modéliser la fracturation des noyaux lors de l'étape du déburrage (ou dessablage). Les retombées attendues sont une plus grande maîtrise du processus mais également une amélioration de la qualité des pièces produites en termes de propreté (sable résiduel).

Une autre thèse a été soutenue cette année et a porté sur l'identification des paramètres et la modélisation du phénomène de dégagements gazeux lors de la coulée. Le modèle a été développé avec un logiciel de type Open Source et intègre les phénomènes de pyrolyse et de transport du gaz dans les noyaux. Le couplage avec la solidification facilite l'identification, en avance de phase, des configurations de noyaux les plus critiques vis-à-vis de ce défaut, et la mise en place des stratégies adaptées dans l'outillage pour le contrecarrer.

Toujours en matière de solidification, le programme PROFOND engagé avec l'aide du Conseil Régional de la Picardie avait pour objet la mise au point d'une chaîne de calcul totalement innovante, également basée sur l'utilisation de logiciels Open Source, permettant d'envisager des calculs plus rapides et plus précis quant à la prédiction de défauts de fonderie.

### Développements procédés

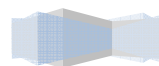
Pour anticiper sur des évolutions de réglementations, surtout en matière environnementales, Montupet poursuit ses recherches sur les liants utilisés pour la fabrication des noyaux, et notamment les alternatives au procédé "Boite Froide" utilisant les résines phénoliques. Des outillages ont été conçus et fabriqués pour pouvoir tester et comparer les performances respectives de noyaux réalisés avec différents procédés, entre autres inorganique. Les propriétés telles que la tenue mécanique, la résistance à la déformation et les dégagements gazeux ont été particulièrement étudiés. Ces essais ont également pour but de mieux apprécier le saut technologique (dont la conception des outillages) et les investissements nécessaires pour industrialiser de tels procédés dans un avenir proche. Ce projet est soutenu par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

D'autres travaux portent sur les techniques de fabrication additive (impression 3D notamment) pour la réalisation de noyaux dont la géométrie est de moins en moins compatible avec les technologies actuelles, basées sur le tir dans un outillage métallique d'un mélange de sable et d'un liant (organique ou non organique). En parallèle aux techniques de frittage laser, la strato-conception est également une des voies envisagées pour réaliser des outillages plus performants, et adaptés aux évolutions des culasses de demain.

### **Développement Produits et Process**

L'activité du centre de développement a connu une forte hausse (+70% de culasses livrées par rapport à 2013), ce qui traduit la capacité de réponse de Montupet aux exigences des motoristes et dénote leur satisfaction en regard de la qualité proposée et la représentativité des prototypes livrés pour mener à bien tous les essais de qualifications des moteurs.

Chez GM, tandis que les culasses de la famille SGE (Small Gasoline Engine) sont en phase de démarrage et de montée en cadence, Montupet se positionne également sur la famille CSS (Cylinder Set Strategy) qui va lui succéder, ainsi que sur une famille intermédiaire, en proposant un process



adapté à ces nouvelles architectures. Ceci illustre la confiance de GM sur la capacité de Montupet à mettre en œuvre des process innovants et compétitifs, ainsi qu'à les industrialiser.

L'année 2014 a également confirmé la tendance constatée depuis quelques années de la croissance de la part usinage dans les activités industrielles du Groupe. Cette évolution porte à la fois sur la quantité d'opérations d'usinage et sur leurs complexités. Pour y répondre avec la volonté d'affirmer son leadership au même titre que pour le métier de la fonderie, Montupet a renforcé ses équipes de développement produit process et intégré des thématiques liées à l'usinage et aux technologies associées dans sa stratégie de R&D. Dans le domaine de l'usinage à grande vitesse, Montupet a diversifié ses compétences et adapté son outil industriel en intégrant la technologie des machines bi-broches.

Pour faire face aux sollicitations et aux prestations accrues des constructeurs automobiles, la Direction technique a fait évoluer sa stratégie de gestion des projets : faire progresser la technique et rechercher la meilleure réactivité avec la volonté d'impliquer tous les acteurs compétents en usine, ce qui illustre bien les valeurs de management chez Montupet.

Enfin, un effort significatif a été porté à l'assistance technique à l'usine à Urse (Inde) de la Joint Venture indienne, visant tout particulièrement l'amélioration de la qualité des culasses destinées au marché indien de Ford et Mahindra. Le développement d'une culasse pour Ford est achevé et son transfert dans la toute nouvelle usine de la JV à Dewas (Inde) est en cours de préparation.

### Perspectives

En 2014, le Syndicat mixte du Parc d'Activités Multi Sites de la Vallée de la Brèche a voté à l'unanimité le projet de construction d'un nouveau Tech Center sur le site de Laigneville. Ce bâtiment abritera l'ensemble des ressources de la Direction Technique du Groupe, un show room et une salle de réalité virtuelle (le développement d'un outil de formation des opérateurs par la réalité virtuelle se fait dans le cadre du projet KIVA, pour lequel Montupet a reçu une subvention du Conseil Régional de Picardie). Le planning prévoit la pose de la première pierre dès la fin de l'année 2015 pour une inauguration en Septembre 2016.

Le budget de la Direction Technique pour l'année 2015 s'élève à 13 M€.

## 3. INFORMATIONS JURIDIQUES SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA SOCIETE

#### **Dénomination sociale et Adresse :**

Montupet SA, 202 Quai de Clichy, 92110 Clichy

#### **Forme juridique et immatriculation :**

Montupet, société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 16 389 808,88 euros est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro: 542 050 794.

**Objet social :**

Fabrication de pièces et d'équipements destinés à l'industrie mécanique – prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés de nature à développer les affaires sociales.

**Exercice social :**

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre.

**Marché de l'action de Montupet :**

Les actions Montupet sont cotées sur le compartiment B du marché Euronext Paris.

Code ISIN : FR0000037046 / Mnemo : MON

## MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS

### Nomination des administrateurs

Tel que précisé dans les statuts de Montupet, la société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chacun des administrateurs doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire de dix actions.

### Rémunération des mandataires sociaux

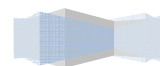
Les sommes versées au titre de la rémunération de Messieurs Magnan, Crozet et Majus sont respectivement de 862 446 euros, 503 672 euros et 544 926 euros ; elles incluent les cotisations sociales salariales et patronales ainsi que les avantages en nature. Ces sommes sont versées par MFT Montupet Snc.

Ces rémunérations ne comportent pas de part variable, ni de part exceptionnelle. Il n'y a pas d'engagement envers les mandataires sociaux hormis les engagements de retraite des dirigeants qui ne présentent aucune spécificité et qui sont inclus dans les engagements de retraite au passif du bilan consolidé.

Au cours de l'exercice 2014 et de l'exercice précédent, aucune option d'achat ou de souscription d'action n'a été attribuée aux mandataires sociaux. Aucun programme d'option ou de souscription n'a permis la levée de telles options.

Il n'a pas été attribué d'actions de performance, et aucune action de performance n'est devenue disponible au cours de l'exercice.

Il n'a pas été attribué de rémunération exceptionnelle.



Le Comité d'Audit présidé par M. François FEUILLET, également en charge du contrôle des rémunérations, a confirmé le respect des recommandations MIDDLENEXT en matière de rémunérations.

#### Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Les jetons de présence sont versés aux administrateurs non mandataires sociaux en fonction de leur présence effective aux séances. En 2014, le montant global des jetons de présence s'est établi à 20.000 euros (comme en 2013).

#### Opérations réalisées par les dirigeants sociaux sur les titres de la société au cours de l'exercice 2014

Cessions d'actions Montupet SA, par M. Jean Berruyer, Administrateur

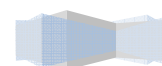
Date	Quantité	Prix unitaire	Montant brut de l'opération coût inclus
14/01/2014	500	36,80 €	18 400
15/01/2014	122	39,80 €	4 856
15/01/2014	500	39,68 €	19 840
28/01/2014	200	38,80 €	7 760
29/01/2014	200	39,80 €	7 960
26/03/2014	200	48,97 €	9 794
28/03/2014	266	57,80 €	15 375
02/04/2014	150	61,89 €	9 284
28/04/2014	100	62,80 €	6 280
04/06/2014	105	68,80 €	7 224
09/06/2014	105	73,80 €	7 749
<b>TOTAL</b>	<b>2 448</b>		<b>114 521</b>

Acquisitions d'actions Montupet SA, par M. Sylvain Gauthier, Administrateur et Directeur des Fabrications du Groupe

Date	Quantité	Prix unitaire	Montant brut de l'opération coût inclus
01/08/2014	500	48,30 €	24 149

Cessions d'actions Montupet SA, par M. Sylvain Gauthier, Administrateur et Directeur des Fabrications du Groupe

Date	Quantité	Prix unitaire	Montant brut de l'opération coût inclus
31/10/2014	20 000	60,00 €	1 200 000



## Liste des mandats exercés par les administrateurs pendant l'exercice 2014

**M. STEPHANE MAGNAN****FRANCE****Groupe MONTUPET**

(1) MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Président et Directeur Général
-----------------	---	--------------------------------

**Hors groupe MONTUPET**

Chambre Syndicale de l'Aluminium		Administrateur
Groupe Des Industries Metallurgiques (GIM)		Administrateur
SAFE	fonderie d'acier et injection plastique	Membre du Conseil de Surveillance

**ETRANGER****Groupe MONTUPET**

MFT-MONTUPET Snc (Belgique)	prestations de service au groupe	Administrateur délégué
(2) MONTUPET LIMITEE (Canada)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Président
ALUMALSA (Espagne)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
(2) BS TOOLING (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
GESFITEC Ltd (Irlande-du-Nord)	holding	Administrateur
(2) WILLACE UK Ltd (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
MONTIAC SA de CV (Mexique)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur- Directeur Général
MONTUPET Inc (USA)	bureau commercial	Administrateur
MONTUPET EOOD (Bulgarie)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur- Directeur Général
MONTUPET UK (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
JAYA HIND MONTUPET PRIVATE LIMITED (Inde)		Administrateur

**M. DIDIER CROZET****FRANCE****Groupe MONTUPET**

(1) MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur et Directeur Général Délégué
-----------------	---	---

**ETRANGER****Groupe MONTUPET**

MONTUPET UK Ltd (Irlande du Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Directeur
(2) MONTUPET GmbH (Allemagne)	bureau commercial	Président
MFT-MONTUPET Snc (Belgique)	prestations de service au groupe	Administrateur délégué
MONTUPET EOOD (Bulgarie)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Co-Directeur Général
ALUMALSA (Espagne)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur



(2) BS TOOLING (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
MONTUPET Inc (USA)	bureau commercial	Administrateur
MONTUPET India Automotive Components Private Limited (Inde)	(entité inactive)	Administrateur
JAYA HIND MONTUPET PRIVATE LIMITED (Inde)		Administrateur

## M. MARC MAJUS

### FRANCE

#### Groupe MONTUPET

(1) MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur et Directeur Général
MFT SARL	négoce de métal et prestations de service	Délégué Gérant

### ETRANGER

#### Groupe MONTUPET

MFT-MONTUPET SNC (Belgique)	prestations de service au groupe	Administrateur délégué
MONTUPET EOOD (Bulgarie)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Co-Directeur Général
(2) MONTUPET LIMITEE (Canada)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Secrétaire
ALUMALSA (Espagne)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
(2) BS TOOLING (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur et Secrétaire
GESFITEC Ltd (Irlande-du-Nord)	holding	Administrateur et Secrétaire
MONTUPET UK Ltd (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur et Secrétaire
(2) WILLACE UK Ltd (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur et Secrétaire
MONTIAC SA de CV (Mexique)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Secrétaire, Trésorier et Vice-Président
MONTUPET Inc. (USA)	bureau commercial	Administrateur et Secrétaire

## M. PHILIPPE MAUDUIT

### FRANCE

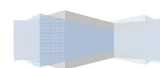
#### Groupe MONTUPET

(1) MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
Centre de Perfectionnement des Entreprises (CPE)		Président

### ETRANGER

#### Groupe MONTUPET

MFT-MONTUPET SNC (Belgique)	prestations de service au groupe	Administrateur délégué
MONTUPET UK Ltd (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
MONTUPET EOOD (Bulgarie)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
ALUMALSA (Espagne)	fonderie d'aluminium,	Président



MONTIAC SA de CV (Mexique)	équipementier automobile fonderie d'aluminium,	Président
MONTUPET Macédoine	équipementier automobile fonderie d'aluminium,	Administrateur
(2) WILLACE UK Ltd (Irlande-du-Nord)	équipementier automobile fonderie d'aluminium,	Administrateur
(2) MONTUPET LIMITEE (Canada)	équipementier automobile fonderie d'aluminium,	Administrateur

**Mme VIRGINIE RUSS**

**FRANCE**

**Groupe MONTUPET**

(1) MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
-----------------	---	----------------

**ETRANGER**

**Groupe MONTUPET**

JAYA HIND MONTUPET PRIVATE LIMITED (Inde)		Administrateur
---	--	----------------

**M. SYLVAIN GAUTHIER**

**FRANCE**

**Groupe MONTUPET**

(1) MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
-----------------	---	----------------

**ETRANGER**

**Groupe MONTUPET**

MFT-MONTUPET SNC (Belgique)	prestations de service au groupe	Administrateur délégué
MONTIAC SA de CV (Mexique)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
MONTUPET Macédoine		Administrateur
(2) CALCAST (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
(2) MONTUPET LIMITEE (Canada)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
MONTUPET India Automotive Components Private Limited (Inde)	(entité inactive)	Administrateur

**M. JEAN BERRUYER**

**FRANCE**

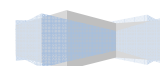
MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
-------------	---	----------------

**M. FRANCOIS FEUILLET**

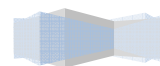
**FRANCE**

**Groupe Trigano**

AUTOSTAR SAS	AUTOSTAR SAS	Président
ATELIER TRIGANO SARL	entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	Gérant



BRUAND DEVELOPPEMENT SAS	activités des sociétés holding	Président
CARAVANES LA MANCELLE SARL	constructeur de véhicules de loisirs	Gérant
CLAIRVAL SAS	matériels de camping	Président
CMC France SCP	holding financière	Gérant
ECIM SAS	constructeur de remorques	Président
EURO ACCESSOIRES SAS	accessoires pour véhicules de loisirs	Président
EUROP' HOLIDAYS SARL	commercialisation de véhicules de loisirs	Gérant .
LIDER SAS	constructeur de remorques	Président
LIDER EXPANSION SAS	constructeur de remorques	Président
LOISIRS FINANCE SA à Directoire et Conseil de surveillance	financement de véhicules de loisirs	Membre du Directoire
MAITRE EQUIPEMENT SAS	accessoires pour véhicules de loisir	Président
MECADIS SARL	commercialisation de remorques	Gérant
MECANOREM PRODUCTION SARL	constructeur de remorques	Gérant
MISTERCAMP SAS	vente de séjours locatifs en résidence mobile	Président
NOTIN SAS	construction de véhicules automobiles	Président
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS SAS	constructeur de véhicules de loisirs	Président
PLSA SASU	commercialisation de véhicules automobiles	Président
RIVIERA France SARL	commercialisation de véhicules de loisirs	Gérant
RULQUIN SA	accessoires pour véhicules de loisirs	Président du Conseil d'administration
SUN WAY SAS	constructeur de remorques	Président
TECHWOOD SARL	menuiserie pour véhicules de loisirs	Gérant
(1) TRIGANO SA	maison mère du groupe TRIGANO	Président Directeur Général
TRIGANO JARDIN SAS	équipement du jardin	Membre du comité de surveillance
TRIGANO MDC SAS	matériels de camping	Président du comité de surveillance
TRIGANO REMORQUES SAS	constructeur de remorques	Président
TRIGANO SERVICE SARL	accessoires pour véhicules de loisir	Gérant
TRIGANO VDL SAS	constructeur de véhicules de loisirs	Président
TROIS SOLEILS SARL	location de véhicules de loisirs	Gérant
<b>Hors groupe TRIGANO</b>		
ADB VIN SAS	débit de boissons	Membre du conseil de surveillance
BANQUE CIC OUEST SA	banque	Administrateur
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANCOIS FEUILLET GFA	exploitation viticole	Gérant
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANCOIS FEUILLET	exploitation viticole	Gérant



(1) MONTUPET SA	équipementier automobile	Administrateur
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE SCI	location de biens immobiliers	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE SCI	location de biens immobiliers	Gérant

**ETRANGER**

**Groupe TRIGANO**

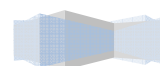
ARCA CAMPER SpA (Italie)	constructeur de véhicules de loisirs	Président du Conseil d'administration
AUTO-TRAIL VR Ltd (Grande-Bretagne)	constructeur de véhicules de loisirs	Président du Conseil d'administration
BENIMAR-OCARSA SA (Espagne)	constructeur de véhicules de loisirs	Président du conseil et Administrateur délégué
DELWYN ENTERPRISES Ltd (Irlande du Nord)	équipements du jardin	Administrateur
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH (Allemagne)	location de véhicules de loisirs	Gérant
E.T. Riddiough (Sales) Ltd (Grande-Bretagne)	accessoires pour véhicules de loisirs	Administrateur
GAUPEN-HENGER AS (Norvège)	constructeur de remorques	Président du Conseil d'administration
GAUPEN-HENGER EIENDOM AS (Norvège)	constructeur de remorques	Membre adjoint du Comité exécutif
GROVE PRODUCTS Ltd (Grande-Bretagne)	accessoires pour véhicules de loisirs	Administrateur
OCS Recreatie Groothandel B.V. (Pays bas)	accessoires pour véhicules de loisirs	Directeur
POLYTEX SARL (Tunisie)	matériels de camping	Gérant
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A. (Italie)	constructeur de véhicules de loisirs	Président du Conseil d'administration
SORELPOL (Pologne) Spzoo	constructeur de remorques	Gérant
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH (Allemagne)	holding financière	Gérant
TRIGANO GmbH (Allemagne)	commercialisation de véhicules de loisirs	Gérant
TRIGANO SpA (Italie)	constructeur de véhicules de loisirs	Président du Conseil d'administration
TRIGANO VAN Srl (Italie)	constructeur de véhicules de loisirs (vans)	Président du Conseil d'administration

**Mme LUCIE MAUREL AUBERT**

**FRANCE**

**Groupe Martin Maurel**

COMPAGNIE FINANCIERE MARTIN MAUREL	Activités des sociétés holding	Vice-Président, Directeur Général Délégué
BANQUE MARTIN MAUREL	Banque	Membre du Directoire, Directeur Général
BBR ROGIER	Fonds de placement et entités financières similaires	Membre du Conseil de Surveillance
GRIGNAN PARTICIPATIONS	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	Président



HOCHÉ GESTION PRIVÉE	Gestion de fonds	Président du Conseil de Surveillance
HOCHÉ PARIS	Locations de terrains et autres biens immobiliers	Président
IMMOBILIERE SAINT ALBIN	Fonds de placement et entités financières similaires	Président
INTERNATIONAL CAPITAL GESTION	Gestion de fonds	Président du Conseil de Surveillance
MARTIN MAUREL GESTION	Gestion de fonds	Membre du Conseil de Surveillance
OPTIGESTION	Ingénierie, études techniques	Représentant Permanent de la BMM au Conseil de Surveillance

### Hors Groupe Martin Maurel

PARIS-ORLEANS	Activités de services financiers	Membre du Conseil de Surveillance et membre du comité stratégique
MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE	Aéroport	Membre du Conseil de Surveillance

### ETRANGER

MOBILIM INTERNATIONAL (Luxembourg)		Gérant de type A
------------------------------------	--	------------------

- (1) sociétés faisant publiquement appel à l'épargne  
 (2) sociétés inactives  
 (3) société en cours de constitution

## CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

### Nature du capital

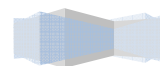
CATEGORIE D' ACTIONS	Nombre de titres		
	2 014	variation	2 013
Actions à droit de vote simple	6 976 913	29 459	7 006 372
Actions à droit de vote double	3 805 856	-29 459	3 776 397
<b>Total</b>	<b>10 782 769</b>	<b>-</b>	<b>10 782 769</b>

### Détention de capital

NOM	ACTIONS AU 31/12/2014	% CAPITAL au 31/12/2014	DROITS DE VOTE EXISTANTS	% DROITS DE VOTE EXISTANTS
M. Stéphane Magnan	1 260 147	11,69%	2 406 645	16,5%
M. Marc Majus	1 250 016	11,59%	2 385 032	16,4%
M. Didier Crozet	959 238	8,90%	1 918 476	13,2%
M. Philippe Mauduit	480 252	4,45%	928 258	6,4%
Financière de l'Echiquier (fonds gérés) (1)	148 608	1,38%	148 608	1,0%
Schroders Investment Management Limited (2)	904 939	8,39%	904 939	6,2%
Public	5 779 569	53,60%	5 867 208	40,3%
<b>Total</b>	<b>10 782 769</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 559 166</b>	<b>100,0%</b>

(1) Selon information communiquée à Montupet le 18 février 2014.

(2) Selon information communiquée à Montupet le 19 janvier 2015.



### Franchissement de seuil

Quaeroq a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 janvier 2014, le seuil de 5% du capital de la société MONTUPET et détenir 186 906 actions MONTUPET représentant autant de droits de vote, soit 1,73% du capital et 1,28% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MONTUPET sur le marché.

Schroders Investment Management Limited agissant pour le compte de clients et de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 août 2014, le seuil de 5% du capital de la société MONTUPET SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 545 862 actions MONTUPET SA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MONTUPET SA sur le marché.

### Opérations portant sur le capital social intervenues au cours de l'exercice

Aucune opération portant sur le capital social n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

### Information sur les plans d'option, l'actionnariat salarié, les programmes de rachat d'action

#### - Plans d'option

Sur délégation, le Conseil d'administration n'a consenti aucune option en faveur des dirigeants sociaux ou des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées, donnant droit à l'achat d'actions de la société.

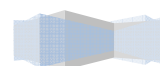
Au 31 décembre 2014, il n'existe aucun plan d'option ouvert ou pouvant l'être par suite d'autorisation d'une Assemblée Générale des actionnaires en vigueur.

#### - Actionnariat des salariés

Au 31 décembre 2014, l'actionnariat des salariés tel que défini aux termes de l'article L.225-102 du Code du Commerce est limité aux actions détenues dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et s'établit à 29.375 actions représentant 0,27% du capital. Au 31 décembre 2014, aucune action nominative non librement cessible n'est détenue par les salariés. Les actions détenues au porteur par les salariés ne sont pas connues de l'entreprise.

#### - Opérations effectuées par Montupet sur ses propres actions

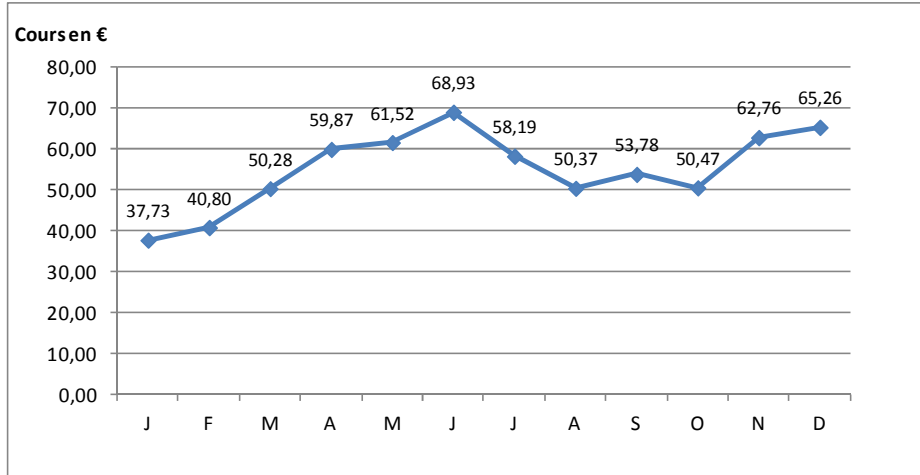
Au cours de l'exercice 2014, Montupet n'a procédé à aucune opération sur ses propres actions.



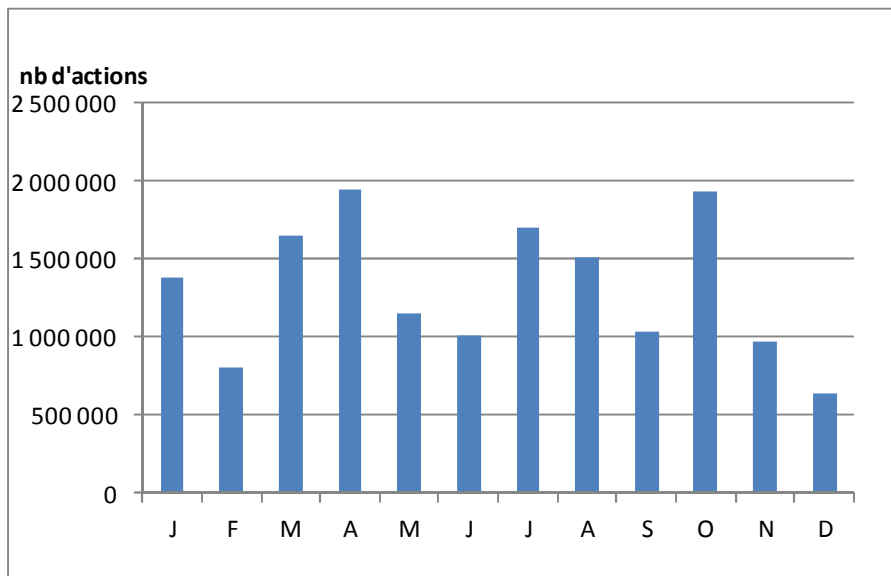
**EVOLUTION BOURSIERE DU TITRE**

Code ISIN FR 0000037046 Négociation : premier marché

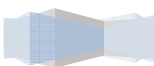
Action MONTUPET SA- Cours moyen mensuel pondéré de clôture



Volumes échangés mensuellement (nombre d'actions)



	CAC 40	MONTUPET
Ouverture de l'année	4 309,16	32,10
cours de clôture le plus haut	4 598,65	74,79
cours de clôture le plus bas	3 789,11	32,10
Clôture de l'année	4 272,75	66,45
Variation par rapport au cours de clôture du dernier jour de cotation de l'année 2011	-1%	107%
cours moyen de la période	4 320,58	54,40



## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2014, la société MONTUPET SA détenait directement ou indirectement les filiales suivantes :

MFT SARL	100% Négocier de métal et prestations de service	France
MFT MONTUPET SNC	100% Prestations de services au groupe	Belgique
MONTUPET UK Ltd et ses filiales Willace LTD(1), BS Tooling LTD(1), Gesfitec UK LTD	100% Fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Irlande du Nord/ Royaume-Uni
CALCAST LTD (1)	100% Fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Irlande du Nord
MONTUPET LIMITEE	100% Fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Canada /Québec
ALUMALSA	99,67% Fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Espagne
MONTIAC SA de CV	100% Fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Mexique
MONTUPET Inc.	100% Bureau commercial	Etats-Unis
MONTUPET GmbH	100% Bureau commercial	Allemagne
MONTUPET EOOD	100% Fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Bulgarie
JAYA HIND MONTUPET Private Limited (2)	50% Fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Inde

(1) Inactives

(2) En cours de constitution

Aucune société contrôlée ne détient d'actions de MONTUPET SA.

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires réglés en 2014 (hors taxes)	Cabinet BM&A	Cabinet ACTHEOS ROUXEL-TANGUY & Associés
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés incluant les diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes et autres prestations	201 000 €	67 000 €

### INFORMATIONS DIVERSES

**Conventions intervenues entre les filiales et le dirigeants ou actionnaires de Montupet SA et ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales**

Néant

#### Utilisation des délégations des augmentations de capital en vigueur

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social à hauteur d'un montant nominal maximal de 6 millions d'euros, cette délégation étant valable pendant une durée de vingt-six mois. A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette délégation.



### Information à caractère fiscal

#### Montant des dépenses somptuaires

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- o des amortissements excédentaires sur les véhicules de société à hauteur de 36 185 euros,
- o une taxe sur les véhicules de société à hauteur de 22 736 euros.

#### Distributions effectuées au titre des 3 derniers exercices

Exercice	Dividende net par action	Abattement
2 011	0,24	Éligible à l'abattement de 40 %
2 012	0,60	Éligible à l'abattement de 40 %
2 013	0,80	Éligible à l'abattement de 40 %

### Informations sur les délais de paiement

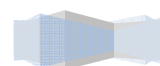
En application de l'article L. 441-6-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

- Les soldes fournisseurs des filiales représentent 6 202 k€, soit 30 % des postes fournisseurs au bilan de Montupet SA. Les filiales sont payées à 45 jours fin de mois ou 30 jours fin de mois pour Montupet EOOD, ou par ajustement de compte courant (Montupet UK, Montiac).
- Les fournisseurs externes au groupe sont ventilés comme suit :

	<30jours	de 30 à 60 jours	>60jours	Total
Fournisseurs B&S hors groupe	11 268	2 354	859	14 482
Fournisseurs Immobilisations hors groupe	1 161	652	1 578	3 391
Factures non parvenues			2 500	2 500
<b>Total Fournisseurs hors groupe 2014</b>	<b>12 429</b>	<b>3 006</b>	<b>4 938</b>	<b>20 373</b>
Fournisseurs B&S hors groupe	10 965	1 372	640	12 977
Fournisseurs Immobilisations hors groupe	837	259	813	1 909
Factures non parvenues				1 689
<b>Total Fournisseurs hors groupe 2013</b>	<b>11 802</b>	<b>1 631</b>	<b>1 453</b>	<b>16 574</b>

- Les soldes clients de Montupet SA sont ventilés comme suit :

	<30jours	de 30 à 60 jours	>60jours	Total
Clients hors groupe	12 047	4 327	762	17 136
Factures à établir			1 910	1 910
<b>Total Clients hors groupe 2014</b>	<b>12 047</b>	<b>4 327</b>	<b>2 672</b>	<b>19 046</b>



## QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et constate que le résultat de l'exercice 2014 est un bénéfice qui s'élève à 14 615 045 euros et que le report à nouveau est de 7 918 112 euros, soit un bénéfice distribuable de 22 533 157 euros.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale ordinaire :

- d'affecter le bénéfice de l'exercice de 14 615 045 euros au report à nouveau qui passe ainsi de 7 918 112 euros à 22 533 157 euros,
- de distribuer un dividende unitaire de 1 euro, représentant la somme de 10 782 769 euros, prélevée sur le report à nouveau le ramenant ainsi à 11 750 388 euros.

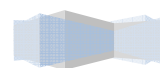
### Autres points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Outre les éléments classiquement soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire : approbation des comptes sociaux et consolidés, ratification des conventions réglementées, affectation du résultat, le Conseil d'Administration propose :

- à l'Assemblée générale ordinaire:
  - o Renouvellement du mandat de M. Marc MAJUS en tant qu'administrateur,
  - o Renouvellement du mandat de M. François FEUILLET en tant qu'administrateur,
  - o Non-renouvellement du mandat de M. Jean BERRUYER en tant qu'administrateur,
  - o Autorisation d'achat par la société de ses propres actions,
- à l'Assemblée générale extraordinaire:
  - o Autorisation et délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées dans le cadre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions,
  - o Autorisation et délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social,
  - o Augmentation de capital réservée aux salariés.

### **Eléments annexes au rapport de gestion**

- o Tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- o Rapport du Président sur le contrôle interne.



## 5. RAPPORT GROUPE SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

Conformément aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale qui sont introduites ou renforcées par l'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application n°2012-557 du 24 avril 2012.

Ce rapport présente les données observées au cours de l'exercice 2014.

Le périmètre de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales s'aligne sur le périmètre de consolidation des comptes financiers du Groupe. Il reste inchangé par rapport à 2012 et comprend, outre la société mère Montupet SA comprenant le siège social et les usines de fonderie de Laigneville et Châteauroux, 6 filiales en activité commerciale ou industrielle :

- MFT-Montupet Snc à Bruxelles, Belgique : centre de coordination,
- MFT-Sarl à Clichy, France : négoce de métal et prestations de services,
- Alumalsa à Saragosse, Espagne : fonderie,
- Montupet UK à Dunmurry, Royaume-Uni (et ses filiales) : fonderie et outillage,
- Montiac SA de CV à Torréon, Mexique : fonderie,
- Montupet Eood à Roussé, Bulgarie : fonderie,

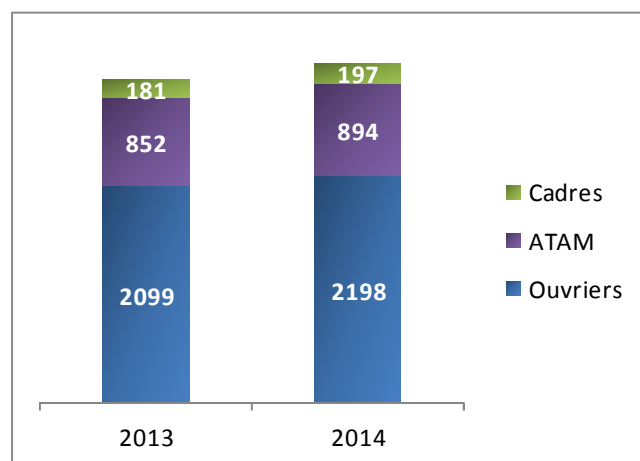
Et 2 dont l'activité est arrêtée:

- Montupet Limitée à Rivière-Beaudette, Canada,
- Calcast Ltd à Londonderry, Royaume-Uni.

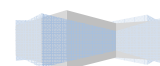
### INFORMATIONS SOCIALES GROUPE

#### Emploi

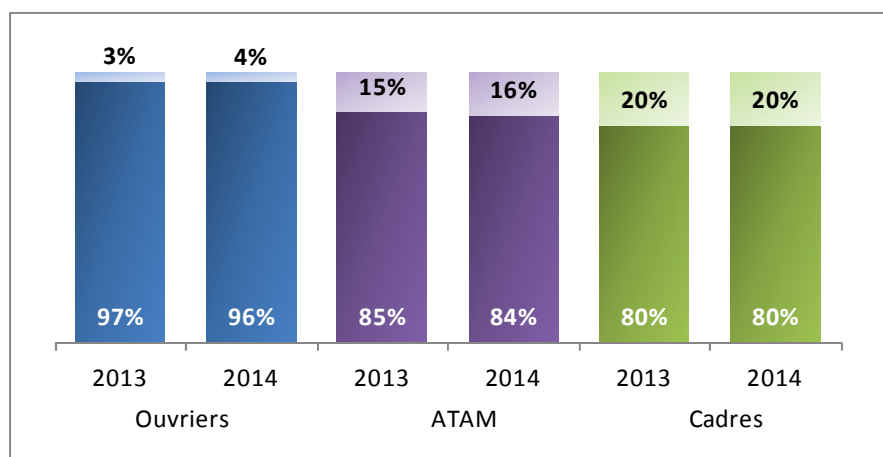
Effectif total au 31 décembre 2014 :



Au 31 décembre 2014, l'effectif du groupe Montupet atteignait 3289 collaborateurs ayant un contrat permanent, un contrat à durée déterminée, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation contre 3132 en 2013.

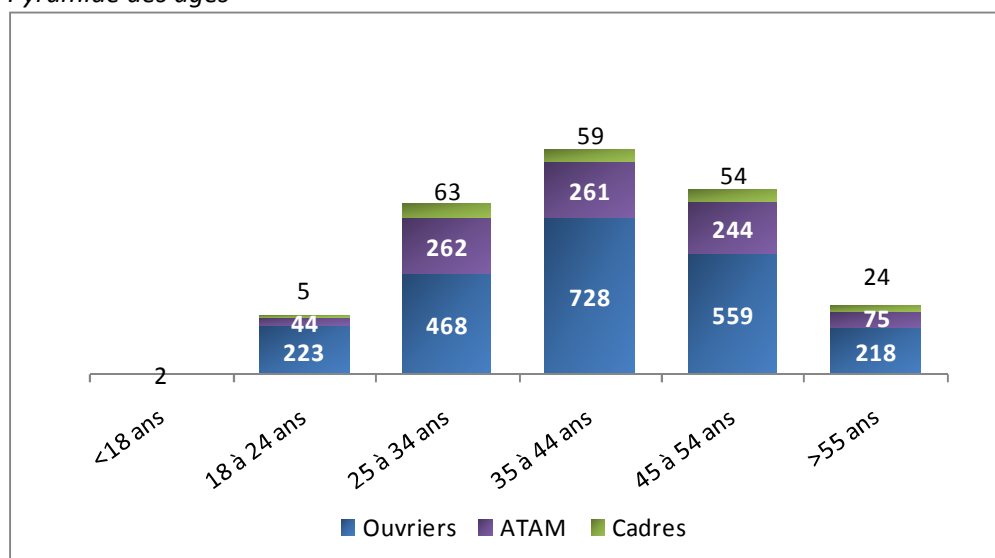


Répartition des salariés par sexe :

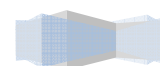
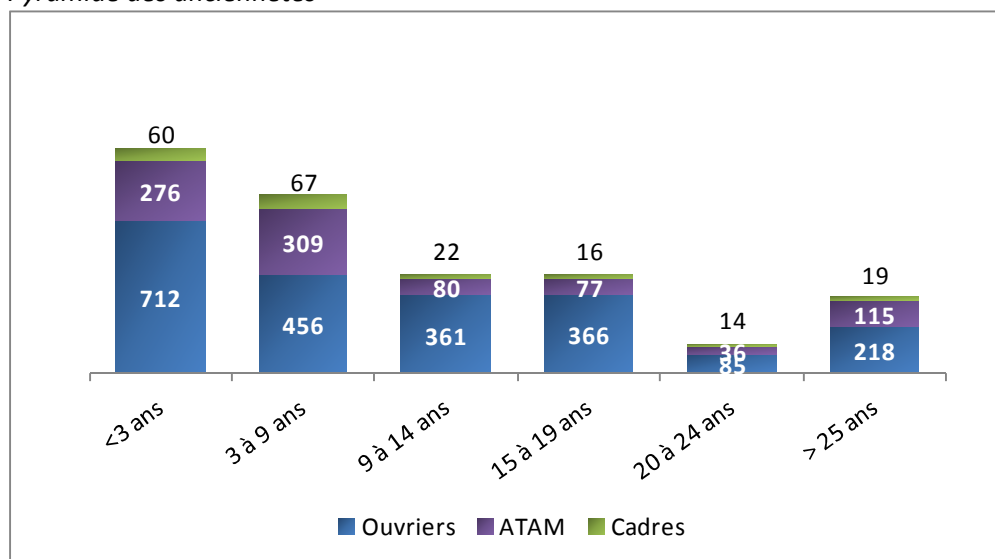


Répartition des salariés par âge :

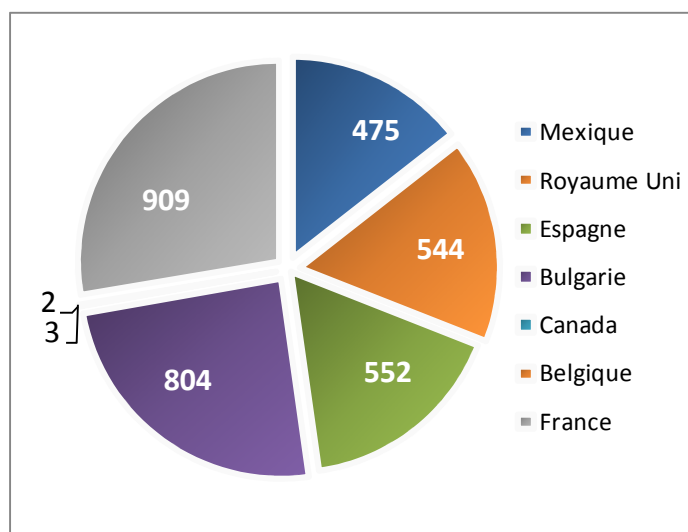
*Pyramide des âges*



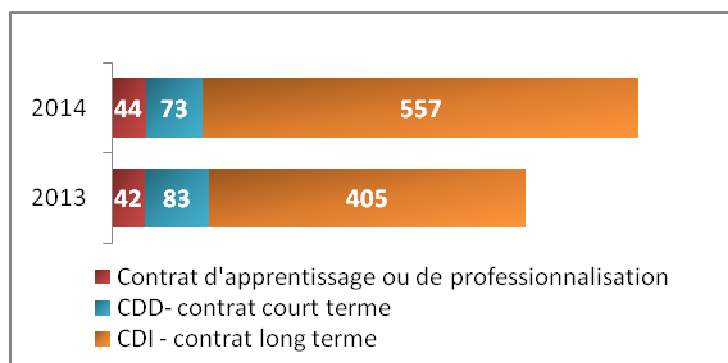
*Pyramide des anciennetés*



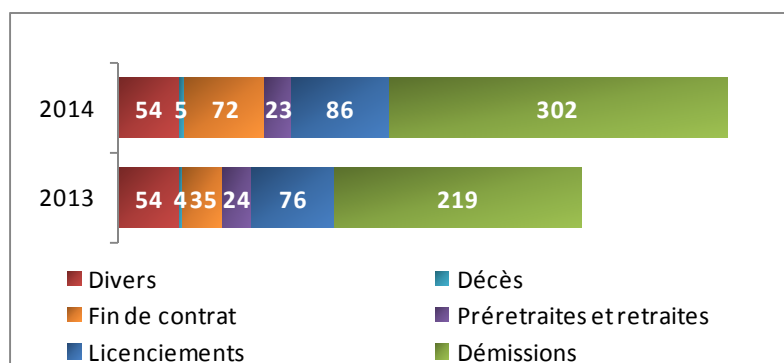
Répartition des salariés par zone géographique :



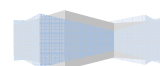
Nature des embauches :



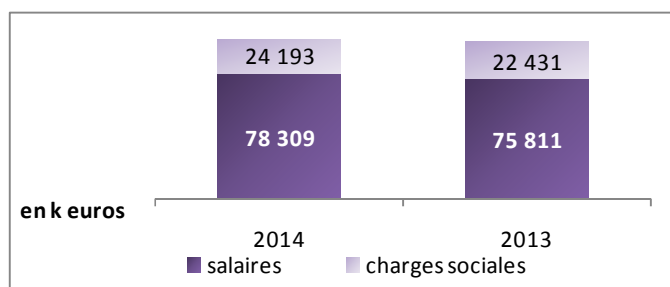
Nature des départs :



Les départs « Divers » sont essentiellement constitués de ruptures conventionnelles et de départs en cours de période d'essai.



### Rémunérations et leur évolution

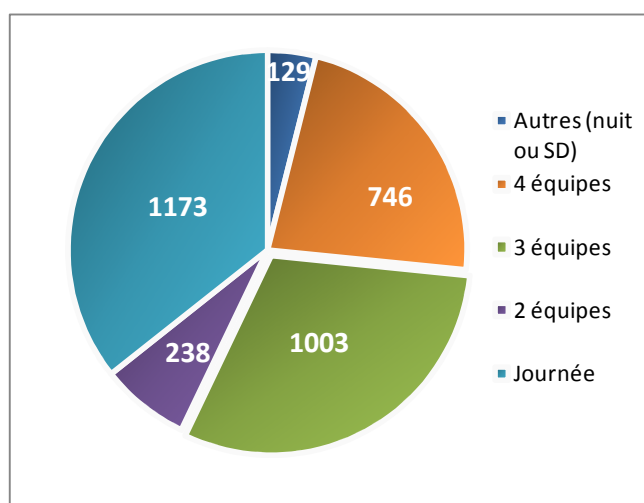


Les données ci-dessus correspondent aux salaires et charges sociales (hors provisions diverses et hors rémunérations des administrateurs). L'évolution des salaires et charges sociales s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif total du Groupe (3289 employés en 2014 contre 3132 en 2013).

### Organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2014, sur la totalité de l'effectif Groupe, seulement 43 salariés travaillent à temps partiel.

Organisation du temps de travail –rotation des équipes :



Absentéisme :

Le taux d'absentéisme global (absences justifiées et injustifiées) est de 3,2% et entre 1,1% et 5,5% selon les sites.

### Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci :

Le Groupe respecte les réglementations locales en matière de dialogue social. En effet, celui-ci est organisé différemment selon les pays mais est toujours matérialisé par des procédures et des réunions avec les institutions représentatives du personnel, dont la fréquence varie de 6 à 43 réunions par an selon les pays.

Bilan des accords collectifs :

Au cours de l'exercice 2014, un accord sur la prime de dividende a été signé le 24 septembre 2014 par les établissements français et les accords collectifs conclus en 2012 sont toujours appliqués :

- en France : un accord sur l'égalité hommes femmes signé le 11 juillet 2012;
- au Royaume Uni : un accord sur les négociations salariales conclu le 04 janvier 2012.

### Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail :

Au cours de l'exercice 2014, 2624 employés ont bénéficié de formations à la sécurité, un employé pouvant bénéficier de plus d'une formation. Les dépenses visant à améliorer les conditions de travail s'élèvent à 1775 k€ (contre 2290 k€ en 2013) et les dépenses visant à améliorer la sécurité au travail s'élèvent à 1329 k€ (contre 784 k€ en 2013).

En termes d'accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail, le plan d'action de prévention de la pénibilité signé le 11 septembre 2013 par les établissements français a été appliqué.

474 accidents du travail de toute nature ont été enregistrés dont 35 accidents avec arrêt déclaré. Leur fréquence et leur gravité sont suivis à travers les indicateurs de sécurité suivants :

	2014	2013
TF1	5,87	6,09
TF3	79,5	66,8
TG	0,16	0,21

Hormis le TF3, les ratios s'améliorent en 2014 par rapport à 2013.

TF1 : Ce taux de fréquence représente le nombre d'accidents avec arrêts déclarés par million d'heures travaillées.

TF3 : Ce taux de fréquence représente le nombre d'accidents avec ou sans arrêts déclarés et de premiers soins par million d'heures travaillées.

TG : Ce taux de gravité est le rapport entre le nombre de jours d'incapacité temporaire de travail, multiplié par 1.000, et le nombre d'heures d'exposition au risque d'accident.

Au cours de l'exercice 2014, 6 maladies professionnelles ont été déclarées contre 19 en 2013.

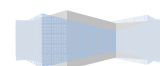
### Formation

Politique mise en œuvre en matière de formation :

La politique mise en œuvre par le Groupe se renforce avec la réalisation de 11 411 actions individuelles de formation au cours de l'année 2014 pour les 3289 employés du Groupe, soit une augmentation de 74% en matière de formations pour une augmentation de 5% de l'effectif. Ces chiffres illustrent la forte volonté du Groupe Montupet à encourager la formation continue du personnel.

2014, en moyenne, 1 salarié a participé à 3,5 stages de formations (internes et externes), ce qui représente 85 127 heures de formations internes et externes.

Les dépenses de formation du groupe s'élèvent à 1567 k€.



## Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées et de la lutte contre les discriminations :

Le Groupe Montupet cherche à attirer et développe les talents qui sont nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, sans distinction d'origine, d'opinion politique, de religion, d'orientation sexuelle, de statut familial, ni de caractères physiques, tels que le sexe, l'âge ou la couleur de peau. Cet engagement concerne en particulier l'embauche, l'accès à la formation, les opportunités de carrière et la politique de rémunération.

De plus, le Groupe souhaite contribuer à corriger la sous-représentation féminine dans les métiers de l'industrie en encourageant les femmes à entreprendre des études techniques, à faire acte de candidature pour les postes que nous proposons, à se former et à poursuivre des carrières ambitieuses, dans le respect de leur nature et de leur rôle familial.

En France notamment, un accord sur l'égalité hommes-femmes a été signé le 11 juillet 2012.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 5212-10 du code du travail dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, Montupet SA (la société mère) s'acquitte de son obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées en :

- employant des personnes handicapées ;
- concluant un contrat avec une entreprise favorisant l'insertion des travailleurs handicapés ;
- ou, à défaut, en réglant une contribution financière annuelle à l'Agefiph (Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

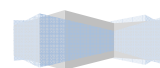
De plus, la filiale espagnole du Groupe respecte la réglementation locale puisque 2% de son effectif sont réservés aux personnes handicapées et qu'elle a établi des contrats avec des ONG pour l'insertion des personnes handicapées.

## Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

Les sociétés du Groupe Montupet respectent les conventions de l'Organisation internationale du travail à travers le code du travail en vigueur dans le pays où elles sont implantées, à savoir la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Bulgarie, le Canada, la Belgique et le Mexique.

Le Groupe respecte en particulier les stipulations relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- à l'abolition effective du travail des enfants





## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES GROUPE

### Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement :

Tous les sites industriels du Groupe ont obtenu la certification de leur Système de Management Environnemental qui est conforme au standard international ISO 14001. A travers la mise en place d'un système de management, la politique environnementale traduit l'engagement et la volonté du groupe de s'améliorer sur les questions environnementales.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement :

Conformément à l'exigence de la norme ISO 14001, des mesures de sensibilisation aux enjeux et risques environnementaux sont prises par les différents établissements du Groupe, à l'accueil des nouveaux employés -lors de leur programme d'intégration- et tout au long de leur vie au sein de l'entreprise. Selon les sites, ces mesures se traduisent par la diffusion de manuels de formation, de notes d'information ponctuelles et l'organisation de formations et de réunions régulières.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions :

Le montant des investissements consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution s'élève à 2655 k€ (contre 4086 k€ en 2013).

Les investissements 2014 s'inscrivent dans la continuité des investissements réalisés en 2013 portent principalement sur :

- l'industrialisation de la fusion des copeaux en interne
- le développement de la régénération du sable de fonderie,
- la mise en place de fours basse consommation et la maintenance des fours en vue de maîtriser leurs consommations d'énergie,
- l'amélioration de l'aspiration de l'amine,
- l'amélioration de l'aspiration de la chaleur générée par les compresseurs,
- l'amélioration des systèmes d'échappements ou d'émissions des rejets dans l'air,
- la réalisation d'outillages pour l'utilisation de résines inorganiques.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :

Deux établissements français sont concernés par le décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement. Le calcul du montant de la garantie s'élève à 109 k€ pour le site de Laigneville et 88 k€ pour le site de Châteauroux. Par ailleurs, l'assurance souscrite par le Groupe couvre les dommages impactant l'environnement à hauteur de 25 millions d'euros.

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement :

Les rejets dans l'air font l'objet de surveillances régulières conformément à la réglementation en vigueur. Le Système de Management Environnemental garantit la conformité réglementaire de ces rejets.

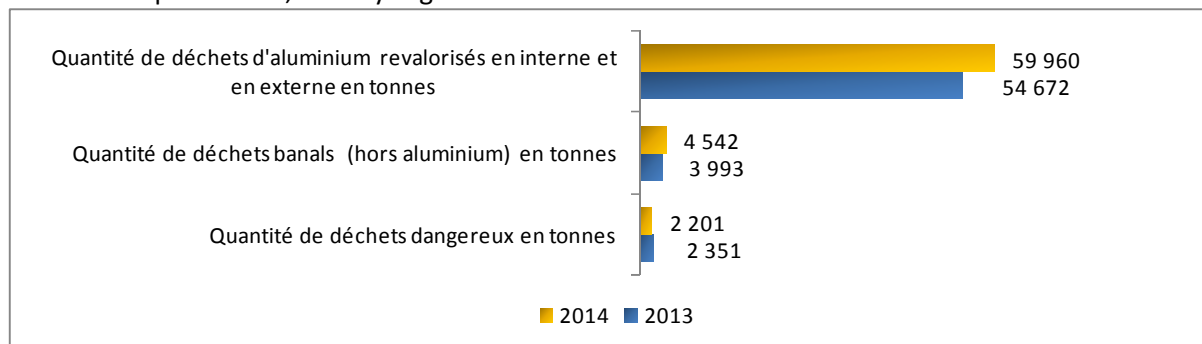
Les émissions de composés organiques volatils sont essentiellement issues des opérations de noyautage et de moulage de pièces avec noyaux et sont mesurées. Les émissions de CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, et N<sub>2</sub>O sont calculés sur la base de la consommation de gaz naturel.

Emissions de COV en tonnes	107
Emissions de CO <sub>2</sub> en tonnes	53064
Emissions de NO <sub>x</sub> en tonnes	55,8
Emissions de N <sub>2</sub> O en tonnes	2,3

Conformément à l'exigence de la norme ISO 14001, il existe un suivi réglementaire des rejets dans l'eau et des actions sont mises en place en cas de dépassement de seuil. Des mesures telles que le traitement des eaux pluviales et industrielles par des déshuileurs sont prises afin de réduire la pollution de l'eau.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire pour la prévention des rejets dans le sol du fait de l'activité de nos sites et des composants utilisés.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :



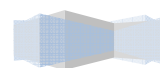
La quantité de déchets d'aluminium revalorisés croît de 9,7% en 2014 par rapport à 2013, du fait d'investissements significatifs en matière de systèmes de fusion de copeaux qui se généralisent dans les usines de Montupet.

Dans un contexte de forte croissance de l'activité du Groupe, la quantité de déchets banals (incluant le sable) a augmenté de 13,7% et la quantité de déchets dangereux est en légère baisse par rapport à 2013 (-6%).

L'effort fourni par le Groupe en termes de gestion des déchets est également illustré par le coût de traitement des déchets qui s'élève en 2014 à 796 k€ (contre 716 k€ en 2013).

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité :

Des contrôles prévenant de la pollution sonore ou de toute autre forme de pollution (olfactive) sont spécifiques à chaque site et sont effectués conformément aux exigences locales.



### Utilisation durable des ressources

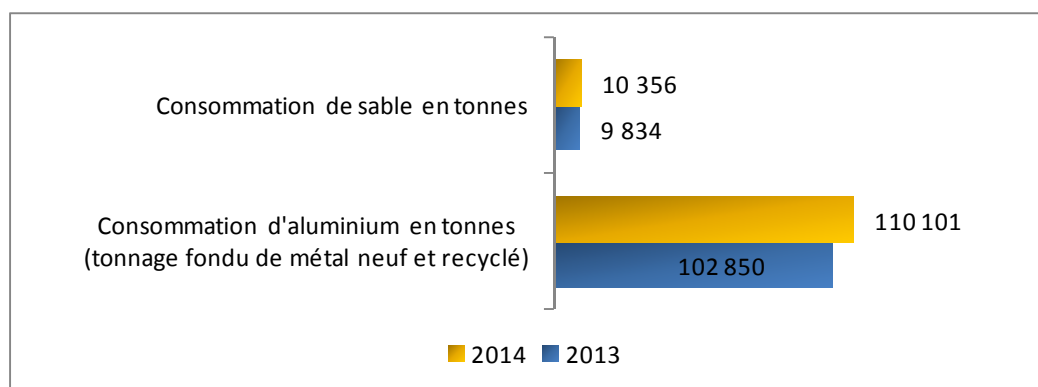
Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales :

Il n'existe pas de contraintes particulières pour l'approvisionnement en eau. Dans les sites industriels, l'eau est principalement consommée par les tours de refroidissement, les tours de lavage, les fours de traitement thermique, les plateformes de moulage et les machines d'usinage.

La consommation d'eau du Groupe s'élève à 238 633 m<sup>3</sup> soit 2,17 m<sup>3</sup> par tonne d'aluminium fondu.

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :

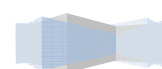
Les principales matières premières sont l'aluminium et le sable. Montupet a constitué un groupe de travail inter-sites sur les meilleures pratiques industrielles en matière de perte métal et a fortement investi dans l'industrialisation de la fusion des copeaux. Le Groupe a également porté son effort d'investissement sur la mise en place d'installations de régénération du sable.

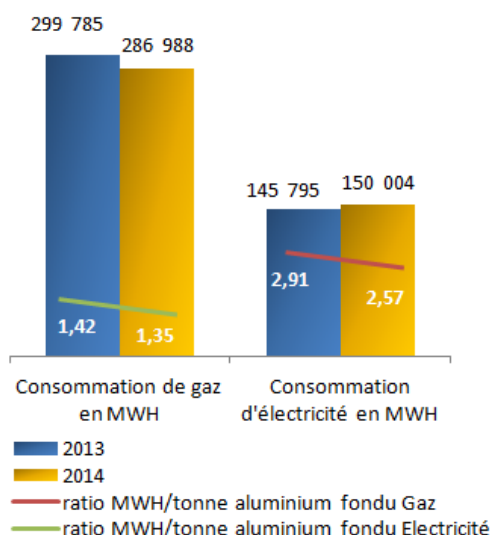


La consommation d'aluminium en tonnes est en croissance de 7,1% en ligne avec la croissance de l'activité (7,4% de croissance du chiffre d'affaires) et la consommation du sable est en hausse de 5,3%, soit une croissance plus réduite du fait de la généralisation des systèmes de régénération du sable dans les usines du Groupe.

Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

Le Groupe Montupet n'a pas recours aux énergies renouvelables. En revanche, il existe un groupe de travail inter-sites pour le partage des meilleures pratiques industrielles en matière de consommation d'énergie.





### Utilisation des sols :

L'activité du Groupe Montupet ne requiert pas l'utilisation des sols.

### Changement climatique :

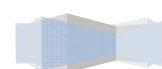
Rejets de gaz à effet de serre et adaptation aux conséquences du changement climatique :

Les établissements du Groupe respectent les réglementations locales en matière de rejets de gaz à effet de serre et ne sont pas directement impactés par le réchauffement climatique.

Le Groupe poursuit la démarche de bilan carbone engagé en 2012 et qui porte sur l'ensemble des sites français conformément à l'article 75 du texte de la Loi Grenelle II. Cette démarche est avant tout un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, qui permettra d'élaborer un plan d'action visant à les réduire.

### Protection de la biodiversité

Aucune mesure particulière pour préserver ou développer la biodiversité n'est en cours. Les établissements du Groupe sont localisés dans des zones industrielles.



## INFORMATIONS SOCIETALES GROUPE

### Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales :

Les mesures prises en matière de développement régional et l'impact sur les bassins de l'emploi sont encouragées par le Groupe Montupet.

L'établissement de Laigneville a participé au « Printemps de l'Industrie », évènement organisé par le conseil régional pour faire connaître les entreprises locales et au Forum Emploi de Creil, et l'établissement de Châteauroux est membre de l'UIMM de l'Indre (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et collabore avec Pôle Emploi sur la méthode de recrutement par simulation. En Bulgarie, en partenariat avec l'agence régionale pour l'emploi, des journées portes ouvertes et des rencontres avec des personnes en recherche d'emploi sont organisées par Montupet.

### Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Le Groupe Montupet laisse libre cours aux volontés et engagements sociétaux en faveur du développement durable et encourage les initiatives prises dans ce sens par les directeurs d'établissement qui développent leurs propres actions en fonction des spécificités locales.

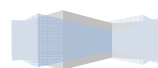
L'établissement de Torrón (Mexique) poursuit son partenariat avec l'Université Technologique de Torrón autour d'une spécialité « Métallurgie » qui bénéficie aux étudiants de la région. L'établissement de Laigneville poursuit également sa collaboration avec l'école Marie Curie et participe au conseil d'administration et au conseil d'éducation du centre de formation Proméo. L'établissement de Belfast participe et sponsorise des évènements sportifs, culturels et caritatifs notamment le Concours d'Arts de l'école de Lisburn et le prix de l'excellence industrielle de la ville de Lisburn. Enfin, l'Université de Roussé (Bulgarie) renforce toujours ses liens avec Montupet en augmentant la fréquence des rencontres avec les étudiants ainsi que les programmes de stage et d'apprentissage.

Par ailleurs, conformément aux exigences à la norme ISO 14001, les établissements du groupe se doivent de répondre à toutes les demandes pertinentes des parties intéressées, à savoir tous les individus ou groupe d'individus concernés ou affectés par la performance environnementale de l'établissement.

### Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux :

La politique d'achat du Groupe se focalise en priorité sur la qualité, la fiabilité et le coût. Quand ces trois critères sont remplis par plusieurs fournisseurs, Montupet favorise les entreprises locales.



Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale :

Conformément à la politique d'achats mise en place par le Groupe, seules les sociétés respectant les droits de l'homme dans tous les pays où elles sont présentes - y compris dans les zones où l'affirmation des droits humains est encore insuffisante- intègrent le panel fournisseurs et sous-traitants du Groupe. Les sociétés en violation des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du travail ne sont pas retenues dans ce panel.

La politique d'achats Groupe précise également que le fournisseur s'engage à mettre en œuvre une politique de gestion de ses installations industrielles avec le souci de la préservation de l'environnement et qu'il met en œuvre un système de gestion et de contrôle conforme à la norme ISO 14001 ou à une autre norme équivalente.

Ainsi, Montupet encourage ses fournisseurs à obtenir la certification ISO 14001.

### Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption :

Pour les filiales opérant dans des pays dont la population a un pouvoir économique faible (Bulgarie et Mexique), la procédure de l'entreprise impose:

- la passation des commandes par le siège social,
- l'autorisation de paiement du fournisseur par le siège social.

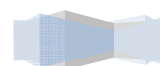
Par ailleurs, dans le cadre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, la Direction Groupe a démarré un plan d'audit en 2012 auprès des différentes entités du Groupe. Ces missions d'audit ont pour principaux objectifs de s'assurer de la fiabilité et de l'intégrité des informations et des procédures opérationnelles et financières et du respect des lois et réglementations en vigueur, ainsi que de vérifier la présence de contrôles internes adéquats au sein de chaque entité.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs :

Montupet n'est pas en contact direct avec les consommateurs finaux. En revanche, au travers du respect des exigences de ses clients et notamment de la norme ISO/TS 16949 qui est la norme concernant la démarche Qualité dans l'industrie automobile, le Groupe contribue à la sécurité des consommateurs finaux.

### Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune autre action complémentaire n'est particulièrement engagée par le Groupe.



A la demande du Groupe MONTUPET, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en vertu du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme-tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur la gestion de la société comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n° 3-1086 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R.225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

#### NATURE ET PORTÉE DE LA VERIFICATION

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014 de la société avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de cet article.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.

#### DILIGENCES

SGS ICS a conduit sa mission auprès de la société MONTUPET SA comprenant le siège social à Clichy (92) et deux sites industriels et en incluant ses 8 filiales et sociétés sous contrôle sur un périmètre géographique international : MONTUPET SNC (Belgique), MFT SARL (France), ALUMALSA (Espagne), MONTUPET UK (Royaume Uni et sa filiale espagnole), MONTUPET EOOD (Bulgarie), MONTIAC SA (Mexique), CALCAST Ltd (Royaume Uni), MONTUPET Limitée (Canada), le Groupe MONTUPET établissant des comptes consolidés.

SGS ICS a conduit sa mission du 24 février au 26 mars 2014 en menant des entretiens auprès des personnes concernées par la collecte, la validation et la publication des données quantitatives et informations qualitatives auprès de 3 sites industriels : Laigneville (MONTUPET SA en France), Ruse (MONTUPET EOOD en Bulgarie) et Torreon (MONTIAC au Mexique), ces trois fonderies d'aluminium visitées étant représentatives de l'activité industrielle de l'entreprise. Le périmètre

ainsi échantillonné représente 1754 personnels, soient 53 % de l'effectif total du Groupe MONTUPET et 62.864 tonnes d'aluminium consommé, soient 57 % de la consommation totale.

Seules les données chiffrées 2014 ont fait l'objet d'une vérification, les données chiffrées 2013, validées l'an dernier, n'étant considérées qu'à titre indicatif et n'entrant pas dans le présent périmètre de vérification.

SGS ICS a revu la fiabilité du référentiel interne, des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations, sur chacun des sites : Chaque site fait remonter à la direction financière, en charge de la consolidation et de la rédaction du rapport au siège de Montupet SA, un tableau Excel regroupant des données chiffrées et des informations qualitatives, conformément à la procédure interne de reporting RSE MONTUPET et portant sur les 42 critères « élargis » du Décret 2012-557 du 24 Avril 2012. Ces onglets sont consolidés sur Excel.

La mission de vérification a consisté en premier à étudier la justesse des calculs et la cohérence des données chiffrées (comparaison des ratios sociaux et environnementaux, des ratios de recyclage d'aluminium, des tonnages de déchets produits ou d'électricité consommée par tonne d'aluminium, par exemple) sur l'ensemble des filiales du Groupe MONTUPET (100 % du périmètre).

La seconde partie de la vérification a consisté, sur les 3 sites échantillonnés, à examiner les pièces justificatives donnant la preuve de chacune des données quantitatives et qualitatives énoncées : 26 indicateurs ou informations dans le domaine social et sécurité, 24 indicateurs ou informations dans le domaine environnemental et 9 informations dans le domaine sociétal et gouvernance d'entreprise.

Des contrôles ont été réalisés en outre sur les données quantitatives et qualitatives des autres sites, en phase finale de consolidation, de manière aléatoire ou lorsque les données s'écartaient des valeurs moyennes du Groupe.

Trois vérificateurs (dont l'un jouant les rôles de vérificateur principal, coordinateur de projet et rédacteur) et un superviseur ont été affectés à cette mission de vérification, pour une durée totale de 13,5 jours.

15 entretiens ont été menés auprès des fonctions suivantes :

- Directeur Général délégué, en charge de la RSE et directrice financière adjointe, en charge de la consolidation et de la rédaction du rapport RSE du Groupe MONTUPET, à Clichy ;
- Directeur d'Etablissement, assistante Ressources Humaines, responsable Sécurité, infirmière et responsable Environnement à Laigneville ;
- Directeur d'Etablissement, responsable Ressources Humaines, responsable sécurité / environnement, contrôleur de gestion, responsable formation à Ruse ;
- Directeur d'Etablissement, responsable Ressources Humaines et ingénieur environnement à Torreon.

### **DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE COMPÉTENCE**

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80.000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.



SGS ICS est la filiale française détenue à 100% par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis a été élaboré en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de la société MONTUPET SA et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

### ATTESTATION ET AVIS MOTIVE

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de la société MONTUPET SA, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- nous attestons de la présence des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014 de la société MONTUPET SA conformément à la liste prévue à l'article R.225-105-1.
- nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014.

### OBSERVATIONS

- La procédure de reporting n'a pas été modifiée en 2014 par rapport à la version 2012 mais un retour d'expérience a été réalisé en Octobre 2013 lors d'une réunion des différents acteurs RH et RSE pour homogénéiser la compréhension et le renseignement du tableau de reporting et en 2014 par échange de courriels.
- Ce tableau Excel de reporting qui concerne l'ensemble des points de l'article R225-105-1 I & II du Code du commerce a été légèrement modifié pour en faciliter la consolidation (questions précisées et simplifiées, cases protégées, ...). Il comporte en particulier désormais les valeurs saisies l'année précédente, ce qui permet de vérifier très facilement la cohérence des données.
- Le calcul des émissions de gaz à effet de serre repose actuellement sur la consommation de gaz naturel sur les différents sites industriels du groupe. Il pourrait être complété par les émissions de fluides frigorigènes (examen des fuites de fluides mené sur Laigneville à généraliser sur les sites industriels) et les émissions dues aux déplacements professionnels en particulier en avion.

Fait à Arcueil, le 27 mars 2015

#### SGS ICS France

29 avenue Aristide Briand  
F- 94111 ARCUEIL Cedex  
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 83 02  
Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96

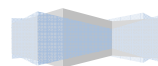
[www.sgs.com](http://www.sgs.com)

Le Directeur Technique d'Inspection,  
Stéphane LANGLOIS



## TABLEAU DES RESULTATS DE MONTUPET SA DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2010	2011	2012	2013	2014
a. Capital social	16 389 809	16 389 809	16 389 809	16 389 809	16 389 809
b. Nombre d'action émises	10 782 769	10 782 769	10 782 769	10 782 769	10 782 769
c. Nombre d'obligations converties en actions	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS</b>					
a. Chiffre d'affaires HT	186 545 039	223 492 254	199 303 154	188 274 223	202 308 762
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 346 343	8 966 499	18 745 405	20 264 758	25 750 559
c. Impôt sur les bénéfices	(2 925 285)	(2 173 993)	(1 853 819)	(1 831 902)	(951 306)
d. Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	8 332 052	(106 670)	10 176 016	10 907 797	14 615 045
e. Montant des bénéfices à distribuer et report à nouveau distribué	1 293 932	2 587 865	6 469 661	8 626 215	10 782 769
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
a. Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,32	1,03	1,91	2,05	2,48
b. Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,77	0	0,94	1,01	1,36
c. Dividende net par action	0,12	0,24	0,60	0,80	1,00
<b>PERSONNEL</b>					
a. Effectif moyen des salariés	988	999	992	960	925
b. Montant de la masse salariale	28 973 847	32 036 831	32 014 439	31 402 140	31 479 454
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	12 407 144	13 539 482	13 117 755	12 442 806	12 276 440



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

1. COMPTE DE RESULTAT
2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL
3. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
6. NOTES ANNEXES

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

## 1. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en k€	Notes	DEC 2014	DEC 2013
Produits des activités ordinaires	6	457 518	420 387
Autres produits	6	13 666	13 306
Achats & variations de stocks		(192 938)	(186 835)
Autres consommations et charges externes		(77 872)	(65 956)
Impôts & taxes		(2 926)	(2 916)
Salaires et charges sociales		(105 828)	(102 169)
Dotations aux amortissements d'exploitation		(33 932)	(30 736)
Dotations aux prov. d'exploitation (net)		(326)	(239)
Autres produits et charges opérationnels		224	(512)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>57 587</b>	<b>44 329</b>
Autres produits et charges	7	0	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>57 587</b>	<b>44 329</b>
<b>Résultat financier</b>	9	<b>(132)</b>	<b>(3 199)</b>
Quote part des sociétés mises en équivalence		(144)	0
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>57 311</b>	<b>41 130</b>
Impôts sur les résultats	10	(9 897)	(6 290)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>47 414</b>	<b>34 840</b>
Résultat net des opérations arrêtées ou cédées	23	(1 872)	(1 503)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>45 542</b>	<b>33 337</b>
Revenant aux:			
- actionnaires de Montupet SA		45 286	33 294
- participations ne donnant pas le contrôle		256	44

(\*) : Par souci de comparabilité, la présentation des comptes au 31 décembre 2013 a été ajustée pour donner une meilleure vision économique.

	DEC 2014	DEC 2013
Nombre d'actions ordinaires en circulation	10 782 769	10 782 769
Nombre d'actions ordinaires potentiellement dilutives		
Nombre d'actions ordinaires en circulation et potentiellement dilutives	10 782 769	10 782 769
<b>Résultat par action</b>		
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société mère	4,40	3,23
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	4,20	3,09
<b>Résultat dilué par action</b>		
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société mère	4,40	3,23
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	4,20	3,09

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

RESULTAT GLOBAL en k€	DEC 2014	DEC 2013
<b>Résultat net</b>	<b>45 542</b>	<b>33 337</b>
Ecarts de conversion	4 040	(1 357)
Autres éléments		
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat		(247)
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>4 040</b>	<b>(1 604)</b>
Gains / (pertes) actuariels sur les engagements de retraite	(2 098)	264
Autres éléments	501	503
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	256	(94)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(1 341)</b>	<b>673</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>48 240</b>	<b>32 406</b>
dont résultat attribuable:		
- aux actionnaires de la sociétés mère	47 934	32 363
- aux participations ne donnant pas le contrôle	306	44

3. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF en K€	Notes	DEC 2014	DEC 2013
Frais de développement nets	11	17 791	13 144
Autres immobilisations incorporelles	11	1 851	1 765
Immobilisations corporelles	12	185 842	170 033
Actifs financiers non courants	13	836	679
Participations mises en équivalence		2 778	0
Impôts différés actif	10	23 132	23 589
<b>Actifs non courants</b>		<b>232 230</b>	<b>209 211</b>
Stocks	14	78 296	70 671
Clients et autres débiteurs	15	83 434	67 219
Créances d'impôts courants		9 502	9 885
Autres actifs courants	16	4 875	1 816
Trésorerie et équivalents de trésorerie		21 228	15 853
<b>Actif courant</b>		<b>197 334</b>	<b>165 444</b>
Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	23	2 096	3 814
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>431 660</b>	<b>378 470</b>

<b>PASSIF en K€</b>	Notes	<b>DEC 2014</b>	<b>DEC 2013</b>
Capital social	17	16 390	16 390
Primes d'émission, fusion, apport		20 514	20 514
Réserves consolidées		173 513	150 236
Ecart de conversion consolidé		(22 887)	(26 926)
<b>Résultat - part du Groupe</b>		<b>45 286</b>	<b>33 294</b>
<b>Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société</b>		<b>232 816</b>	<b>193 507</b>
Participation ne donnant pas le contrôle		1 796	1 490
<b>Capitaux propres</b>		<b>234 613</b>	<b>194 997</b>
Provisions pour indemnités de départ en retraite	18	8 025	5 864
Autres provisions	18	604	765
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	19	75 065	76 633
Autres passifs non courants	20	9	369
Impôt différé passif	10	2 231	2 484
<b>Passifs non courants</b>		<b>85 934</b>	<b>86 116</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	19	24 720	20 168
Fournisseurs et autres créditeurs	21	74 309	68 535
Dettes d'impôts courants		3 163	2 435
Autres passifs financiers courants	22	7 191	3 947
<b>Passifs courants</b>		<b>109 383</b>	<b>95 084</b>
Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	23	1 730	2 273
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>431 660</b>	<b>378 470</b>

(\*) : Par souci de comparabilité, la présentation des comptes au 31 décembre 2013 a été ajustée pour donner une meilleure vision économique.

#### 4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en k€</b>	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	<b>Total</b>	<b>Actionnaires de la sté mère</b>	<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2012</b>	<b>16 390</b>	<b>20 514</b>	<b>159 409</b>	<b>(25 569)</b>	<b>170 744</b>	<b>169 298</b>	<b>1 446</b>
Incidence des corrections d'erreur			(1 683)		(1 683)	(1 683)	
<b>Capitaux propres au 01/01/2013</b>	<b>16 390</b>	<b>20 514</b>	<b>157 726</b>	<b>(25 569)</b>	<b>169 061</b>	<b>167 615</b>	<b>1 446</b>
Dividendes versés			(6 470)		(6 470)	(6 470)	
Résultat de la période			33 337		33 337	33 294	44
Autres éléments du résultat global			426	(1 357)	(931)	(931)	
<b>Capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>16 390</b>	<b>20 514</b>	<b>185 020</b>	<b>(26 926)</b>	<b>194 997</b>	<b>193 508</b>	<b>1 490</b>
Incidence des corrections d'erreur							
<b>Capitaux propres au 01/01/2014</b>	<b>16 390</b>	<b>20 514</b>	<b>185 020</b>	<b>(26 926)</b>	<b>194 997</b>	<b>193 508</b>	<b>1 490</b>
Dividendes versés			(8 625)		(8 625)	(8 625)	
Résultat de la période			45 542		45 542	45 286	256
Autres éléments du résultat global			(1 341)	4 040	2 699	2 649	50
<b>Capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>16 390</b>	<b>20 514</b>	<b>220 595</b>	<b>(22 887)</b>	<b>234 613</b>	<b>232 817</b>	<b>1 796</b>

## 5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE en k€	Notes	DEC 2014	DEC 2013
Résultat Groupe		45 286	33 294
Intérêts minoritaires - Résultat		256	44
Part dans le résultat net des MEE		144	
Dividendes reçus des sociétés MEE		0	
Dotations aux amort. & aux prov. (net)		34 134	30 571
Pertes /(gains) sur cessions d'actifs		336	212
Variation des impôts différés		363	292
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>80 519</b>	<b>64 412</b>
Variation du BFR (hors variation des ID)		(11 721)	(22 048)
<b>FLUX LIES A L'ACTIVITE</b>		<b>68 798</b>	<b>42 364</b>
Investissements incorporels & corporels		(56 730)	(42 993)
Produit des cessions d'actifs incorporels & corporels		0	215
Investissements financiers		290	6
Produit des cessions immo. financières		0	14
Trésorerie s/ entrée de périmètre		(2 775)	0
Trésorerie s/ sortie de périmètre		0	0
<b>FLUX LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>(59 215)</b>	<b>(42 758)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(8 625)	(6 470)
Augmentation de l'endettement		90 555	1 875
Diminution de l'endettement		(88 091)	(8 000)
Subventions d'investissements reçues		1 526	475
<b>FLUX LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(4 635)</b>	<b>(12 120)</b>
Incidence des variation des taux de change		414	(623)
<b>VARIATION DE TRESORERIE COURANTE</b>		<b>5 362</b>	<b>(13 137)</b>
dont part des actifs et passifs destinés à être cédés liée à la trésorerie	22	(63)	(920)

## 6. NOTES ANNEXES

Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont le bilan à cette date fait état d'un total de 431 660k€. Ces comptes consolidés ont été arrêtés le 16 mars 2014 par le Conseil d'Administration. Ils sont présentés en milliers d'euros. La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### Note 1 - Événements majeurs de l'exercice

#### 1. Financement du Groupe :

Montupet SA a signée une nouvelle Convention de Crédit en date du 22 décembre 2014 qui remplace celle du 24 novembre 2011. Cette nouvelle Convention de Crédit signée entre Montupet SA et ses banques, BNP Paribas, BECM, LCL, le Crédit du Nord, la BRED, la Banque Palatine et Natixis prévoit :

- un crédit à terme d'un montant de 50 000 k€
- un crédit réutilisable d'un montant de 100 000 k€,

sachant que le total des engagements représente un montant en principal cumulé de 150 000k€ et que Montupet remboursera le crédit à terme sur 5 ans.

#### 2. Entrée de périmètre – Jaya Hind Montupet Private Limited :

La société indienne Jaya Hind Montupet Private Limited, issue d'un accord de joint venture entre Montupet SA et la société indienne Jaya Hind Industries et détenue à parts égales par Montupet SA et Jaya Hind Industries est entrée dans le périmètre de consolidation. Le montant de capital versé s'élève à 2,8 M€ au 31 décembre 2014. Les comptes de la joint-venture Jaya Hind Montupet Limited sont intégrés par mise en équivalence.

### Note 2 - Principes comptables

#### 1. Référentiel comptable

##### 1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 disponible sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/standards\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm).

##### 1.2. Application des nouvelles normes

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés 2014 sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'exception des nouvelles normes applicables suivantes :

- Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :
- Normes relatives aux méthodes de consolidation :
  - IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
  - IFRS 11 « Partenariats » ;
  - IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
  - Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
  - IAS 27 amendée « Etats financiers individuels»;
  - IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».
- Autres normes et interprétations :
  - IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
  - IAS 39 amendée « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
  - IAS 36 amendée « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».



Ces normes et amendements n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

- Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2014
- IFRIC 21 « Droits et taxes » ;
- IAS 19 amendée « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013 ;

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée ces normes et interprétation.

- Normes, interprétations et amendements déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne
- Améliorations annuelles, cycle 2012-2014 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats clients » ;
- IAS 16 et IAS 38 amendées « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- IFRS 11 amendée « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- IFRS 10 et IAS 28 amendées « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou co-entreprise » ;
- IAS 1 « initiative informations à fournir ».

Le Groupe réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

## 2. Principes de consolidation

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées ont été éliminées. Les intérêts des minoritaires ont été reconnus pour leur quote-part de capitaux propres et de résultat.

Les comptes de toutes les sociétés consolidées ont été arrêtés au 31 décembre 2014 et comportent un exercice de 12 mois.

L'écart de première consolidation représente la différence entre le prix d'acquisition des titres d'une société et la quote-part de ses capitaux propres à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ont été intégralement amortis antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- Les écarts de conversion résultant de l'écart entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens et les taux de change à la clôture sur les éléments de résultat, ont été portés dans le poste « écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

\* rappel sur l'évolution des principaux taux de change :

- de la Livre Sterling :	31.12.2013 : 1 £	= 1,1995 €
	31.12.2014 : 1 £	= 1,2839 €
- du Peso Mexicain :	31.12.2013 : 1 MXN	= 0,0553 €
	31.12.2014 : 1MXN	= 0,0560 €

## 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation relatifs aux éléments d'actif

### 3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition. Les frais d'établissement sont amortis en totalité sur l'exercice. Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les frais de développement de nouvelles pièces encourus jusqu'au lancement des pré-séries sont immobilisés et amortis en quatre ans.

### 3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation ou à leur coût de production.

Regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie et divisées en structures et composants conformément à la norme IAS16, elles sont amorties en fonction de leur durée de vie économique.

Les pièces de rechange majeures destinées à être utilisées sur plus d'une année et répondant aux critères d'acceptation de l'IAS 16 sont immobilisées.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

- pour les immobilisations corporelles :
 

Constructions	20 à 25 ans
Agencement et installations	10 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
- pour les immobilisations incorporelles :
 

Brevets	5 ans
Frais de développement	4 ans
Logiciels	1 à 5 ans

### 3.3. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en déduction des actifs qu'elles financent. Elles sont rapportées au compte de résultat au prorata de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

### 3.4. Contrats de location et crédit-bail

Lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 17, les contrats de location financière sont retraités.

Une immobilisation est enregistrée à l'actif et amortie en fonction des durées définies au niveau du Groupe. Les dettes correspondantes sont reclassées en « autres dettes financières ».

### 3.5. Autres actifs financiers non courants

Les titres des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation compte tenu des perspectives d'avenir de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'entrée. Elles peuvent faire l'objet de provisions lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

### 3.6. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production et sont dépréciés, le cas échéant, pour les ramener à leur valeur probable de réalisation. Aucun frais financier n'est inclus dans les coûts. Les marges internes sur stocks, non significatives, n'ont pas été retraitées.

Les stocks de clôture sont évalués à la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

### 3.7. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du taux de change en vigueur à la date de clôture, ou au taux de couverture réalisé à cette date.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice (perte de change ou gain de change).

Les créances commerciales font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

### 3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les postes « trésorerie et les équivalents de trésorerie » est pour l'essentiel constituées par les soldes des comptes bancaires et par des dépôts à court terme. Les filiales du groupe sont situées dans des pays où il n'y a pas de restriction au niveau des transferts de fonds.

## 4. Principes comptables et méthodes d'évaluation relatifs aux éléments de passif

### 4.1. Engagements de retraite

Montupet S.A. a choisi un régime à prestations définies à gestion interne et verse à ce titre une indemnité lors du départ en retraite. Les autres sociétés du groupe ont choisi un régime à cotisations définies qui ne génèrent pas d'engagement au-delà du versement des cotisations. Montupet UK participe partiellement au risque du fonds de pension d'un petit nombre de cadres dirigeants.

Ces engagements font l'objet d'une provision pour engagements de retraite au bilan.

Des informations détaillées sont données en deuxième partie de l'annexe.

### 4.2. Impôts différés

Les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable des sociétés consolidées, ainsi que

certaines retraitements apportés aux comptes sociaux afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables de consolidation, donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Les impôts différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés qu'à la condition qu'il existe des bénéfices prévisionnels suffisants pour les absorber.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de :

- 33,33 % pour les sociétés françaises,
- 30 % pour les sociétés espagnoles,
- 21 % pour les sociétés britanniques (filiales d'Irlande du Nord),
- 30,90 % pour la société canadienne,
- 10 % pour la société bulgare.

## 5. Principes comptables et méthodes d'évaluation relatifs aux éléments de compte de résultat

### 5.1. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se composent du chiffre d'affaires, de la production stockée, de la production immobilisée, des subventions reçues, des transferts de charges et des autres produits.

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis et l'ensemble des revenus sur outillages. Pour les ventes de produits ou d'outillages, il est enregistré à la date à laquelle le groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué dans la gestion, ni le contrôle effectif des biens cédés.

Du fait des incertitudes pesant sur les indemnités compensatoires pouvant être versées par les constructeurs, elles sont comptabilisées au fur et à mesure de la certitude de leur encaissement.

### 5.2. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels présentent les éléments majeurs (note II.B.1.) non liés à l'exploitation courante, non récurrents, d'un montant particulièrement significatif, permettant une meilleure analyse de cette dernière, suivant la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2004 R02.

Les « autres produits et charges » présentent :

- les achats et ventes aux clients de biens d'équipement (hors outillage) utilisés par MONTUPET mais dont ils conservent le contrôle,
- les produits et charges sur exercices antérieurs.

## Note 3 - Périmètre de consolidation

Les pourcentages de contrôle et la méthode de consolidation pratiquée sont inchangés par rapport à l'exercice 2013, hormis l'entrée dans le périmètre de la filiale indienne Jaya Hind Montupet Private Limited détenue à 50% et consolidée en mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation comprend :

- MONTUPET S.A. (société consolidante) ;
- MONTUPET LIMITEE (100 %) (Canada) : fonderie d'aluminium, équipementier automobile ;
- MONTUPET UK (100 %) (Irlande du Nord) : fonderie d'aluminium, équipementier automobile et ses filiales (Irlande du Nord), WILLACE UK LTD, BS TOOLING LTD et GESFITEC UK LTD ;
- ALUMALSA (99,67 %) (Espagne) : fonderie d'aluminium, équipementier automobile ;
- MFT-MONTUPET Snc (100 %) (Belgique) : prestations de service au groupe ;
- MONTIAC SA de CV (100 %) (Mexique) : fonderie d'aluminium ;
- CALCAST LTD (100 %) (Irlande du Nord) : fonderie d'aluminium ;

- MFT SARL (100 %) (France) : négoce de métal et prestations de service ;
- MONTUPET EOOD (100%) (Bulgarie) : fonderie d'aluminium.
- JAYA HIND PRIVATE LIMITED (50%) (Inde) : fonderie d'aluminium.

Toutes ces sociétés, sur lesquelles MONTUPET SA détient un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale, à l'exception de Jaya Hind Private Limited qui est détenue à 50% et est consolidée par mise en équivalence.

MONTUPET Inc. (U.S.A.) et MONTUPET GmbH détenues à 100 % par MONTUPET S.A., ne sont pas consolidées en raison de leur caractère peu significatif.

#### Participation ne donnant pas le contrôle :

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent essentiellement à une participation de partenaires dans une société du sous-groupe MONTUPET UK.

## Note 4 - Information sectorielle

La subdivision de l'activité du Groupe par zones géographiques (Europe et Amérique du Nord) ne correspond plus au suivi de gestion effectué dans le Groupe et un seul secteur atteint désormais les seuils de 10% définis par IFRS 8 et il s'agit de la zone « Europe », et ce suite à l'arrêt en 2008 de l'activité de fonderie de la filiale Montupet Limitée située au Canada.

Par ailleurs, un seul type de produit atteint désormais les seuils de 10% définis par IFRS 8 et il s'agit de l'activité « pièces moteur », et ce suite à la cession en 2009 de la filiale Française de Roues qui représentait l'activité « roues » et compte tenu de la politique de recentrage du Groupe.

Le suivi de gestion actuel ne permet d'identifier des regroupements de secteurs significatifs par nature des produits, par nature des procédés de fabrication, par type ou catégorie de clients, par méthodes de distribution ou par destination des produits.

En conséquence, compte tenu de l'évolution de la structure des activités du groupe et de l'organisation interne qui en découle, les suivis antérieurs devenus non pertinents ont été abandonnés. De ce fait, le groupe n'identifiant plus de secteurs distincts répondant aux critères d'IFRS 8, la présentation sectorielle antérieure a été abandonnée à compter de 2013.

## Note 5 - Correction d'erreur – Crédit Impôt Recherche :

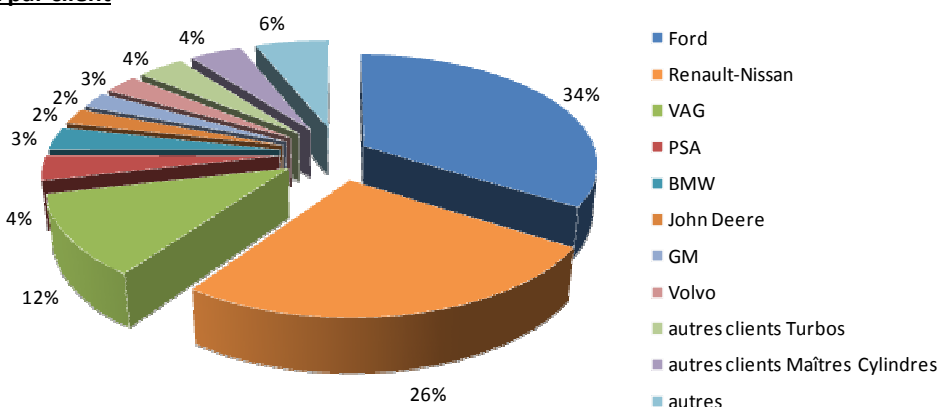
Une correction d'erreur relative à la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche a été passée avec un impact de -1683 k€ sur les frais de développement et la situation nette à l'ouverture 2013 et un impact de -1289 k€ sur les frais de développement et le résultat net de l'exercice 2013.

## Note 6 - Produits des activités ordinaires et autres produits

	DEC 2014	DEC 2013
Chiffre d'affaires	451 773	420 735
Production stockée	5 746	(347)
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>457 518</b>	<b>420 387</b>

	DEC 2014	DEC 2013
Production immobilisée	9 110	10 020
Transfert de charges- subventions d'exploitation	1 460	1 464
Autres produits d'exploitation	3 096	1 822
<b>Autres produits</b>	<b>13 666</b>	<b>13 306</b>

### Répartition du CA par client



## Note 7 - Autres produits et charges

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des montants non récurrents particulièrement significatifs. Aucun montant n'a été reclassé dans cette rubrique au titre des exercices 2013 et 2014.

## Note 8 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche (hors outillages de production) engagés par le groupe s'élevaient à 10 millions d'euros.

- MONTUPET SA a obtenu au titre de l'année 2014 un Crédit d'Impôt Recherche de 2 405 k€ représentant 30 % des dépenses éligibles engagées.
- Des frais de recherche et de développement ont été activés au 31 décembre 2014 :
  - Montupet SA 4 529 k€
  - Montupet EOOD 2 451 k€
  - Montupet UK 982 k€
  - Alumalsa 318 k€

Une correction d'erreur relative à la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche a été passée avec un impact de -1683 k€ sur les frais de développement et la situation nette à l'ouverture 2013 et un impact de -1289 k€ sur les frais de développement et le résultat net de l'exercice 2013.

## Note 9 - Résultat financier

	DEC 2014	DEC 2013
Frais financiers sur emprunts	(2 046)	(2 440)
Résultat de change	1 719	(865)
Autres produits et charges financiers	196	106
<b>Résultat financier</b>	<b>(132)</b>	<b>(3 199)</b>

## Note 10 - Impôts courants et différés

### 1. Charge d'impôts sur les résultats

	DEC 2014	DEC 2013
Impôts courants	(9 153)	(6 047)
Crédits d'impôts	12	50
Impôts différés	(756)	(292)
<b>Charge d'impôts</b>	<b>(9 897)</b>	<b>(6 290)</b>

## 2. Réconciliation entre l'impôt au taux légal en France et l'impôt du compte de résultat consolidé

	DEC 2014
Résultat consolidé avant impôt	57 311
Taux maison-mère	33,33%
Charge d'impôt théorique	19 104
Effet des différences entre les taux locaux et les taux en vigueur en France	(8 448)
Différences permanentes	108
Crédits d'impôt	(12)
Autres impacts	(856)
<b>Charge d'impôts</b>	<b>9 897</b>

## 3. Solde des impôts différés

## 3.1. Variation des actifs nets d'impôts différés

	2014
Impôts différés actifs	23 589
Impôts différés passifs	(2 484)
<b>Solde des impôts différés au 1er janvier</b>	<b>21 105</b>
Produits (charges) d'impôts constatés en résultat net	(389)
Produits (charges) d'impôts constatés en OCI	256
Ecart de change	(71)
<b>Solde des impôts différés au 31 décembre</b>	<b>20 901</b>
dont impôts différés actifs	23 132
dont impôts différés passifs	(2 231)

Le solde des impôts différés de chaque entité ou groupe fiscal a été reclassé en impôts différés actif ou passif selon qu'il était débiteur ou créateur.

## 3.2. Analyse de l'actif net d'impôts différés par nature

	Montants au 01.01.2014	Produits/charges d'impôts différés sur la période	Impôts différés constatés en capitaux propres	Ecart de change	Montants au 31.12.2014
Déficits reportables	25 946	(1 717)	25		24 254
Engagements de retraite	1 862	5	584		2 451
Amortissements dérogatoires	(2 604)	130			(2 474)
Durées d'amortissements	(3 457)	470			(2 987)
Locations financières	(509)	223			(286)
Autres	(133)	500	(353)	(71)	(57)
<b>Solde net des impôts différés</b>	<b>21 105</b>	<b>-389</b>	<b>256</b>	<b>-71</b>	<b>20 901</b>

## 3.3. Reports déficitaires activés

Outre les impôts différés passifs issus des traitements de consolidation, les soldes des impôts différés sont constitués de pertes fiscales et de déductions fiscales que le groupe a décidé de comptabiliser pour leur intégralité au 31/12/2014.

Au 31/12/2014, les déficits fiscaux sont constitués principalement par :

	Déficits fiscaux activés (M€)									Autres crédits d'impôts	Retraitements de consolidation	ID au 31/12/2014
	Au 31/12/2013			Variation 2014			Au 31/12/2014					
	Base	Taux	ID	Base	Taux	ID	Base	Taux	ID			
MONTUPET SA	69,3	33,3%	23,1	(4,6)	33,3%	(1,5)	64,7	33,3%	21,6			
ALUMALSA	6,4	30%	1,9	(0,5)	30,0%	(0,2)	5,9	30,0%	1,7	1,2	(1,4)	20,2
												2,9

Au 01/01/2014, les actifs d'impôts différés d'Alumalsa proviennent du cumul des pertes fiscales activées pour un montant de 6,4 M€, soit un impôt différé de 1,9M€, auquel s'ajoutent des crédits d'impôts s'élevant à 1,2 M€. Ces crédits d'impôts sont recouvrables sur une période de 15 ans, conformément à la législation espagnole (chap. IV titre VI de la Loi 43/95 sur l'IS).

Sur l'exercice 2014, Alumalsa a réalisé un bénéfice fiscal qui s'est traduit par la consommation de déficits reportables à hauteur 0,5 M€, ce qui porte à 5,9 M€ les

déficits activés. Le délai de récupération devrait se situer autour de 3 ans.

Montupet SA constate un bénéfice fiscal pour l'exercice qui s'est traduit par la consommation de déficits reportables à hauteur de 4,6 M€, ce qui porte à 64,7M€ les déficits activés. Le délai de récupération devrait se situer autour de 6 ans.

Compte tenu des autres retraitements le solde net des impôts différés de Montupet SA s'établit à 20,2 M€.

## Note 11 - Immobilisations incorporelles

	Valeur nette à l'ouverture	Acquisition et augmentation	Dotations aux amortissements	Sorties	Transferts et reclassements	Ecart de conversion	Valeur nette à la clôture	dont valeur brute	dont amortissement
Ecart d'acquisition	0	0	-	-	-	-	0	0	0
Frais de développement	16 116	8 312	(2 932)	0	101	188	21 786	39 103	(17 317)
- dont part du Crédit Impôt Recherche	(2 972)	(1 478)	455				(3 995)	(4 450)	455
<b>Frais de développement nets</b>	<b>13 144</b>	<b>6 834</b>	<b>(2 477)</b>	<b>0</b>	<b>101</b>	<b>188</b>	<b>17 791</b>	<b>34 653</b>	<b>(16 862)</b>
Autres valeurs immobilisées	1 765	691	(605)	-	-	-	1 851	5 451	(3 601)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 909</b>	<b>7 525</b>	<b>(3 082)</b>	<b>0</b>	<b>101</b>	<b>188</b>	<b>19 641</b>	<b>40 104</b>	<b>(20 463)</b>

## Note 12 - Immobilisations corporelles

	Valeur nette à l'ouverture	Acquisition et augmentation	Dotations aux amortissements	Sorties	Transferts et reclassements	Ecart de conversion	Valeur nette à la clôture	dont valeur brute	dont amortissement
Terrains	2 095	0	-	-	227	2	2 324	2 824	(500)
Constructions	28 136	2 374	(2 395)	-	114	241	28 469	64 005	(35 536)
Installations techniques	119 274	20 910	(25 474)	(416)	12 613	1 792	128 699	395 679	(266 980)
Autres immobilisations	11 096	1 943	(2 313)	(1)	1 099	26	11 850	45 660	(33 810)
Immobilisations en cours	9 432	19 114	-	(189)	(13 887)	29	14 500	14 499	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>170 033</b>	<b>44 341</b>	<b>(30 182)</b>	<b>(605)</b>	<b>165</b>	<b>2 091</b>	<b>185 842</b>	<b>522 667</b>	<b>(336 825)</b>

## Note 13 - Actifs financiers non courants

	Valeur nette à l'ouverture	Acquisition et augmentation	Dotations aux amortissements	Sorties	Transferts et reclassements	Ecart de conversion	Valeur nette à la clôture
Titres de participations des entités non consolidées	34	0	-	-	-	(0)	34
Autres actifs financiers non courants	645	134	-	(1)	-	24	802
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>679</b>	<b>134</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>836</b>

## Note 14 - Stocks

	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	29 180	(1 929)	27 251	28 765	(1 337)	27 428
En-cours et produits finis	31 468	(182)	31 286	28 302	(509)	27 793
Pièces de rechange	12 718	0	12 718	7 943	0	7 943
Outillages	7 041	0	7 041	7 507	0	7 507
<b>Stocks</b>	<b>80 407</b>	<b>(2 111)</b>	<b>78 296</b>	<b>72 516</b>	<b>(1 846)</b>	<b>70 671</b>

## Note 15 - Clients et autres débiteurs

	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	79 066	(788)	78 278	63 819	(673)	63 146
Avances et acomptes sur commandes	374	0	374	161	0	161
Autres créances d'exploitation	4 758	23	4 781	3 890	22	3 912
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>84 199</b>	<b>(765)</b>	<b>83 434</b>	<b>67 870</b>	<b>(651)</b>	<b>67 219</b>

Les clients du groupe sont essentiellement des constructeurs automobiles. Le risque de défaillance est faible.

## Note 16 - Autres actifs courants

	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Autres créances diverses	4 017	0	4 017	860	0	860
Comptes de régularisation actif	858	0	858	956	0	956
<b>Autres actifs courants</b>	<b>4 875</b>	<b>0</b>	<b>4 875</b>	<b>1 816</b>	<b>0</b>	<b>1 816</b>



## Note 17 - Capitaux propres

Le capital de MONTUPET SA au 31 décembre 2014 est composé de 10.782.769 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros, soit 16.390 K€.

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales ordinaires, des actions de la société Montupet SA peuvent être rachetées par le Groupe. A ce jour, aucun rachat d'actions n'a été effectué.

## Note 18 - Provisions

## 1. Evolutions des provisions

	Montants au 01.01.2014	Reclassements et actifs destinés à la vente	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions (): Reprises de l'exercice	écarts de change	Montants au 31.12.2014
Provisions pour litiges salariaux	725		245	(274)	0	696
Autres provisions pour risques	40		27	(158)	0	(91)
<b>TOTAL</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>272</b>	<b>(432)</b>	<b>0</b>	<b>605</b>

## 2. Engagements de retraites

	Obligation au 01.01.2014	Pertes /gains actuariels	Coût des services rendus	écarts de change	Obligation au 31.12.2014
Montupet SA	4974	1 177	163		6 314
Montupet UK	832	905	(225)	133	1 645
Montupet EOOD	58	16	(8)		66
<b>TOTAL</b>	<b>6 284</b>	<b>2 098</b>	<b>(70)</b>	<b>133</b>	<b>8 025</b>

Détail du fonds de pension de Montupet UK :

Valeur de marché des Actifs détenus 2013	5 668
Valeur actualisée des engagements 2013	(6 500)
Déficit au 01.01.2014	(832)
Coût des services	(417)
Contributions	246
Autres produits financiers	396
Impact de l'actualisation	905
Ecart de change	(133)
<b>Déficit au 31.12.2014</b>	<b>165</b>

Les paramètres de constitution de cette provision sont :

- un taux d'augmentation des salaires de 1,00 % en 2014 (contre 1,40% en 2013) pour Montupet SA, et de 3,20 % (contre 3,50 % en 2013) pour Montupet UK,

- un taux d'actualisation de

. 1,50 % en 2014 (contre 3,25 % en 2013) pour Montupet SA correspondant au taux iBoxx € corporates AA,

. et de 3,80 % (contre 4,60 % en 2012) pour Montupet UK correspondant au taux iBoxx £ Corporates AA 15+year (3,41%) ajusté à la courbe des rendements soit un taux de 3,80%.

- et un départ en retraite au taux plein.

## Note 19 - Endettement

## 1. Ventilation courant / non courant

	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts sur location financement	165		165	204		204
Emprunts auprès des établissements de crédit tranche A	40 000	10 000	50 000	32 000	12 000	44 000
Emprunts auprès des établissements de crédit tranche B (revolving)	30 000		30 000	40 000		40 000
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	4 900	4 922	9 822	4 429	4 269	8 698
Affacturation		9 798	9 798		3 899	3 899
<b>TOTAL</b>	<b>75 065</b>	<b>24 720</b>	<b>99 785</b>	<b>76 633</b>	<b>20 168</b>	<b>96 801</b>

Les dettes financières au 31 décembre 2014 sont contractées en euros. Par ailleurs, tous les financements sont à taux variable, conformément à la politique menée par la société.

Montupet SA a signée une nouvelle Convention de Crédit en date du 22 décembre 2014 qui remplace celle du 24 novembre 2011. Cette nouvelle Convention de Crédit signée entre Montupet SA et ses banques, BNP Paribas, BECM, LCL, le Crédit du Nord, la BRED, la Banque Palatine et Natixis prévoit :

-un crédit à terme d'un montant de 50 000 k€  
-un crédit réutilisable d'un montant de 100 000 k€,

sachant que le total des engagements représente un montant en principal cumulé de 150 000k€ et que Montupet remboursera le crédit à terme sur 5 ans.

## 2. Variation des emprunts et dettes financières non courantes et échéancier de l'endettement

	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Ecart de change	Solde à la clôture		
					< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts sur location financement	204		(39)		165		165
Emprunts auprès des établissements de crédit tranche A	44 000	50 000	(44 000)		50 000	10 000	40 000
Emprunts auprès des établissements de crédit tranche B (revolving)	40 000	30 000	(40 000)		30 000		30 000
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	8 698	1 350	(226)		9 822	4 922	4 900
Affacturation	3 899	9 798	(3 899)		9 798	9 798	0
<b>TOTAL</b>	<b>96 801</b>	<b>91 148</b>	<b>(88 164)</b>		<b>99 785</b>	<b>24 720</b>	<b>75 065</b>

## Note 20 - Passifs financiers non courants

	Valeur nette à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Transferts et reclassements	Ecart de conversion	Valeur nette à la clôture
Avances conditionnées	369	0	(154)	(206)	-	9
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>369</b>	<b>0</b>	<b>(154)</b>	<b>(206)</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

## Note 21 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	54 044	42 372
Avances et acomptes sur commandes	3 239	5 095
Autres dettes d'exploitation	17 026	21 068
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>74 309</b>	<b>68 535</b>

## Note 22 - Autres créanciers

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Autres dettes diverses	5 528	2 857
Comptes de régularisation passif	1 663	1 090
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>7 191</b>	<b>3 947</b>

## Note 23 - Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Dans les comptes 2013, cette catégorie comprenait :

- le terrain de Nogent sur Oise - pour laquelle la promesse unilatérale de vente signée le 29 septembre 2011 n'a pas été renouvelée- ainsi que l'usine désaffectée de Nogent.
- le résultat brut des activités arrêtées intégrait également une charge exceptionnelle de 1 969 K€ au titre d'un litige prud'homal avec des salariés d'une ancienne filiale du groupe dont la participation a été cédée.

Le résultat de la filiale Montupet Limitée était présenté en « résultat des activités arrêtées ou cédées » du compte de résultat.

**Continuité et évolutions en 2014 :**

- Nogent sur Oise : Une promesse unilatérale de vente a été signée le 12 décembre 2014 avec un

promoteur immobilier pour un montant de 2 400 K€. Par ailleurs, une dépréciation de 1 100 K€ et des coûts de dépollution de 94 K€ ont été comptabilisés au 30 juin 2014.

- Le résultat brut des activités arrêtées intègre également une charge exceptionnelle de 319 K€ au titre du litige prud'homal d'une participation cédée.

- La dépréciation de créance d'un montant de 1185 K€ constituée consécutivement à la mise en redressement judiciaire de la société Française de Roues – F2R, à laquelle la branche d'activité de fabrication de roues du site de Châteauroux a été vendue en juin 2010, a été classée en résultat des activités abandonnées. Cet ajustement trouve son origine dans le contrat de cession de 2010 et de l'impossibilité dans laquelle Montupet se trouvait de mettre fin à l'engagement de fourniture sans marge qui la liait à F2R.

## 1. Détail des actifs destinés à la vente

	TOTAL	MONTUPET SA	MONTUPET LIMITEE	Sociétés arrêtées filiales de Montupet UK
Autres valeurs incorporelles				
Terrains	1 465	1 365	100	
Constructions	108	108		
Installations et équipements	0			
Autres valeurs immobilisées	1		1	
Immobilisations financières	24			24
Impôts différés	0	0		
<b>Actifs non courants</b>	<b>1 598</b>	<b>1 473</b>	<b>101</b>	<b>24</b>
Créances des activités arrêtées	480		584	(103)
Disponibilités	18		18	
<b>Actifs courants</b>	<b>498</b>	<b>0</b>	<b>601</b>	<b>(103)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 096</b>	<b>1 473</b>	<b>703</b>	<b>(79)</b>

Les actifs destinés à la vente figurent à leur valeur nette comptable, celle-ci étant inférieure à leur prix de vente estimé. Les actifs des sociétés arrêtées n'ont pas été amortis en 2014.

## 2. Etat des passifs des activités destinées à la vente

	TOTAL	MONTUPET LIMITEE	Sociétés arrêtées filiales de Montupet UK
Provisions pour risques et charges	0		0
Dettes financières diverses	355		355
Impôts différés passif	0		0
<b>Passifs non courants</b>	<b>355</b>	<b>0</b>	<b>355</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>1 374</b>	<b>136</b>	<b>1 238</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 730</b>	<b>136</b>	<b>1 594</b>

## 3. Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession

	DEC 2014	DEC 2013
Produits des activités arrêtées	103	105
Charges des activités arrêtées	(2 865)	(183)
Autres produits et charges	0	(1 969)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(2 762)</b>	<b>(2 047)</b>
Résultat financier	8	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(2 755)</b>	<b>(2 047)</b>
Impôts courants	515	544
Impôts différés	367	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(1 873)</b>	<b>(1 503)</b>

## 4. Analyse de la charge d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

	DEC 2014
Résultat consolidé avant impôt	(2 754)
Taux maison-mère	33,3%
Charge d'impôt théorique	(918)
Effet des différences entre les taux locaux et les taux en vigueur en France	22
Autres	15
<b>Charge d'impôts</b>	<b>(882)</b>

## 5. Flux de trésorerie des activités arrêtées ou cédées

	DEC 2014	DEC 2013
Résultat part Groupe	(1 882)	(1 504)
Dotations aux amort. & aux prov. (net)	1 100	
Variation des impôts différés	(471)	
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(1 253)</b>	<b>(1 504)</b>
Variation du BFR	1 189	586
<b>FLUX LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>(64)</b>	<b>(918)</b>
<b>FLUX LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FLUX LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Incidence des variation des taux de change	1	(2)
<b>VARIATION DE TRESORERIE COURANTE</b>	<b>(63)</b>	<b>(920)</b>

## Note 24 - Engagements hors bilan

## 1. Engagements donnés

	Contrevaleur en euros	Par	Au profit de	Tirage au profit de
Garantie émise en faveur de Dubal Aluminium couvrant les achats de métal de Montupet EOOD - échue au 31/12/2014	2000 K€	MONTUPET SA	DUBAL ALUMINIUM	MONTUPET EOOD
Garantie émise en faveur de Dubal Aluminium couvrant les achats de métal de Montupet UK - échue au 31/12/2014	2000 K€	MONTUPET SA	DUBAL ALUMINIUM	MONTUPET UK
Garantie émise en faveur de Alcoa couvrant les achats de métal de Alumalsa	1700 K€	MONTUPET SA	ALCOA	ALUMALSA

## 2. Engagements donnés en vue du maintien des prêts consentis par les établissements de crédit

Montupet SA s'est engagée, dans le cadre de la Convention de Crédit signée avec ses banques le 22 décembre 2014 à respecter, sur la base des comptes consolidés, les ratios suivants :

	au 31.12.2014	au 31.12.2015	au 31.12.2016	au 31.12.2017	au 31.12.2018
Ratio de Gearing	<1	<1	<1	<1	<1
Ratio Dette Nette / EBITDA	<2,5	<2,5	<2,5	<2,5	<2,5

Au 31 décembre 2014, Montupet SA respecte l'ensemble des engagements de la Convention de Crédit.

Outre le respect des ratios, les établissements de crédit requièrent le respect des lois et règlements, la limitation à l'octroi de sûretés sur l'un quelconque de ses actifs, une restriction aux cessions d'actifs, aux opérations de restructuration et aux acquisitions.

## 3. Engagements reçus

Cautions reçues des fournisseurs d'immobilisations 1 738 K€

### Note 25 - Effectifs

	2014	2013	2012
Cadres	214	190	185
Agents de maîtrise, techniciens et employés	874	832	781
Ouvriers	2 258	2 163	2 147
<b>TOTAL</b>	<b>3 346</b>	<b>3 185</b>	<b>3 113</b>

### Note 26 - Parties liées

A l'exception des dirigeants, il n'existe pas de parties liées au sens de la norme IAS 24.

Les transactions intragroupe, opérations de sous-traitance, prestations de service et financements, sont réalisées à des conditions normales de marché.

### Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration de MONTUPET SA à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées s'élèvent globalement à 1 911 044 €, dont cotisations sociales à la charge du groupe.

Il n'y a pas d'engagement envers les mandataires sociaux hormis les engagements de retraite des dirigeants qui ne présentent aucune spécificité et qui sont inclus dans les engagements de retraite au passif du bilan.

Les avantages en nature dont bénéficient les mandataires sociaux s'élèvent globalement à 64 804 € (inclus dans le montant global ci-dessus).

## Note 27 - Honoraires de commissaires aux comptes

	BM&A	Actheos	Autres	Total 2014	BM&A	Actheos	Autres	Total 2013
Honoraires facturés à la société mère	145	68	0	213	143	67	0	210
Honoraires facturés aux autres entités du groupe	0	0	165	165	0	0	158	158
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>68</b>	<b>165</b>	<b>378</b>	<b>143</b>	<b>67</b>	<b>158</b>	<b>368</b>

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Montupet Sa, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la correction d'erreur relative au crédit d'impôt recherche exposée dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés « Correction d'erreur – Crédit d'Impôt recherche ».

**2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 23 de l'annexe aux comptes consolidés « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » précise les critères de classification et de comptabilisation des activités cédées ou en cours de cession en application de la norme IFRS 5. Dans le cadre de la justification de nos appréciations, nous avons vérifié la correcte application de ce principe comptable et nous nous sommes assurés que les informations fournies sont appropriées et justifient la position retenue au 31 décembre 2014.



- Les notes annexes aux comptes consolidés « Note 2 - 3.1 Immobilisations incorporelles », « Note 8 - Frais de recherche et développement » et « Note 11 - Immobilisations incorporelles » décrivent les frais de recherche et de développement immobilisés et leur montant. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement.
- Les notes annexes aux comptes consolidés « Note 2 - 4.2 Impôts différés » et « Note 10 - Impôts courants et différés » décrivent les modalités de comptabilisation des créances d'impôts différés consécutives aux pertes fiscales reportables. Les estimations nécessaires à l'élaboration du plan de consommation prévisionnel des déficits reportables du groupe ont par nature un caractère incertain. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le plan de consommation prévisionnel des déficits reportables qui nous a été communiqué ainsi que les hypothèses retenues par la société et nous avons vérifié que les notes précitées donnent une information appropriée.
- La note 2 annexe des comptes consolidés « 5.1 Produits des activités ordinaires » précise les modalités de comptabilisation des produits d'exploitation et de reconnaissance du chiffre d'affaires, dont les indemnités compensatoires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes et Paris, le 16 avril 2015

Les commissaires aux comptes

Actheos Rouxel-Tanguy & Associés

BM&A

Emmanuelle Rouxel  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Rennes

Pascal de Rocquigny  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

**COMPTES SOCIAUX 2014**

<b>BILAN - ACTIF en €</b>	<b>BRUT</b>	<b>Amortiss. et Provisions</b>	<b>Net au 31/12/2014</b>	<b>Net au 31/12/2013</b>
Capital souscrit non appelé				
Frais de recherche et développ.	14 997 780	2 933 096	12 064 684	8 623 925
Logiciels et Brevets	3 341 983	2 858 531	483 452	445 895
Fonds commercial	0		0	0
Autres immobilis. incorporelles	179 350	100 295	79 055	0
Terrains	2 649 168	500 000	2 149 168	2 149 168
Constructions	13 228 332	7 750 861	5 477 471	5 849 831
Inst. techn. mat. outill. ind.	114 653 736	81 674 138	32 979 598	25 319 563
Autres immobilis. corporelles	35 237 774	28 050 624	7 187 150	7 029 026
Immobilisations en cours	634 678		634 678	64 503
Avances et acomptes	1 415 574		1 415 574	1 217 945
Participations	77 495 456		77 495 456	74 720 808
Créances rattachées à des particip.	0		0	11 460 928
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	691 075		691 075	558 873
Autres immobilisations financières	36 507		36 507	36 507
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>264 561 413</b>	<b>123 867 545</b>	<b>140 693 868</b>	<b>137 476 972</b>
Matières premières et consomm.	21 763 471	1 928 821	19 834 650	18 766 179
Produits intermédiaires et finis	10 396 615	182 256	10 214 359	9 336 853
Avances versées s/commandes	575 086		575 086	599 496
Clients et comptes rattachés	26 750 619	1 971 800	24 778 819	19 406 604
Autres créances	17 892 611		17 892 611	18 381 427
Valeurs mobil. de placement	0		0	0
Disponibilités	10 884 255		10 884 255	13 237 759
Charges constatées d'avance	359 376		359 376	270 395
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>88 622 033</b>	<b>4 082 877</b>	<b>84 539 156</b>	<b>79 998 713</b>
Ecarts de conversion actif	27 209		27 209	158 496
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>353 210 655</b>	<b>127 950 422</b>	<b>225 260 233</b>	<b>217 634 181</b>

<b>BILAN - PASSIF en €</b>	<b>Situation au 31/12/2014</b>	<b>Situation au 31/12/2013</b>
Capital social	16 389 809	16 389 809
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 514 120	20 514 120
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	1 638 981	1 638 981
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	7 918 112	5 636 530
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>14 615 045</b>	<b>10 907 797</b>
Subventions d'investissement	2 630 702	618 337
Provisions réglementées	7 422 066	7 812 516
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>71 128 835</b>	<b>63 518 090</b>
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	347 856
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>71 128 835</b>	<b>63 865 946</b>
Provisions pour risques	695 787	882 937
Provisions pour charges	27 209	0
<b>TOTAL (2)</b>	<b>722 996</b>	<b>882 937</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 236 514	84 167 637
Emprunts et dettes financières divers	66 000	66 000
Avances et acomptes reçus	1 017 978	1 856 770
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 262 408	20 712 361
Dettes fiscales et sociales	9 629 252	9 242 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 660 206	1 910 620
Autres dettes	34 384 780	33 810 574
Produits constatés d'avance	665 119	1 090 891
<b>TOTAL (3)</b>	<b>152 922 257</b>	<b>152 857 498</b>
Ecart de conversion passif	<b>TOTAL (4)</b> 486 145	27 800
<b>TOTAL GENERAL (1 à 4)</b>	<b>225 260 233</b>	<b>217 634 181</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT en €</b>	<b>Situation au 31/12/2014</b>	<b>Situation au 31/12/2013</b>
Vente de marchandises	16 245 595	15 865 049
Production vendue de biens	183 234 769	167 921 394
Production vendue de services	2 828 398	4 487 780
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>202 308 762</b>	<b>188 274 223</b>
Production stockée	550 548	1 987 995
Production immobilisée	523 305	221 978
Subventions d'exploitation	165 036	295 001
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	16 514 896	14 753 613
Autres produits	1 015 526	1 291 065
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>221 078 073</b>	<b>206 823 875</b>
Achat de marchandises	16 112 592	15 691 250
Variation de stock (marchandises)	0	0
Achat de matières premières et autres approvisionnements	71 551 574	66 615 073
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-1 660 306	-480 136
Autres achats et charges externes	64 520 974	60 491 302
Impôts, taxes et versements assimilés	2 432 913	2 372 927
Salaires et traitements	31 479 454	31 402 140
Charges sociales	12 276 440	12 442 806
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 929 096	10 667 905
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 242 034	1 846 199
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	489 661	378 977
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>210 374 432</b>	<b>201 428 443</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 703 641</b>	<b>5 395 432</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN : BENEFICE ATTRIBUE</b>	<b>243 852</b>	<b>203 792</b>
Produits financiers de participation	5 194 892	6 447 180
Autres intérêts et produits assimilés	4 808	19 298
Reprises sur provisions et transferts de charges	158 496	169 099
Différences positives de change	1 058 079	304 804
Produits nets sur cessions de VMP	0	0
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>6 416 275</b>	<b>6 940 381</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	27 209	158 496
Intérêts et charges assimilés	2 117 964	2 366 909
Différences négatives de change	306 315	727 570
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 451 488</b>	<b>3 252 975</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 964 787</b>	<b>3 687 406</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>14 912 280</b>	<b>9 286 630</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	145	56
Produits exceptionnels sur opérations en capital	310 049	1 767 056
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 977 119	1 813 104
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 287 313</b>	<b>3 580 216</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 383	36 283
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	606 251	1 780 352
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 874 964	1 974 316
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 523 598</b>	<b>3 790 951</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 236 285</b>	<b>-210 735</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	12 256	0
Impôts sur les bénéfices	-951 306	-1 831 902
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</b>	<b>230 025 513</b>	<b>217 548 264</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE</b>	<b>215 410 468</b>	<b>206 640 467</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>14 615 045</b>	<b>10 907 797</b>

<b>Tableau des Flux de Trésorerie en K€</b>	<b>au 31/12/2014</b>
Résultat	14 615
Amortissements et provisions	12 075
Plus ou moins values de cession d'immobilisations	79
Quote-part de subventions virées au résultat	-116
Abandon de créances	-194
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>26 459</b>
Variation du BFR	-5 133
<b>TOTAL DES FLUX GENERES PAR L'ACTIVITE</b>	<b>21 326</b>
Acquisitions ou augmentations de l'actif immobilisé	-23 045
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé	11 462
Incidence des variations de périmètre	-2 775
<b>TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-14 358</b>
Augmentation de capital	0
Dividendes versés	-8 625
Emission d'emprunts	50 000
Diminution des dettes financières	-44 224
Variation des comptes courants filiales	3 792
Variation des créances cédées/retenues de garantie	-404
Subventions d'investissements	0
<b>TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT</b>	<b>539</b>
Incidence des écarts de conversion	0
<b>VARIATION TRESORERIE COURANTE</b>	<b>7 507</b>

ANNEXE SOCIALE AU 31 DECEMBRE 2014

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16 mars 2015 par le Conseil d'Administration.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**Financement**

Montupet SA a signé une nouvelle Convention de Crédit eu date du 22 décembre 2014 qui remplace celle signée le 24 novembre 2011. Cette nouvelle Convention de Crédit signée entre Montupet SA et ses banques, BNP PARIBAS, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, la BRED, le Crédit du Nord, Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Banque Palatine prévoit :

- Un crédit à terme d'un montant de 50.000.000 euros,
- Un crédit réutilisable d'un montant de 100.000.000 euros,

sachant que le total des engagements représente un montant en principal cumulé de 150.000.000 euros.

Montupet SA remboursera le crédit à terme de 50.000.000 euros sur 5 ans, à raison de 10.000.000 euros par an.

**Création d'une filiale en Inde détenue à 50%**

Le 10 juillet 2013, Montupet SA et Jaya Hind Industries - première fonderie d'aluminium indépendante en Inde - ont décidé de créer une filiale commune à parts égales. La prise de participations de Montupet SA dans Jaya Hind Montupet Private Limited, issue de cet accord de joint venture, figure au Bilan, dans l'actif immobilisé, au niveau du poste : Participations évaluées par mise en équivalence, pour un montant de 2.774.648 euros.

**Dividendes encaissés**

Montupet SA a constaté dans ses produits financiers un dividende net de 4.100.000 £ soit l'équivalent en euros de 4.946.314 euros provenant de sa filiale Montupet UK.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables applicables en France telles que définies par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

**1.1. Actif immobilisé****a) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées en tenant compte des règles comptables relatives, d'une part à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (règlement CRC 04-06) et d'autre part à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (règlement CRC 02-10 modifié par le règlement CRC 03-07).

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

**- pour les immobilisations corporelles :**

Constructions	20 ans
Agencement et installations	6 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	4 ans

**- pour les immobilisations incorporelles :**

Brevets	5 ans
Frais de développement	4 ans
Logiciels	1 à 5 ans

Les pièces de rechange et les pièces de sécurité dont l'utilisation prévue est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations corporelles, dans la catégorie du « matériel et outillage ». La durée d'amortissement de ces pièces est fonction de la durée d'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

### b) Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet de dépréciation si les perspectives de la filiale font apparaître un risque de perte de valeur.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'entrée. Elles peuvent faire l'objet de provisions lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

### 1.2. Stocks et en-cours

Les matières premières, les fournitures et matières consommables ainsi que les emballages ont été évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré (PUMP). Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Les produits et en-cours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base de la production réelle de la période de référence.

Les stocks et en-cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision selon les règles suivantes :

- Matières premières :  
Une provision est constituée dès lors que le prix d'achat du mois suivant la clôture est inférieur au coût d'acquisition.
- Fournitures, matières consommables et emballages :  
Une provision est constituée pour les produits à rotation lente.
- En-cours d'outillages :  
La dépréciation représente la différence entre le prix de revient et le prix de vente, lorsque celui-ci lui est inférieur.
- En-cours de pièces et produits finis :  
La dépréciation représente la différence entre le prix de revient et la valeur de transformation vendue, lorsque celle-ci lui est inférieure.  
Les pièces de rechange dont l'utilisation prévue est supérieure à un an et ayant une valeur significative sont retraitées en immobilisations corporelles. Elles sont amorties sur la durée d'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

### 1.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des emprunts aux filiales.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité.

### 1.4. Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute correspond au coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

### 1.5. Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont des aides financières remboursables.

### 1.6. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se composent du chiffre d'affaires, de la production stockée, de la production immobilisée, des subventions d'exploitation, des transferts de charges et des autres produits.

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis et l'ensemble des revenus sur outillages. Pour les ventes de produits ou d'outillages, il est enregistré à la date à laquelle le groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué dans la gestion, ni le contrôle effectif des biens cédés.

Du fait des incertitudes pesant sur les indemnités compensatoires pouvant être versées par les constructeurs, elles sont comptabilisées au fur et à mesure de la certitude de leur encaissement.

### 1.7. Charges d'exploitation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les achats de culasses finies effectuées auprès de notre filiale Montupet UK figurent dans le compte de résultat au niveau du poste « Achats de marchandises ».

En contrepartie, le chiffre d'affaires relatif à ces achats de culasses est dorénavant comptabilisé dans le poste « Ventes de marchandises ». Il est à préciser que ce reclassement n'a qu'un impact de présentation.

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 2.1. Etat de l'actif immobilisé

	Valeurs brutes au 01.01.2014	Acquisitions	Cessions ou reprises	Valeurs brutes au 31.12.2014
<u>Immobilisations incorporelles :</u>				
Frais de développement	10 468 392	4 529 387		14 997 779
Autres immobilisations incorporelles	3 003 047	592 002	73 716	3 521 333
<b>TOTAL 1</b>	<b>13 471 439</b>	<b>5 121 389</b>	<b>73 716</b>	<b>18 519 112</b>
<u>Immobilisations corporelles :</u>				
Terrains	2 649 167			2 649 167
Constructions	13 078 038	150 296		13 228 334
Matériel & outillage industriel	100 573 858	14 996 680	916 802	114 653 736
Agencements et installations	31 098 321	1 630 455	285 550	32 443 226
Matériel inform. et mobilier de bureau	2 647 724	244 231	97 407	2 794 548
<b>TOTAL 2</b>	<b>150 047 108</b>	<b>17 021 662</b>	<b>1 299 759</b>	<b>165 769 011</b>
Immobilisations en cours	64 503	2 637 159	2 066 984	634 678
Avances et acomptes	1 217 945	3 772 721	3 575 092	1 415 574
<b>TOTAL 3</b>	<b>1 282 448</b>	<b>6 409 880</b>	<b>5 642 076</b>	<b>2 050 252</b>
<u>Immobilisations financières :</u>				
Participations évaluées par mise en équivalence	0	2 774 648	0	2 774 648
Autres participations et créances rattachées à des participations	86 181 736	0	11 460 928	74 720 808
Prêts	558 873	132 202	0	691 075
Autres immobilisations financières	36 507	980	980	36 507
<b>TOTAL 4</b>	<b>86 777 116</b>	<b>2 907 830</b>	<b>11 461 908</b>	<b>78 223 038</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>251 578 111</b>	<b>31 460 761</b>	<b>18 477 459</b>	<b>264 561 413</b>

Dans les terrains figure le terrain relatif au site de Nogent-sur-Oise pour un montant de 1.365.943 euros.

Une promesse unilatérale de vente a été signée en date du 12 décembre 2014 prévoyant un prix de vente hors taxes de 2.400.000 euros et consentie pour un délai expirant le 12 mars 2016.



## 2.2. Etat des amortissements

## 2.2.1. Etat des amortissements comptables

	Au 01.01.2014	Dotations	Reprises	Au 31.12.2014
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais de développement	1 844 467	1 088 629		2 933 096
Autres Immobilisations incorporelles	2 557 152	475 390	73 716	2 958 826
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Constructions	7 228 206	522 656		7 750 862
Matériel et outillage industriel	75 254 295	7 258 423	838 580	81 674 138
Agencements et installations	24 529 108	1 493 282	284 896	25 737 494
Matériel et mobilier de bureau	2 187 911	222 625	97 407	2 313 129
<b>TOTAL</b>	<b>113 601 139</b>	<b>11 061 005</b>	<b>1 294 599</b>	<b>123 367 545</b>

## 2.2.2. Etat des amortissements dérogatoires

	Au 01.01.2014	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2014
Matériel et outillage industriel	7 812 516	1 313 015	1 703 465	7 422 066
<b>TOTAL</b>	<b>7 812 516</b>	<b>1 313 015</b>	<b>1 703 465</b>	<b>7 422 066</b>

## 2.3. Etat des immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	Valeurs brutes au 01.01.2014	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.2014
Participations évaluées par équivalence	0	2 774 648	0	2 774 648
Titres de participation	74 720 808	0	0	74 720 808
Créances rattachées à des participations	11 460 928	0	11 460 928	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts (1)	558 873	132 202	0	691 075
Dépôts et cautionnements	36 507	980	980	36 507
<b>TOTAL</b>	<b>86 777 116</b>	<b>2 907 830</b>	<b>11 461 908</b>	<b>78 223 038</b>

(1) les prêts au 31 décembre 2014 représentent, pour l'essentiel, la participation des employeurs à l'effort de construction.

## 2.4. Etat des stocks

Ce poste s'analyse comme suit :

	Valeurs brutes au 31.12.2014	Dépréciation	Valeurs nettes au 31.12.2014
Matières premières	7 486 894	0	7 486 894
Autres approvisionnements	8 022 575	1 536 636	6 485 939
En cours pièces	2 349 761	52 682	2 297 079
En cours outillages	5 606 048	0	5 606 048
Emballages	647 954	392 185	255 769
Produits finis	8 046 854	129 574	7 917 280
<b>TOTAL</b>	<b>32 160 086</b>	<b>2 111 077</b>	<b>30 049 009</b>

## 2.5. Etat des provisions pour dépréciation

	Montant au 01.01.2014	Dotations	Reprises ou diminutions	Montant au 31.12.2014
Provision sur terrains	500 000	0	0	500 000
Provisions sur stocks et en cours	1 846 200	2 111 077	1 846 200	2 111 077
Provisions sur comptes clients	672 726	1 315 999	16 925	1 971 800
<b>TOTAL</b>	<b>3 018 926</b>	<b>3 427 076</b>	<b>1 863 125</b>	<b>4 582 877</b>

Dans les provisions pour dépréciation des créances clients figure une provision d'un montant de 1.185.042 euros constituée consécutivement à la procédure de redressement judiciaire de la société Française de Roues en date du 1<sup>er</sup> avril 2014.

## 2.6. Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut au 31.12.2014	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts <sup>(1)</sup> et <sup>(2)</sup>	691 075	3 500	687 575
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements)	36 507	0	36 507
Avances versées sur commandes	575 086	575 086	0
Clients douteux ou litigieux	1 971 800	0	1 971 800
Autres créances clients et comptes rattachés	24 778 819	24 778 819	0
Personnel et comptes rattachés	4 339	4 339	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 823	87 823	0
<u>Etat et autres collectivités publiques :</u>			
- Impôts sur les bénéfices	9 458 412	2 153 065	7 305 347
- Taxe sur la valeur ajoutée	1 036 697	1 036 697	0
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	368	368	0
<u>Divers :</u>			
- Groupe et associés	3 298 203	3 298 203	0
- Débiteurs Divers	4 006 769	3 006 354	1 000 415
Charges constatées d'avance	359 376	341 008	18 368
<b>TOTAL</b>	<b>46 305 274</b>	<b>35 285 262</b>	<b>11 020 012</b>
Prêts accordés en cours d'exercice <sup>(1)</sup>	132 202		
Remboursements obtenus en cours d'exercice <sup>(2)</sup>	0		

ETAT DES DETTES	Montant brut au 31.12.2014	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 236 514	40 236 514	40 000 000	0
Emprunts et dettes financières divers	66 000	0	66 000	0
Avances et acomptes reçus	1 017 978	1 017 978	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	23 262 408	23 262 408	0	0
Personnel et comptes rattachés	3 062 081	3 062 081	0	0
Sécurité sociale et autres organismes soc.	5 916 399	5 916 399	0	0
<u>Etat et autres collectivités publiques :</u>				
- Impôts sur les bénéfices	14 203	14 203	0	0
- Taxe sur la valeur ajoutée	260 724	260 724	0	0
- Autres impôts taxes et assimilés	375 845	375 845	0	0
Dettes sur immobilis. et comptes rattachés	3 660 206	3 660 206	0	0
<u>Divers :</u>				
- Groupe	32 197 955	0	32 197 955	0
- Créiteurs Divers	2 186 825	2 186 825	0	0
Produits constatés d'avance	665 119	665 119	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>152 922 257</b>	<b>80 658 302</b>	<b>72 263 955</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	80 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	84 000 000			

## 2.7. Composition du capital social et variation des capitaux propres

Le capital social est composé de 10.782.769 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros, soit 16.389.809 euros au 31 décembre 2014.

Catégorie d'actions (toutes de valeur nominale 1,52 €)	Nombre de titres		2014
	2013	Variation	
Actions à droit de vote simple	6 976 913	29 459	7 006 372
Actions à droit de vote double	3 805 856	-29 459	3 776 397
<b>TOTAL</b>	<b>10 782 769</b>	<b>0</b>	<b>10 782 769</b>

La variation des capitaux propres au cours des 2 dernières années s'analyse comme suit :

<b>CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2013</b>	<b>59 502 984</b>
Distribution de dividendes	(6 469 662)
Diminution des provisions réglementées	(338 467)
Subventions d'investissement	(84 562)
Bénéfice 2013	10 907 797
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2013</b>	<b>63 518 090</b>
Distribution de dividendes	(8 626 215)
Diminution des provisions réglementées	(390 450)
Subventions d'investissement	2 012 365
Bénéfice 2014	14 615 045
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2014</b>	<b>71 128 835</b>

## 2.8. Etat des provisions réglementées

	Au 01.01.2014	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2014
Amortissements dérogatoires	7 812 516	1 313 015	1 703 465	7 422 066
<b>TOTAL</b>	<b>7 812 516</b>	<b>1 313 015</b>	<b>1 703 465</b>	<b>7 422 066</b>

## 2.9. Etat des avances conditionnées

	Solde au 01.01.2014	Avances 2014	Remboursements 2014	Abandon de créance au 31.12.2014	Solde au 31.12.2014
Avances de l'ANVAR (1)	347 856	0	153 857	193 999	0
<b>TOTAL</b>	<b>347 856</b>	<b>0</b>	<b>153 857</b>	<b>193 999</b>	<b>0</b>

(1) Les avances de l'ANVAR sont des aides à l'innovation.

## 2.10. Etat des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Montant au 01.01.2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31.12.2014
Provisions pour pertes de change	158 496	27 209	158 496	27 209
Provisions pour risques salariaux	724 441	245 000	273 654	695 787
<b>TOTAL</b>	<b>882 937</b>	<b>272 209</b>	<b>432 150</b>	<b>722 996</b>

## 2.11. Etat des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Solde au 01.01.2014	Emprunts 2014	Remboursements 2014	Solde au 31.12.2014	dont à moins 1 an
Tirages sur Tranche A (Convention de Crédit signée le 24/11/2011)	44 000 000	0	44 000 000	0	0
Tirages sur Tranche A (Convention de Crédit signée le 22/12/2014)	0	50 000 000	0	50 000 000	10 000 000
<b>Total</b>	<b>44 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>44 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>10 000 000</b>

Ces emprunts, soit 50 000 000  
cumulés aux concours bancaires courants pour 30 236 514  
représentent la rubrique du bilan "Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" 80 236 514

Cette nouvelle Convention de Crédit signée, en date du 22 décembre 2014, entre Montupet SA et ses banques, BNP PARIBAS, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, la BRED Banque Populaire, le Crédit du Nord, Le Crédit Lyonnais, NATIXIS et la Banque Palatine, prévoit :

- un crédit à terme initial d'un montant de 50.000.000 euros
  - un crédit réutilisable d'un montant de 100.000.000 euros,
- sachant que le total des engagements représente un montant en principal cumulé de 150.000.000 euros.

Répartition des crédits :

	Quote-part	CREDIT A	CREDIT B
BNP PARIBAS	30%	15 000 000	30 000 000
BECM	20%	10 000 000	20 000 000
LCL	20%	10 000 000	20 000 000
CREDIT DU NORD	12,5%	6 250 000	12 500 000
BRED	7,5%	3 750 000	7 500 000
BANQUE PALATINE	6%	3 000 000	6 000 000
NATIXIS	4%	2 000 000	4 000 000
<b>TOTAL DES LIGNES</b>		<b>50 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Dont lignes utilisées au 31/12/2014		50 000 000	30 000 000

**2.12. Factoring**

Depuis le 29 novembre 2011, Montupet cède une partie de ses créances clients conformément au contrat de factoring signé le 28 juillet 2011 avec LCL Factoring et Eurofactor. Ce contrat a été renégocié en date du 26 juin 2013, à des conditions plus favorables, entraînant une baisse importante de la commission d'affacturage.

Au 31 décembre 2014, le montant des créances cédées s'élève à 15.656.033 euros, la retenue de garantie à 1.082.624 euros et le solde des comptes courants des factors, figurant au bilan dans les disponibilités, à 4.775.496 euros.

**2.13. Créances et dettes représentées par des effets de commerce**

Créances clients : effets à recevoir cédés au factor	9 994 978
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 142 408

**2.14. Eléments concernant les entreprises liées**

Titres de participations	74 720 808
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	2 774 648
Acomptes versés sur commandes	358 268
Clients et comptes rattachés	6 966 196
Créances diverses	3 298 203
<b>TOTAL</b>	<b>88 118 123</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	6 471 768
Dettes diverses	32 197 955
<b>TOTAL</b>	<b>38 669 723</b>

**PRODUITS D'EXPLOITATION 16 245 595**

Il s'agit du chiffre d'affaires relatif aux achats de culasses finies effectués auprès de notre filiale Montupet UK.  
En 2013, ce chiffre d'affaires s'est élevé à 15.865.049 euros.

**CHARGES D'EXPLOITATION 16 112 592**

Il s'agit essentiellement des achats de culasses finies effectués auprès de notre filiale Montupet UK.  
En 2013, ces achats se sont élevés à 15.691.250 euros.

**PRODUITS FINANCIERS 5 194 892****CHARGES FINANCIERES 723 927****2.15. Produits à recevoir**

Créances clients et comptes rattachés	1 910 133
Avoirs fournisseurs à recevoir	28 194
Autres créances à recevoir	728 105
Etat : Crédit d'impôt compétitivité emploi	2 306 057
Etat : Crédit d'impôt recherche	7 140 483
Etat : Crédit d'impôt apprentissage	11 872
<b>TOTAL</b>	<b>12 124 844</b>

**2.16. Charges constatées d'avance**

Achats et prestations de services constatés d'avance	359 376
--	---------

**2.17. Produits constatés d'avance**

Facturation constatée d'avance sur outillages	<b>665 119</b>
---	----------------

**2.18. Charges à payer**

Emprunts et dettes financières divers	9 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 528 591
Dettes fiscales et sociales	5 118 357
Autres dettes : avoirs clients à établir	1 654 714
Autres dettes	67 333
<b>TOTAL</b>	<b>9 378 533</b>

**3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT****3.1. Ventilation du chiffre d'affaires**

Activité pièces mécaniques	199 480 363
Ventes diverses (services et autres)	2 828 399
<b>TOTAL</b>	<b>202 308 762</b>

France	76 229 072
Etranger	126 079 690
<b>TOTAL</b>	<b>202 308 762</b>

**3.2. Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1.015.526 euros et correspondent principalement à des régularisations de taxes sur l'énergie pour 654.477 euros, à des régularisations d'assurances pour 60.997 euros, à des régularisations de charges sociales pour 26.780 euros, à des régularisations clients pour 167.488 euros, à des régularisations fournisseurs pour 65.669 euros et à des produits divers pour 40.115 euros.

**3.3. Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation**

Le poste « Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation » dans le Compte de Résultat s'élève à 16.514.896 euros.

Il se décompose comme suit :

- Reprise de provisions sur stocks	1.846.200
- Reprise de provisions sur créances douteuses	16.925
- Transferts de charges d'exploitation	14.651.771

Ces transferts de charges d'exploitation correspondent à :

- l'activation des frais de Recherche et Développement pour 4.529.387 euros
- la refacturation de prestations diverses à son ancienne filiale Française de Roues pour 5.146.455 euros
- des refacturations diverses à sa filiale Montupet EOOD pour 1.859.553 euros
- la refacturation de matières premières à sa filiale Montupet UK pour 1.054.313 euros
- la refacturation de prestations diverses à ses autres filiales pour 276.984 euros
- des refacturations de chutes d'aluminium et de laitiers de fonderie pour 916.188 euros
- l'activation de pièces de rechange pour 407.168 euros
- des refacturations et remboursements divers pour 461.723 euros.

### 3.4. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

La 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative pour 2012 en France a instauré un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, Montupet SA a reconnu le CICE en minoration de ses charges de personnel pour un montant de 1.384.697 euros au 31 décembre 2014.

### 3.5. Produits et charges financiers

Les pertes et les gains de change proviennent principalement des écarts sur les règlements clients et fournisseurs en devises.

Les intérêts et charges assimilées d'un montant de 2.117.964 euros se décomposent principalement en intérêts payés sur les crédits bancaires pour 1.348.980 euros, en intérêts sur les comptes courants des filiales pour 723.927 euros et en intérêts divers pour 45.057 euros.

Les produits financiers de participation d'un montant de 5.194.892 euros correspondent au montant net du dividende provenant de Montupet UK pour 4.946.314 euros et aux intérêts perçus sur les avances consenties à Montupet EOOD pour un montant de 248.578 euros.

### 3.6. Produits et charges exceptionnels

❖ <b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 287 313</b>
• <b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	
Ils correspondent à des produits divers pour	<b>145</b>
• <b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>	<b>310 049</b>
Ils correspondent :	
- à un abandon de créance sur une avance OSEO pour	193 999
- à la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat pour	116 050
• <b>Reprises sur amortissements et provisions exceptionnels</b>	<b>1 977 119</b>
Elles correspondent :	
- à la reprise d'amortissements dérogatoires pour	1 703 465
- à la reprise de provisions pour risques et charges pour	273 654
❖ <b>Charges exceptionnelles</b>	<b>3 523 598</b>
• <b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>42 383</b>
Elles correspondent :	
- à des indemnités fournisseurs pour	25 503
- à des charges diverses pour	16 880
• <b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>	<b>606 251</b>
Elles correspondent :	
- à des indemnités d'expatriation et autres charges liées à l'expatriation pour	433 371
- à des frais de dépollution pour	94 003
- à la valeur nette comptable d'éléments d'actif cédés pour	78 877
• <b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>	<b>2 874 964</b>
Elles correspondent :	
- à la provision pour amortissements dérogatoires pour	1 313 015
- à une provision pour risques exceptionnels pour	1 185 042
- à une provision pour litiges salariaux pour	245 000
- à une dotation pour amortissements exceptionnels pour	131 907

## 3.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Compte de résultat	Résultat fiscal	Impôt sur les sociétés à 33,1/3%
Résultat d'exploitation	10 703 641	9 390 073	3 130 024
Opérations faites en commun : bénéfice attribué	243 852	243 852	81 284
Résultat financier	3 964 787	(275 866)	(91 955)
Résultat courant avant impôts	14 912 280	9 358 059	3 119 353
Résultat exceptionnel	(1 236 285)	(1 197 758)	(399 253)
Participation des salariés aux résultats	(12 256)		
Impôt sur les sociétés	(1 466 373)		
Crédit d'impôt Recherche	2 405 807		
Crédit d'impôt Apprentissage	11 872		
	<b>14 615 045</b>	<b>8 160 301</b>	<b>2 720 100</b>
Imputation des déficits antérieurs		-4 580 150	-1 526 717
<b>Total</b>	<b>14 615 045</b>	<b>3 580 151</b>	<b>1 193 384</b>

Montupet SA n'a pas constaté, dans ses comptes au 31 décembre 2014, de dette fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés car ce dernier a été imputé sur le Crédit d'impôt Recherche au titre de 2014.

## 3.8. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires :

**Accroissement :**

Amortissements dérogatoires 2014 1 313 015

Accroissement correspondant de la dette future d'impôt 437 672

**Allègement :**

Contribution sociale de solidarité 2014 268 363

Allègement correspondant de la dette future d'impôt 89 454

Le bénéfice fiscal de l'exercice s'élève à 8.160.301 euros. Compte tenu d'un bénéfice fiscal minimal, le déficit fiscal qui peut être imputé s'élève à 4.580.150 euros.

Compte tenu de déficits restant à reporter au titre des exercices précédents de 69.260.171 euros, le total des déficits restant à reporter au 31 décembre 2014 s'élève à 64.680.021 euros.



## 4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. Montant des engagements financiers

#### 4.1.1. Engagements donnés

	Montant en euros	Par	Au profit de	Tirage au profit de	Date limite de validité	Commentaire
Garantie émise en faveur de Dubal Aluminium couvrant les achats de métal de Montupet UK	2 000 000 €	MONTUPET SA	DUBAL ALUMINIUM	MONTUPET UK	31/12/2014	Garantie non renouvelée
Garantie émise en faveur de Dubal Aluminium couvrant les achats de métal de Montupet EOOD	2 000 000 €	MONTUPET SA	DUBAL ALUMINIUM	MONTUPET EOOD	31/12/2014	Garantie non renouvelée
Garantie émise en faveur de Alcoa couvrant les achats de métal de Alumalsa	1 700 000 €	MONTUPET SA	ALCOA	ALUMALSA	20/03/2015	
<b>TOTAL</b>	<b>5 700 000 €</b>					

#### 4.1.2. Engagements donnés en vue du maintien des prêts consentis par les établissements de crédit à Montupet S.A.

Montupet SA s'est engagée, dans le cadre de la Convention de Crédit signée avec ses banques le 22 décembre 2014 (cf paragraphe 2.11) à respecter, sur la base de ses comptes consolidés annuels ou semestriels, les 2 ratios suivants :

- Le ratio R1, égal à la Dette Nette Consolidée sur Fonds Propres, devra être inférieur à 1 au 30 juin et au 31 décembre de chaque année ;
- Le ratio R2, égal à la Dette Nette Consolidée sur EBITDA, devra être inférieur à 2,5 au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre 2014, Montupet SA respecte l'ensemble des engagements de la Convention de Crédit.

Outre le respect des ratios précités, les établissements de crédit requièrent le respect des lois et règlements, la limitation de l'Endettement Financier, la limitation à l'octroi de Sûretés sur l'un quelconque de ses actifs, une restriction aux cessions d'actifs, aux opérations de restructuration et aux acquisitions.

#### 4.1.3. Autres engagements donnés

##### . Agios sur emprunts en cours

Les lignes de crédit visées au paragraphe 2.11. sont utilisables par tirages d'une durée variable dont les montants sont fonction des besoins généraux de Montupet. Les engagements d'intérêts sur ces lignes de crédit ne peuvent donc être chiffrés au 31 décembre 2014.

##### . Soldes sur commandes d'immobilisations en cours au 31 décembre 2014

Le solde sur commandes d'immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2014 s'élève à 766.386 euros.

Le solde sur commandes d'immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2014 s'élève à 2.904.341 euros.

**. Engagements de retraite**

Au 31 décembre 2014, le total des engagements de retraite de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel s'élève à la somme de 6.314.538 euros, charges comprises (régime à prestations définies à gestion interne).

Les hypothèses actuarielles retenues ont été choisies en fonction de l'expérience réelle de la société et des conditions économiques en vigueur au 31 décembre 2014 dans le respect des principes de la Norme IAS 19 révisée.

Les hypothèses retenues sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

<b>Paramètres économiques</b>	<b>Au 31/12/2014</b>	<b>Rappel au 31/12/2013</b>
Taux d'actualisation	1,50%	3,25%
Départ à la retraite	Taux plein	Taux plein
Table de mortalité	TH-TF 00/02	TH-TF 00/02
Turnover	Table ci-dessous	Table ci-dessous

<b>Table de Turnover</b>	<b>Age</b>	<b>Taux de rotation</b>
	Jusqu'à 29 ans	6,50%
	de 30 à 39 ans	2,50%
	de 40 à 49 ans	1,50%
	de 50 à 59 ans	0,50%
	au-delà de 60 ans	0%

**. Engagement au titre du Droit Individuel de Formation (instauré par la Loi n° 204-391 du 4 mai 2004)**

Les salariés justifiant d'une ancienneté d'au moins un an peuvent faire valoir leur droit au titre du Droit Individuel de Formation. Conformément à l'accord de branche, les droits ont été acquis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

<b>Droit individuel à la formation</b>	<b>Solde au 31.12.2013</b>	<b>Droits acquis au 1er.01.2014</b>	<b>Droits utilisés en 2014</b>	<b>Droits n'ayant pas donné lieu à demande</b>	<b>Solde au 31.12.2014</b>
Nombre d'heures	85 548	5 385	2 729	6 311	81 893

Les droits n'ayant pas donné lieu à demande correspondent aux droits non utilisés par les salariés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'exercice.

Les droits acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont relativement faibles car les droits acquis au titre du DIF sont plafonnés à 120 heures et plus de la moitié des salariés ont déjà atteint ce solde ou étaient déjà proches de celui-ci au 31 décembre 2013.

**4.1.4. Engagements reçus**

Cautions reçues des fournisseurs d'immobilisations	1 738 111
Caution reçue suite à la signature de la promesse de vente du terrain de Nogent-sur-Oise	240 000

**4.2. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires**

La dotation aux amortissements dérogatoires de l'exercice s'élève à 1.313.015 euros. Quant à la reprise de provisions pour amortissements dérogatoires, elle s'élève à 1.703.465 euros.

#### 4.3. Rémunération des dirigeants

Des jetons de présence ont été payés en 2014, pour MM. FEUILLET et BERRUYER, respectivement pour 12.500 euros et pour 7.500 euros.

Les sommes versées au titre de la rémunération de M. MAGNAN, M. MAJUS et M. CROZET sont respectivement de 862.446 euros, 544.926 euros et 503.672 euros ; elles incluent les cotisations sociales salariales et patronales ainsi que les avantages en nature. Ces sommes sont versées par MFT MONTUPET Snc.

Les sommes versées par MFT MONTUPET Snc font partie des coûts de fonctionnement de cette filiale, lesquels sont supportés à 67,6% par Montupet SA.

#### 4.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en 2014 se sont élevés à :

- 145.000 euros HT pour Le Cabinet BM&A
- 68.000 euros HT pour le Cabinet ACTHEOS.

#### 4.5. Ventilation de l'effectif moyen

	<u>Personnel salarié</u>	<u>Personnel mis à disposition</u>
- Dirigeants et cadres	122	0
- Agents de maîtrise, techniciens et employés	249	1
- Ouvriers	565	121
	-----	-----
<b>Effectif moyen 2014</b>	<b>936</b>	<b>122</b>

#### 4.6. Frais de recherche et de développement - Crédit d'impôt recherche

Des frais de recherche et de développement d'un montant de 4.529.387 euros ont été activés au 31 décembre 2014 et un amortissement d'un montant de 53.493 euros a été constaté en 2014 sur ces frais de recherche. Ils seront amortis sur 4 ans en fonction des dates de démarrage des productions en série.

Montupet SA a également constaté un Crédit d'impôt recherche d'un montant de 2.405.807 euros dans ses comptes au 31 décembre 2014, correspondant à 30% des dépenses de recherche engagées en 2014.

Les projets qui ont bénéficié du Crédit d'Impôt Recherche en 2014 ont porté sur l'amélioration de nos procédés de fabrication par le développement de leur compréhension et de leur modélisation numérique, mais également sur le développement de nouveaux procédés de fabrication des culasses et de réalisation de nos outillages pouvant répondre aux enjeux concernant l'évolution des réglementations environnementales.

Le niveau d'exigence technique de nos clients nous a également amené à travailler sur des solutions produit innovantes tant dans leur architecture que dans le choix des matériaux, procédés et outillages mis en œuvre pour leur réalisation. Ces contraintes sont d'autant plus marquées par le récent développement de nos activités vers des clients acteurs dans le haut de gamme, et vers des clients plus généralistes mais très impliqués dans le « downsizing », donc des motorisations à très haute puissance spécifique et caractéristiques mécaniques associées.

#### 4.7. Renseignements sur les parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'est à signaler au titre de l'exercice 2014.

#### 4.8. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

## Comptes sociaux

	MONTUPET EOOD	MONTIAC SA de CV	MONTUPET UK LTD	MFT-MONTUPET Snc	ALUMALSA	MONTUPET GmbH	MFT SARL	MONTUPET LIMITEE	MONTUPET INC	CALCAST Ltd	JAYA HIND MONTUPET PRIVATE LTD
Les montants sont exprimés en K€											
Capital (au taux historique)	34 658	14 844	12 390	10 836	3 486	26	8	< 1	8	< 1	5850
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	34 075	2 634	38 761	27 889	9 028	0	547	16	166	0	5 850
Quote-part du capital obtenu en % (net)	100	100	100	99	99,67	100	49,8	100	100	100	50
Valeur nette comptable des titres détenus	34 658	15 064	12 390	10 835	1 735	26	4	<1	9	<1	2 775
Prêts et avances consentis par la société-mère et non encore remboursés (au cours de comptabilisation) y compris avances en compte courant	0	2 937	0	0	0	11	0	245	105	0	0
Montant des cautions et avals donnés par la société mère MONTUPET SA (au cours de clôture)	2 000 (Garantie échue au 31/12/2014)	0	2 000 (Garantie échue au 31/12/2014)	0	1 700	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	94 592	20 423	109 358	3 236	57 691	0	1 299	0	702	0	0
Bénéfice ou perte ( )	21 835	568	14 594	1 067	582	0	17	(65)	11	0	(190)
Dividende net reçu par MONTUPET SA au cours de l'exercice 2014	0	0	4 946	0	0	0	0	0	0	0	0

MONTUPET EOOD : 9-11 Maria Luisa Blvd, 7th floor - Sofia 1000 / Bulgarie

MONTIAC SA de CV : Calle San Pablo n° 50 - Desarrollo Industrial - Mieleras - CP 27400 - Torreon - Coahuila / Mexique

MONTUPET UK Ltd : Dunmurry Industrial Estate - The Cutts - Derriaghy - Belfast BT17 9HU / Irlande-du-Nord

MFT-MONTUPET SNC : Av. Gal Dumonceau, 56 - 1190 Forest / Belgique

ALUMALSA : Carretera de Castellon - km 8,400 - Apartado 4047 - Saragosse / Espagne

MONTUPET GmbH : Karl-Götz Strasse 17 - 97424 Schweinfurt / Allemagne

MFT Sarl : 202, quai de Clichy - 92110 Clichy / France

MONTUPET LIMITEE : 50, rue Léger - Riviere-Beaudette / Quebec / Canada

MONTUPET INC : 17197 N. Laurel - Park Drive - Livonia / Michigan 48152 / USA

CALCAST Ltd : 20 Kean's hill road - Campsie Industrial Estate - Co Londonderry 99136 / Irlande-du-Nord

JAYA HIND MONTUPET PRIVATE LTD : MUMBAI -Pune Road Akurdi Pune - 411035 MAHARASHTRA / Inde

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Montupet Sa, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note de l'annexe « 4.6. Frais de recherche et de développement – Crédit d'impôt recherche » décrit les frais de recherche et développement immobilisés et leur montant. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement.
- La note de l'annexe « 1.6. Produits d'exploitation » expose les modalités de comptabilisation des produits d'exploitation et de reconnaissance du chiffre d'affaires, dont les indemnités compensatoires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes et Paris, le 16 avril 2015

Les commissaires aux comptes

Actheos Rouxel-Tanguy & Associés

Emmanuelle Rouxel  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Rennes

BM&A

Pascal de Rocquigny  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Paris

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL, A L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES, AUX CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QU'AUX PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

\_(article L. 225-37 du Code de Commerce)

En conformité avec l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a rédigé le présent rapport pour rendre compte aux actionnaires de la composition du conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en place dans l'entreprise, ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère, depuis le conseil d'administration du 19 septembre 2014, au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext daté de décembre 2009, disponible sur le site internet [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com). Il est en effet apparu au conseil d'administration que le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext serait bien adapté à la société, au regard de sa taille et de la structure de son capital.

Ce rapport a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **I – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LIMITATION ÉVENTUELLE DE SES POUVOIRS**

Lors du renouvellement des fonctions du Président et du Directeur Général, le Conseil d'Administration du 25 juin 2013 a confirmé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et renouvelé le mandat de M. Didier CROZET en tant que Directeur Général Délégué.

Les mandataires sociaux sont actuellement :

- M. Stéphane MAGNAN, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- M. Didier CROZET, Directeur Général Délégué et Administrateur,
- M. Marc MAJUS, Directeur Général Délégué et Administrateur.

Par ailleurs, les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des mandataires sociaux.

## **II - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MANDATS, DURÉE DES FONCTIONS ET INDÉPENDANCE**

### **Composition du Conseil**

Composition du Conseil

#### **Président-Directeur Général :**

> Stéphane MAGNAN – 64 ans – 1.260.147 actions

Mandat renouvelé le 25 juin 2013 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

### **Membres du Conseil d'Administration :**

> Didier CROZET – Directeur Général délégué – 66 ans – 959.238 actions  
Mandat renouvelé le 25 juin 2013 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

> Marc MAJUS – Directeur Général délégué – 67 ans – 1.250.016 actions  
Mandat renouvelé le 30 juin 2009 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

> François FEUILLET – 67 ans – 20.400 actions  
Mandat renouvelé le 30 juin 2009 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

> Jean BERRUYER – 70 ans – 579 actions  
Nommé le 30 juin 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

> Virginie RUSS – 49 ans – 690 actions  
Nommée le 25 juin 2013 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

> Sylvain GAUTHIER – 56 ans – 22.500 actions  
Nommé le 25 juin 2013 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

> Philippe MAUDUIT – 60 ans – 480.252 actions  
Nommé le 25 juin 2013 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

> Lucie MAUREL AUBERT – 53 ans – 10 actions  
Nommée le 26 juin 2014 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### **Durée des fonctions**

La durée des fonctions de chaque administrateur est fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cette durée est comprise entre une et six années et expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur est rééligible.

### **Compétence des administrateurs**

La nomination des neuf administrateurs actuels a été proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires en fonction de leur connaissance du monde de l'industrie (et pour quatre d'entre eux de l'industrie des transports automobiles), ainsi qu'en fonction de leur expérience réussie du management d'entreprises industrielles à couverture internationale, et pour l'un d'entre eux en fonction de son expertise financière de gestionnaire de fonds.



### Indépendance

Trois administrateurs sont indépendants ne faisant partie d'aucune entreprise du Groupe, n'ayant pas de relation d'affaires avec le Groupe, ni de lien familial avec les dirigeants et mandataires sociaux et respectant tous les critères d'indépendance définis par le code MiddleNext.

Trois autres administrateurs sont respectivement Président-Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués et sont donc totalement impliqués dans le management de l'entreprise. Cette dépendance opérationnelle est toutefois équilibrée par le fait qu'ils sont actuellement les trois premiers actionnaires de l'entreprise et ont donc des intérêts conjoints à ceux de tous les autres actionnaires.

Les trois administrateurs nommés lors de l'assemblée générale du 25 juin 2013 font partie de la société Montupet SA ou du Groupe Montupet. L'administrateur nommé lors de l'assemblée générale du 26 juin 2014 est un administrateur indépendant.

### Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

Le Président a pris connaissance des nouvelles dispositions législatives et met en œuvre les moyens nécessaires pour parvenir à cet équilibre. Deux femmes ont été nommées administrateurs lors des assemblées générales du 25 juin 2013 et du 26 juin 2014.

## III - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

### Responsabilités et prérogatives du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de MONTUPET SA définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux, supervise l'application de la stratégie, garantit la qualité et la périodicité de l'information financière et comptable due aux actionnaires et aux marchés financiers. Il prend les décisions qui modifient la stratégie en cours ou le périmètre d'activité. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des Actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort. Il prend ses décisions dans l'intérêt à long terme de l'entreprise.

### Fréquence et teneur des réunions

L'article 23 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois sur les sujets suivants (plusieurs sujets étant évoqués au cours de chaque réunion) :

- conventions réglementées,
- garanties et cautions,
- **émission de deux** garanties en faveur de Invest Northern Ireland,
- examen des comptes sociaux et consolidés, rapport de gestion, documents de gestion prévisionnelle,
- examen des comptes semestriels et documents de gestion prévisionnelle,
- convocation d'une assemblée générale annuelle,
- politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,

- éléments de la rémunération du président du conseil d'administration et des directeurs généraux délégués,
- fixation des jetons de présence,
- situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes,
- point sur le développement durable et la RSE,
- définition des orientations stratégiques pour information-consultation du CCE,
- augmentation de capital sous toute forme à définir,
- augmentation de capital réservée aux salariés,
- rachat d'actions et annulation d'actions,
- référence à un code de gouvernement d'entreprise,
- situation sur le capital appelé de Jaya Hind Montupet Private Limited,
- **autorisation de vente d'un terrain à Nogent-sur-Oise.**
- **autorisation du conseil d'administration pour approbation des termes des documents de financement et signature d'un contrat de crédit par les personnes autorisées au nom et pour le compte de Montupet par le conseil d'administration.**
- **autorisation du conseil d'administration pour réduction du capital social de Montupet EOOD et signature de tous documents par les personnes autorisées au nom et pour le compte de Montupet par le conseil d'administration.**

### Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen des membres aux Conseils a été de 88 %.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 25 mars 2014,
- 19 septembre 2014,
- 18 décembre 2014.

### Convocation des administrateurs

Les administrateurs sont généralement convoqués par messagerie au moins trois jours à l'avance.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

### Accès à l'information

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués.

Les administrateurs ont un accès libre à l'information circulant dans l'entreprise. Pour des raisons pratiques les administrateurs indépendants s'adressent soit au Président-Directeur Général soit au secrétariat, pour obtenir les informations qu'ils souhaitent, ou accéder aux personnes ou services qu'ils désirent rencontrer.

### Communication régulière

Les administrateurs reçoivent les comptes-rendus des revues de performance industrielle qui sont réalisées chaque trimestre.

### **Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation des administrateurs au cours de la réunion suivante.

## **IV - RÈGLES ET PRINCIPES ARRÊTÉS POUR LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)**

Les jetons de présence sont versés aux administrateurs non mandataires sociaux en fonction de leur présence effective aux séances. En 2014, le montant global des jetons de présence s'est établi à 20.000 euros comme en 2012 et 2013 contre 10.000 euros en 2011 et 2010.

### **Rémunération des mandataires sociaux**

Le rapport de gestion détaille les rémunérations des mandataires sociaux, rappelées ci-après.

Les sommes versées au titre de la rémunération de MM. MAGNAN, CROZET et MAJUS sont respectivement de 862.446 euros, 503.672 euros et 544.926 euros ; elles incluent les cotisations sociales salariales et patronales ainsi que les avantages en nature. Ces sommes sont versées par MFT MONTUPET Snc.

Ces rémunérations ne comportent pas de part variable, ni de part exceptionnelle. Il n'y a pas d'engagement envers les mandataires sociaux hormis les engagements de retraite des dirigeants qui ne présentent aucune spécificité et qui sont inclus dans les engagements de retraite au passif du bilan consolidé.

Au cours de l'exercice 2014 et de l'exercice précédent, aucune option d'achat ou de souscription d'action n'a été attribuée aux mandataires sociaux. Aucun programme d'option ou de souscription n'a permis la levée de telles options.

Il n'a pas été attribué d'actions de performance, et aucune action de performance n'est devenue disponible au cours de l'exercice.

Il n'a pas été attribué de rémunération exceptionnelle.

## **V - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **ENJEUX**

Le contrôle interne de MONTUPET a pour but :

- de s'assurer que les activités de l'entreprise respectent les lois et les règlements des pays où elles sont exercées,
- de vérifier que les activités de l'entreprise sont cohérentes avec la stratégie définie et atteignent les performances attendues,

- de prévenir les erreurs et les fraudes, et, s'il en survient, de limiter et de réparer leurs effets,
- d'assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine de la société,
- de délivrer une information financière et comptable fidèle et sincère.

Ce contrôle s'exerce dans l'intérêt évident de toutes les parties intéressées et donc des actionnaires. Il est de tradition dans notre entreprise, et son efficacité est élevée pour des raisons qui tiennent à la nature du groupe, à son marché et à ses règles de management. Il repose sur l'application d'un certain nombre de procédures et sur la pratique d'audits réguliers.

### **PRINCIPES ET ORGANISATION**

#### **Nature du groupe**

Un certain nombre de facteurs concourent à l'efficacité du contrôle des activités de notre groupe.

#### ***Des activités cohérentes***

Les entreprises du groupe n'exercent que deux métiers, fortement connectés : la fonderie et l'usinage de pièces en aluminium d'une part, et la fabrication d'outillages pour fonderie d'aluminium d'autre part. Les dirigeants et les auditeurs, exercent donc les mêmes types de contrôles dans n'importe quel site.

#### ***Des activités anciennes***

Ces activités sont parfaitement connues puisqu'elles sont apparues dans l'entreprise il y a un siècle pour la fonderie, trente ans pour l'usinage et plus de vingt ans pour la fabrication d'outillages.

#### ***Une forte croissance interne***

Toutes les sociétés membres du groupe MONTUPET sauf deux ont été créées de toute pièce. Ceci assure culturellement une très forte maîtrise de la société mère sur les sociétés filles.

#### ***Des clients très présents***

Le marché automobile est connu pour son exigence qui se traduit par des visites et des audits très fréquents de nos clients dans nos sites, à diverses étapes de l'exécution des contrats commerciaux. Cette tradition d'ouverture favorise le contrôle interne.

#### ***Un management stable***

Les dirigeants de l'entreprise et de nombreux managers ont une longue expérience des activités du groupe, qui leur permet d'exercer un contrôle pertinent.

#### **Règles de management**

La politique de management originale, adoptée par MONTUPET en 1984, vise à mettre chacun dans une situation où son intérêt personnel est de bien accomplir ses missions.

Cette politique se traduit par des règles de fonctionnement concernant notamment l'information, la prise de décision, la délégation des pouvoirs et la reconnaissance des services rendus, maximise la maîtrise de chacun sur son environnement professionnel et celle de la ligne hiérarchique sur ses opérations. Chacun dispose de pouvoirs et de moyens adaptés à sa fonction pour bien servir les clients.

L'application de ces règles fait l'objet d'un suivi et de vérifications régulières. Elles permettent de faire en sorte que par exemple les problèmes posés trouvent la solution la plus adaptée au plus près des niveaux concernés.

Cela se traduit concrètement par exemple lorsque le délégateur confie (sans abandonner sa responsabilité) des pouvoirs au délégataire : il s'ensuit pour lui une obligation de suivi et pour le délégataire une obligation de reporting. Les modes de suivi et de reporting sont définis au cas par cas, mais comportent l'obligation systématique pour le délégataire de signaler toute difficulté, doute ou erreur. L'application de ces règles, vérifiée et sanctionnée régulièrement, accroît considérablement la sûreté de fonctionnement de la ligne hiérarchique.

### Organisation

Les activités essentielles à la satisfaction des clients, à la sécurité du personnel et des actifs de l'entreprise, à sa santé financière, à la préservation de son environnement, sont encadrées par des procédures écrites et gérées.

Ces procédures écrites :

- assurent l'uniformité des activités et leur répétabilité,
- facilitent la formation,
- augmentent la transparence des activités.

Elles sont révisées en fonction des modifications propres à l'entreprise ou des modifications de son environnement réglementaire et légal. Une procédure n'est considérée comme existante que lorsque l'application confirme les dispositions écrites. Ces procédures sont régulièrement auditées par audits internes et externes. Ces audits se réfèrent à des normes internationales afin de mesurer la pertinence et le degré d'application des procédures de l'entreprise. Les sections suivantes présentent synthétiquement les procédures. Cette organisation et ces moyens permettent des revues formelles des informations financières et comptables dont la trame est la suivante :

Revue	Fréquence	Délai	Objet	Participants
Dépenses	Hebdomadaire	+ 2 jours	Corriger les dérives	Direction usine
Investissements	Mensuelle	+ 2 semaines	Surveiller les engagements	Président- Directeur Général
Performance	Trimestrielle	+ 2 semaines	Proposer des ajustements de la stratégie	Président- Directeur Général
Conseil	Au moins deux fois par an		Définir la stratégie	Administrateurs

### EVALUATION ET GESTION DES RISQUES

L'identification et l'analyse des risques sont de la responsabilité de la Direction Générale de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont :

- les choix stratégiques,
- le risque financier : risque de change, risque de crédit, risque de dépréciation de la valeur des filiales,
- les risques liés à l'activité du groupe incluant les risques d'approvisionnement et les risques de volatilité du cours des matières premières,
- les risques industriels et juridiques liés à l'environnement.

La prise en compte de l'exposition aux risques fait partie intégrante des processus décisionnels et opérationnels.

### **Risques liés à l'activité du Groupe**

Le Groupe Montupet opère exclusivement sur le marché automobile en tant que fournisseur de rang 1 de plusieurs constructeurs mondiaux et fournisseur de rang 2 d'équipementiers (pour environ 10% de ses ventes). Il est donc soumis aux variations cycliques ou accidentelles de ce marché global.

Les clients sont actuellement, par ordre décroissant de chiffre d'affaires, FORD, RENAULT-NISSAN, AUDI, PSA, BMW, CONTINENTAL TEVES, JOHN DEERE, GM. Aujourd'hui le risque de défaillance de l'un de ces constructeurs ou équipementier, paraît extrêmement faible.

Les risques liés au manque de succès d'un véhicule sont réduits par la distribution du chiffre d'affaires sur un grand nombre de programmes de moteurs. Ces moteurs sont montés sur plusieurs véhicules d'une même marque, incluant des petits utilitaires, et sont même pour certains échangés entre marques, ce qui diminue encore l'impact de la mévente éventuelle d'un modèle automobile.

Lorsqu'un programme moteur se révèle malgré tout très en dessous des hypothèses de volume ou de durée retenues pour l'établissement du prix de vente de la culasse, une compensation financière est demandée au constructeur sur la base d'une étude économique, et en général obtenue. En effet la relation maintenue sur le long terme entre un nombre restreint de clients et un nombre encore plus restreint de fournisseurs, est une caractéristique du marché des pièces de fonderie aluminium très sollicitées, comme le sont les culasses, les pièces de freinage et les pièces de liaison au sol.

Le coût de la matière première est répercuté dans le prix des pièces par une formule mathématique propre à chaque client, ce qui protège le Groupe des hausses du cours de l'aluminium.

L'approvisionnement des alliages de première fusion ne pose pas de problème. Par contre nous notons encore cette année une tension sur la fourniture des alliages d'affinage pour culasses. Nous n'identifions pas de risque de pénurie de matière consommable pour l'exercice en cours.

La compétition entre constructeurs et entre fournisseurs conduit à accepter des calendriers de réduction des prix de vente, que l'entreprise doit compenser par des gains de productivité. Cette productivité provient de sources combinées :

- les investissements dans l'automatisation des tâches, lorsque des volumes de production importants sont en jeu,
- la création d'unités de production dans des zones à plus faibles coûts, de main d'œuvre en particulier,
- et partout des méthodes de recherche de gains, dont la caractéristique commune est d'impliquer non seulement des experts, mais aussi les acteurs de chacune de nos activités.

Par ces efforts constants, l'entreprise parvient à satisfaire ses clients dans la durée et donc à gagner progressivement des parts de marché.

### **Risques de taux**

Montupet ne réalise pas d'opération de couverture, et aucune opération n'est actuellement couverte. Tous les emprunts du groupe sont spécifiés à taux variable.

### **Risques de change**

#### **En France**

Montupet SA a réalisé un profit de change net de 752 K€ en 2014 (contre une perte de 423 K€ en 2013). Les pertes et gains de change de Montupet SA proviennent principalement des créances et dettes libellées en devises envers les clients et les fournisseurs.

- *Opérations de MSA en Peso Mexicain*

Montupet SA paie en pesos mexicains (MXN) les frais de fonctionnement que sa filiale mexicaine Montiac SA de CV lui refacture dans le cadre de son contrat de « maquiladora », soit 312 999 KMXN au titre du contrat en 2014 (soit 17 732 K€). Le cours moyen du MXN s'est apprécié de 0,1 % par rapport à 2013.

- *Opérations de MSA en Dollar US*

Montupet SA vend en US \$ la production de Montiac SA de CV, dont elle est propriétaire. Le chiffre d'affaires s'est établi à 39 609 K€ dans ses livres (20% du chiffre d'affaires de Montupet SA). Le cours moyen de l'USD s'est apprécié de 10% en 2014.

#### **En Irlande-du-Nord**

En 2014, Montupet UK a vendu environ 85 % de sa production en GBP et 15% en euros à Montupet SA, mais le prix de vente en euros au client final varie contractuellement en fonction de la parité €/GBP.

#### **Au Mexique**

Les équipements de structure sont achetés par Montiac essentiellement en €. Montiac refacture à Montupet SA ses frais de production en MXN et Montupet SA vend sa production en USD. Montiac n'encourt donc pas de risque de change, reporté sur Montupet SA.

#### **En Bulgarie**

Les opérations sont réalisées en Leva ou en euros et ne génèrent pas de risque de change, la parité leva/euros étant fixe.

### **Risques de crédit**

Montupet SA a signée une nouvelle Convention de Crédit en date du 22 décembre 2014 qui remplace celle du 24 novembre 2011. Cette nouvelle Convention de Crédit signée entre Montupet SA et ses banques, BNP Paribas, BECM, LCL, le Crédit du Nord, la BRED, la Banque Palatine et Natixis prévoit :

- un crédit à terme d'un montant de 50 000 k€
- un crédit réutilisable d'un montant de 100 000 k€,

sachant que le total des engagements représente un montant en principal cumulé de 150 000k€ et que Montupet remboursera le crédit à terme sur 5 ans.

Dans le cadre de la Convention de Crédit signée avec ses banques le 22 décembre 2014, Montupet SA s'est engagée, sur la base de ses comptes consolidés annuels ou semestriels, et sur une base de douze mois glissants, à respecter les Ratios Financiers suivants:

- Ratio de Gearing <1
- Ratio Dette nette/EBITDA <2,5

Au 31 décembre 2014, Montupet SA respecte l'ensemble des engagements de la Convention de Crédit.

Outre le respect des ratios, les établissements de crédit requièrent le respect des lois et règlements, la limitation à l'octroi de sûretés sur l'un quelconque de ses actifs, une restriction aux cessions d'actifs, aux opérations de restructuration et aux acquisitions.

### **Risques industriels et juridiques liés à l'environnement**

Montupet est attentive à la maîtrise de l'impact environnemental des sites industriels et des risques qui y sont attachés. Les activités du groupe relèvent des régimes classiques, de déclarations et d'exploitation propres à chaque pays. Outre les réglementations nationales et locales, les différentes catégories d'activités à risques font l'objet d'autorisations spécifiques. La conformité réglementaire est gérée dans chaque site, avec une démarche d'amélioration continue.

Les risques liés à l'environnement sont ceux résultant de l'emploi et du rejet d'huiles minérales, de produits chimiques (amines, composés volatils, solvants, peintures, mastics et colles...), de la fonderie d'aluminium, d'ateliers de compression d'air, de radiographie. Des installations de filtres dépoussiéreurs, de déshuileurs, de recyclage du sable, des copeaux et de l'huile, d'oxydateurs thermiques sont mises en place ; des mesures régulières de surveillance sont pratiquées. Plusieurs sites possèdent leur propre station de traitement des eaux. Il existe partout des plans d'urgence et des systèmes de prévention incendie.

En France, le site de Laigneville, dont Montupet est locataire, est installé sur un terrain pollué par son précédent occupant (Desnoyers), contractuellement responsable de sa dépollution.

Un commentaire sur les conséquences environnementales liées à l'activité est présenté séparément à ce rapport.

### **Politique d'assurances**

Montupet SA et ses filiales sont couvertes par des contrats d'assurance sur le risque « dommages matériels/pertes d'exploitation » dans la limite générale de garantie de 250 millions d'euros et sur les risques « responsabilité civile exploitation » à hauteur de 25 millions d'euros par sinistre et « responsabilité civile produits » à hauteur de 25 millions d'euros par an.

### **Couverture des risques opérationnels**

Le service Achats gère de manière centralisée le programme d'assurances pour le Groupe. Ces assurances couvrent les dommages, pertes d'exploitation, la responsabilité civile et les transports. Notre assurance responsabilité civile couvre les dommages que pourraient causer aux tiers notre activité ou nos produits, dont certains sont des produits de sécurité automobile. Outre la maîtrise



des risques qu'apportent les Systèmes de Management de la Qualité et de l'Environnement, une politique de prévention est définie avec nos compagnies d'assurance et mise en œuvre.

### **Responsabilité juridique**

Notre responsabilité juridique peut être engagée à l'occasion de litiges relatifs au droit du travail, de litiges commerciaux, avec nos clients comme avec nos fournisseurs. Les avocats chargés de la défense des intérêts des sociétés du Groupe sont choisis au cas par cas en fonction du sujet du litige, du pays concerné et de leur réputation. Notre propriété industrielle est gérée par la Direction Innovation et Industrialisation du Groupe assistée d'un cabinet extérieur. Le recours à des avocats spécialisés est prévu en tant que de besoin.

## **VI - PROCÉDURES RELATIVES A L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE**

### **Orientation**

Les procédures mises en place reflètent une triple orientation :

- assurer l'exhaustivité, la fiabilité, la cohérence et la disponibilité des informations financières,
- décentraliser les contrôles et les actions, en s'appuyant sur le réseau des comptables et des contrôleurs de gestion des filiales et des usines,
- opérer avec un effectif minimal, et des coûts compatibles avec les moyens de l'entreprise.

### **Acteurs**

Ces procédures sont mises en place et suivies par différents acteurs :

- chez MONTUPET SA et chacune de ses filiales, un service de « contrôle de gestion » collecte l'information financière et de gestion, vérifie leur fiabilité, les compare aux budgets, et contribue à la construction des « reportings » du groupe et des budgets ;
- chez MONTUPET SA et chacune des filiales, un service de comptabilité générale élabore les données comptables et assure le suivi des besoins de trésorerie ;
- MFT-MONTUPET SNC assure un contrôle financier centralisé en analysant mensuellement les dérivés de chaque entité et en synthétisant les données, et contrôle les frais généraux ;
- le Conseil d'administration s'assure de la fiabilité et de la permanence des méthodes comptables de la Société, de la qualité des procédures internes de collecte et de contrôle de l'information et examine les comptes sociaux et consolidés. Pour mener à bien sa mission, il a accès à tout document comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux comptes ;
- le Comité d'audit assure les missions décrites ci-après.

### **Calendrier**

Chaque filiale établit chaque année un budget annuel mensualisé.

Chacune des deux usines françaises de MONTUPET SA prépare un budget qui est complété et consolidé par le contrôle de gestion du siège social.

Chaque entité élabore chaque mois un résultat mensuel de gestion qui fait l'objet d'analyses et de contrôle.

Chaque semestre chaque société du Groupe élabore des comptes sociaux complets et documente une liasse de consolidation normalisée qui sert à l'élaboration des comptes semestriels consolidés publiés.

Ces éléments sont vérifiés par des auditeurs externes.

Les processus ventes-clients et achats-fournisseurs sont régis par des procédures écrites permettant d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables clients et fournisseurs. Le suivi de l'endettement et les décisions de financement sont centralisés. Les traitements des flux et des soldes en devises sont supervisés et centralisés.

Toutefois les filiales négocient localement le financement de leurs besoins en fonds de roulement, avec l'accord de la Direction Financière du Groupe.

Chaque année sous la supervision de la Direction générale un Plan d'Actions Qualité est établi. Il prévoit des actions spécifiques d'audit interne à mettre en œuvre par le Contrôle Financier aidé par le Contrôle de gestion du Siège Social visant à la fiabilisation des données comptables, à la prévention des risques financiers et des fraudes et à une connaissance exhaustive des engagements hors-bilan.

### **Comité d'audit**

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, un comité d'audit a été créé au sein de la société Montupet. La composition, les attributions et le fonctionnement de ce comité d'audit sont détaillés ci-après.

#### ***Composition***

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs personnes physiques choisis par le Conseil d'Administration. Il comprend deux administrateurs indépendants.

Les membres sont désignés, eu égard à leur compétence. La durée de leur mandat de membre du comité d'audit est celle de leur mandat d'administrateur. Ce mandat est renouvelable sans limitation. Les membres du comité peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration.

#### ***Attributions***

Le comité d'audit a pour mission, notamment à l'occasion de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, établis tant sur une base annuelle que semestrielle, ainsi que lors de la préparation de toute délibération soumise à ce titre au vote du Conseil, de :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière : s'assurer de la cohérence avec l'information comptable produite ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : s'assurer de la mise en place d'une procédure d'identification des risques et des moyens de leur contrôle. Le comité s'assure de la mise en œuvre effective des processus et systèmes de contrôle et de leur fonctionnement au moyen des informations qu'il recueille auprès de la direction générale, des auditeurs internes et des commissaires aux comptes ;
- effectuer le contrôle des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes : l'objectif de ce contrôle est de permettre au comité d'audit de prendre connaissance des principales zones de risques ou d'incertitudes sur les comptes annuels identifiées par les commissaires aux comptes, de leur approche d'audit et des difficultés éventuellement rencontrées dans l'exécution de leur mission ;
- vérifier l'indépendance des commissaires aux comptes : le comité d'audit doit notamment s'assurer chaque année que le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes par la société ou la part des honoraires dans le chiffre d'affaires des cabinets et réseaux des commissaires aux comptes n'est pas de nature à porter atteinte à l'indépendance de ces derniers.

Les commissaires aux comptes sont soumis à certaines obligations à l'égard du comité d'audit, conformément à l'article L. 823-16 du Code de commerce.

Le comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Il rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

### ***Modalités de fonctionnement***

Le comité d'audit se réunit en principe deux fois par an préalablement aux réunions du Conseil dont l'ordre du jour comporte l'arrêté ou l'examen des comptes ou toute délibération concernant les comptes, et chaque fois qu'il l'estime nécessaire. En 2014, le comité d'audit s'est réuni deux fois.

Pour la réalisation de sa mission, le comité d'audit doit entendre les commissaires aux comptes mais également les directeurs financiers, comptables et de la trésorerie. Ces auditions doivent pouvoir se tenir, lorsque le comité le souhaite, hors la présence de la direction générale de l'entreprise.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux au plus prochain conseil d'administration sous la forme de rapports oraux ou écrits, précisant les actions qu'il a entreprises, ses conclusions et ses recommandations éventuelles.

### **Comité des nominations et des rémunérations**

Un comité des nominations et des rémunérations a été institué au sein de la société Montupet. La composition, les attributions et le fonctionnement de ce comité des nominations sont détaillés ci-après.

### **Composition**

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois administrateurs personnes physiques choisis par le Conseil d'Administration. Il comprend deux administrateurs indépendants.

### **Attributions**

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de :

- faire des propositions au conseil d'administration pour la nomination de nouveaux administrateurs, après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du conseil d'administration, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats ;

### **Attributions particulières concernant le comité des rémunérations**

Il a pour mission de permettre de placer le conseil d'administration dans les meilleures conditions pour déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, l'ensemble du conseil d'administration ayant la responsabilité de la décision.

Il est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au conseil d'administration relatives notamment :

- au type et au mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants, par exemple par comparaison avec les pratiques observées dans les autres entreprises (détermination de la part fixe ou variable de la rémunération, des bonus, des avantages divers, notamment les avantages en nature) ;
- au(x) plan(s) de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites, par exemple sous condition de performances boursières ou en fonction de critères de rentabilité interne, etc ;
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- et, de façon générale, à toute question que lui soumet le président ou le conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

## **VII - AUTRES PROCÉDURES**

### **Santé - Sécurité**

En la matière les procédures sont propres à chaque établissement à la fois par souci d'efficacité opérationnelle et pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires locales. Elles sont actuellement gérées par le Système de Management de la Qualité, système certifié par audits internes et externes selon la norme ISO/TS16949. Elles sont également auditées en interne dans le cadre de l'Audit social. Une responsabilité centrale santé/sécurité dynamise et fait converger les actions locales, et génère une politique de groupe. Les objectifs santé/sécurité de chaque établissement font l'objet d'un examen approfondi à chaque revue de performance et constituent une des priorités du groupe. Chaque site dispose d'un responsable Santé Sécurité qui rapporte au

Directeur du site, et d'un organe représentant les salariés (CHSCT en France).

### **Investissements et Achats**

Il existe un plan d'investissements pour le Groupe, révisé au moins chaque année.

Chaque investissement, quel que soit son montant, quelle que soit la filiale, fait l'objet d'un dossier technique et économique : l'accord est donné par le Président Directeur Général ou, en son absence, par l'un des Directeurs Généraux Délégués. C'est le directeur de site qui autorise les achats d'exploitation courante, et les achats d'investissement lorsque l'accord du PDG a été donné. Le suivi des dépenses d'exploitation est hebdomadaire. Le suivi des dépenses d'investissement est assuré par un chef de projet.

Le service Achats recherche les meilleures sources d'approvisionnement, procède aux appels d'offres, négocie et met en place les contrats et commandes. En fonction des résultats obtenus il gère le panel de fournisseurs en concertation avec les directions technique, qualité, logistique, ingénierie. La direction des Achats a la possibilité de couvrir le risque lié aux fluctuations de prix et de disponibilité des matières premières, par des achats à terme. Ces opérations sont limitées aux besoins prévisionnels de nos productions et font l'objet d'un reporting régulier au Président-Directeur Général.

Il existe un ensemble de procédures encadrant ces activités. Elles sont gérées par le Système de Management de la Qualité, système certifié par audits interne et externe selon la norme ISO/TS16949.

### **Contrats de travail et rémunérations**

L'ajustement courant des effectifs à la charge de travail est réalisé dans chaque site.

La politique salariale est négociée annuellement avec les partenaires sociaux (délégués syndicaux en France). Elle est appliquée tout au long de l'année au moyen d'augmentations de salaire ou de primes individuelles, et suivie par le service Ressources Humaines de chaque société.

### **Qualité et environnement**

Chaque entreprise du Groupe dispose d'un Système de Management de la Qualité et d'un Système de Management de l'Environnement, construits selon les normes ISO9001, ISO/TS16949 et ISO14001.

Ces systèmes visent à satisfaire dans la durée les clients, les collectivités locales et l'environnement social de nos sites. Ils intègrent l'obligation de satisfaire aux dispositions réglementaires et légales applicables et de développer une démarche de progrès continu. Ils sont régulièrement audités, tant en interne qu'en externe.

**VIII - CODE MIDDLENEXT ET NON-CONFORMITE A CERTAINES RECOMMANDATIONS**

Montupet s'écarte de 3 des 15 recommandations du code MiddleNext :

<b>Recommandations du code MiddleNext</b>	<b>Raisons de la non-conformité</b>
Recommandation 6 : mise en place d'un règlement intérieur du conseil d'administration.	Montupet ne dispose pas d'un règlement intérieur du conseil d'administration
Recommandation 13 : un minimum de 4 réunions annuelles du conseil d'administration.	Montupet a réuni 3 fois le conseil d'administration en 2014.
Recommandation 15 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil d'administration.	Montupet n'a pas mis en place une évaluation des travaux du conseil d'administration.

Il faut noter que la décision du conseil d'administration de Montupet d'adhérer au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext date seulement du 19 septembre 2014. Montupet s'efforcera si possible de se conformer à quelques recommandations supplémentaires de ce code d'ici fin 2015.

**IX - MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Les actionnaires sont convoqués par avis préalable de réunion valant avis de convocation au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (Balo) au moins trente-cinq jours avant l'assemblée générale et par un avis de convocation au Balo et dans un journal d'annonces légales au moins quinze jours avant l'assemblée générale. De plus, les actionnaires nominatifs sont convoqués par lettre individuelle au moins quinze jours avant l'assemblée générale.

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, tout actionnaire peut participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou auprès de l'intermédiaire agissant pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs de la société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée mais peut néanmoins à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si cette cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société qui invalide ou modifie en conséquence le cas échéant le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Les actionnaires bénéficient d'un droit de vote attaché aux actions qui est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative

depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de la Communauté Economique Européenne).

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent parvenir à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le vingt-cinquième jour avant la date de l'assemblée, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'avis.

Les questions écrites adressées au Président du conseil d'administration à compter de l'insertion de l'avis de réunion doivent être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Pour être prises en compte, les demandes d'inscription et les questions écrites doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Une formule de pouvoir ou de vote par correspondance est envoyée à tous les actionnaires nominatifs. Pour les actionnaires non nominatifs, elle peut être demandée au siège social de la société 202 quai de Clichy 92110 Clichy, jusqu'au sixième jour précédant la réunion. Elle est également disponible au siège social ou sur le site [www.montupet.fr](http://www.montupet.fr) La formule de pouvoir ou de vote par correspondance n'est prise en compte que si la formule dûment remplie et signée parvient à la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale. Pour les actionnaires non nominatifs, elle doit être accompagnée d'une attestation de l'intermédiaire teneur de compte.

Conformément à l'article L 225-106 du code de commerce, un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du code de Commerce, s'agissant des procurations, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par courrier ou par voie électronique.

### **CONCLUSION**

Ce rapport décrit les modes de fonctionnement au sein du Groupe MONTUPET, pour le Conseil d'administration et le Contrôle Interne. Ils me paraissent adaptés au désir de transparence et de sécurité exprimé par les marchés financiers, et de nature à maintenir la confiance des actionnaires dans la « gouvernance » de leur entreprise.